

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 24 juin 2019 à 19 h 00, à la Salle Edgar Faure, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 06
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 18 juin 2019
Date de publication : 02 juillet 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Paul ROCHE à M. Jean-Marie SERMIER
M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM 19.24.06.34)
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à M. Jean-Pierre CUINET
M. Mathieu BERTHAUD à Monsieur le Maire
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle DELAINE (jusqu'à la DCM 19.24.06.34)
M. Jean BORDAT à M. Philippe JABOVISTE

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Sylvie HEDIN ; Mme Annie MAIRE-AMIOT (DCM 19.24.06.36-37) ; M. Ako HAMD AOUI (DCM 19.24.06.37-56-57) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.24.06.38-79) ; Mme Esther SCHLEGEL (DCM 19.24.06.41-42) ; M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.24.06.42) ; M. Gilbert CARD (DCM 19.24.06.53) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 19.24.06.54-55-80) ; M. Daniel GERMOND (DCM 19.24.06.55-56-57-83) ; M. Jean-Marie SERMIER (DCM 19.24.06.60-61) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.24.06.79)

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, j'ouvre ce Conseil Municipal. Vous avez toutes et tous de quoi vous hydrater. Tout d'abord, je vous donne lecture des procurations :

- Paul ROCHE à Jean-Marie SERMIER ;
- Jean-Pascal FICHÈRE à Nathalie JEANNET (jusqu'à son arrivée) ;
- Catherine NONNOTTE-BOUTON à Jean-Pierre CUINET ;
- Mathieu BERTHAUD à moi-même ;
- Laetitia CUSSEY (qui devrait peut-être arriver dans la soirée) à Isabelle DELAINE ;
- Jean BORDAT à Philippe JABOVISTE.

Le secrétaire de séance précédent était Stéphane CHAMPANHET. Je vous propose Jean-Pierre CUINET pour le secrétariat de séance.

S'agissant de l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2019, avez-vous des précisions ou des observations ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 18 mars 2019.

Nous passons à la communication des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoir. Avez-vous des observations sur ces décisions ?

M. WAMBST : *Merci, Monsieur le Maire. J'ai une observation et non une question. Je voudrais simplement intervenir sur votre décision 42, sur l'avant-dernière juste avant les décisions sans incidence financière. Je voulais intervenir sur ce point, car c'est le seul moment où je peux le faire. Nous avons souvent eu à délibérer des SPL et de leur fonctionnement dans l'enceinte du Conseil Municipal. Dans ces deux délibérations, nous voyons finalement comment fonctionne la mécanique. La SPL reçoit la commande de construction d'un bâtiment, le construit en empruntant. Tout ce qui concerne les investissements et les emprunts n'apparaissent pas dans les comptes de la Ville, la SPL étant à son propre équilibre.*

Pour assurer cet équilibre, la Ville signe des loyers et occupe les lieux au titre de locataire. Du coup, les charges qui, dans une démarche habituelle, avant que la SPL n'existe, auraient été dans une démarche d'investissement, puisqu'il aurait fallu construire dans la rue Sombardier, ce qui aurait entraîné des emprunts, donc des remboursements. Là, on glisse de la section d'investissement à la section de fonctionnement, mais la montée en puissance des dépenses de la Ville est impactée. Nous voyons rarement l'effet impactant de cette logique des SPL, mais elle apparaît clairement dans la décision 42. Je voulais le signaler, car cela fait partie des discussions que nous pouvons régulièrement avoir sur ce fonctionnement des SPL.

M. le Maire : *Monsieur WAMBST, vous avez une analyse somme toute assez juste, si je puis dire, mais à la différence près que ces charges reposent sur le fonctionnement et non sur l'investissement. Ce sont des charges utiles. Si elles pèsent sur le fonctionnement, à la collectivité de faire des choix sur ces politiques de fonctionnement. Préfère-t-on des équipements rénovés et en état pour pouvoir héberger, soit des services à la population, soit des associations ? C'est le cas ici en association de la MJC au service de l'École des Beaux-Arts, en ayant un loyer à payer chaque mois. Ou laissons-nous ces bâtiments être en difficulté, parce que ne pouvant pas les rénover ?*

Si cela pèse sur le fonctionnement, c'est vrai, c'est un choix de la collectivité de faire des économies de fonctionnement sur d'autres lignes budgétaires sur notre budget de fonctionnement pour pouvoir justement honorer nos loyers à la SPL qui investira et permettra ainsi dans les deux cas précis, non seulement de pouvoir héberger à Sombardier la MJC dans de bonnes conditions, et l'École des Beaux-Arts en attendant la rénovation de l'Arc II, alors que les locaux, avant qu'elle ne déménage, n'étaient plus en état ni en sécurité.

Je comprends votre analyse, elle est assez juste. Mais je vous donne l'explication qui est la mienne par rapport à cette question qu'effectivement, il y a une charge dans le budget de fonctionnement, mais en face, l'avantage est d'avoir des locaux en état pour nos structures. Avez-vous d'autres questions sur ces décisions ?

M. DRUET : *Bonsoir, Monsieur le Maire. J'ai plutôt une observation qu'une question. Elle concerne l'ensemble des Conseils Municipaux que nous avons eus depuis le début de l'année.*

M. le Maire : *Excellente question ! Allez-y.*

M. DRUET : *C'est pour cela que je me permets de le dire à ce moment-là. Nous en sommes au deuxième Conseil cette année. Le dernier s'est tenu le 18 mars, ce que je ne vous apprend pas. Au total, en bilan, nous sommes à 53 rapports, ce qui donne 135 pages et exactement 1 095 pages avec les annexes. En cinq jours, il est assez compliqué de pouvoir tout étudier, de tout faire convenablement. Je pense notamment aux élus qui ont une vie active à côté. Je trouve que le fait d'avoir eu deux Conseils Municipaux depuis le début de l'année est totalement irrespectueux vis-à-vis des élus. Je vous remercie.*

M. le Maire : *Monsieur DRUET, j'entends. Je sais que le téléphone a fonctionné entre nos amis journalistes et vos groupes. J'entends ce que vous dites. Vous avez évoqué un certain nombre de pages de lecture, de jours. Écrivez au président de la République et demandez-lui qu'il demande au gouvernement, soit réglementairement, soit par la loi, de revoir le nombre de jours nécessaires à l'envoi des notices. Cette règle des cinq jours n'est pas nouvelle. Elle existe depuis des années. Voyez-vous, j'en suis à ma onzième année de mandat et c'était déjà cinq jours lorsque vous étiez aux affaires. Nous avons aussi les rapports cinq jours avant. Il me semble qu'il y avait tout autant de pages à lire.*

Je sais que c'est compliqué, que ce n'est pas évident. Je le comprends, je l'entends. Mais il faut aussi comprendre que la nécessité administrative d'une collectivité fait que les délais sont compliqués à gérer, car il y a beaucoup de travail et d'informations à donner. Sur cette question des cinq jours, c'est la loi et c'est ainsi.

Vous avez évoqué également le nombre de séances du Conseil Municipal. Écoutez, la question a été posée dans la presse. La seule chose que je peux vous dire est la suivante : je préfère – et nous préférons, car Jean-Marie SERMIER l'avait mis en place au début de son mandat, et j'ai fort logiquement suivi la chose, parce qu'elle me semble bonne dans le rythme d'activité – avoir des Conseils Municipaux moins nombreux à l'année, mais tout aussi efficaces pour que nos dossiers avancent, plutôt qu'avoir un Conseil Municipal très régulier, espacé d'un mois et des dossiers qui n'avancent pas. Je crois que ce qui compte est l'efficacité et ce qui est renvoyé aux Dolois comme type de politique et de la mise en place du cadre politique que nous avons fixé. Je veux bien entendre que tout est bon à la politique. Le contexte qui commence incite, c'est votre choix. Vous êtes dans la forme, comme d'habitude. Cela ne m'inquiète pas plus que cela.

Mais sachez tout de même que lorsque vous voulez interpeler sur des dossiers de forme comme ceci, je voudrais vous rappeler qu'en 2018, en 2017, il y a eu six Conseils Municipaux. Lorsque vous étiez aux affaires

en 2012 et en 2013, même en 2011, c'est-à-dire les trois dernières années de votre mandat, il y en a eu sept, soit un Conseil de différence. Excusez-moi, mais je crois que l'objection n'est pas retenue. J'arrête là, vous vous êtes exprimé, nous nous sommes exprimés. Comme je l'ai dit à la presse, croire que les Dolois attendent de connaître le nombre de Conseils Municipaux par an, c'est être bien éloigné de leurs préoccupations et de leurs attentes. Je vous laisse à la forme et nous nous occupons du fond. Avez-vous d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Monsieur DRUET voudrait d'abord la parole.

M. le Maire : Allez-y. Je n'avais pas vu.

M. DRUET : Je voudrais préciser que je n'étais pas aux affaires sous le mandat précédent.

M. le Maire : Vous êtes bien sur une liste qui représentait le mandat précédent.

M. DRUET : Certes, mais je vous précise que je n'y étais pas. C'est bien de généraliser les choses, mais il faut aussi les remettre dans le contexte.

M. le Maire : Je vous informe !

M. DRUET : Je suis déjà assez informé sur ce qui était auparavant aussi. J'entends vos arguments, vous avez entendu les miens.

M. le Maire : Merci, c'est l'essentiel.

M. DRUET : Je préfère aussi qu'il y ait plus de débats. Je pense que c'est constructif pour tout le monde, aussi bien pour vous que pour nous. Vous dites que sous la majorité précédente, nos Conseils Municipaux étaient trop rapprochés. C'est votre avis. Cela étant, je trouve ceux-ci trop éloignés. Je vous remercie.

M. le Maire : Nous vous avons entendu. Monsieur HAMDAOUI, vous souhaitiez intervenir.

M. HAMDAOUI : Si la loi prévoit cinq jours, c'est le minimum...

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, Monsieur DRUET s'est exprimé. Nous sommes sur les questions relatives aux décisions du maire. Nous n'allons pas entamer un débat sur ce sujet. J'ai eu la gratitude de laisser s'exprimer Monsieur DRUET. Je n'entame pas d'autres débats que ceux liés à notre ordre du jour.

M. HAMDAOUI : La gratitude, il ne faut pas « déconner » ! Nous sommes en Conseil Municipal !

M. le Maire : Oui, nous sommes en Conseil Municipal. Il y a un ordre du jour et nous nous y tenons. Je ne répondrai pas et je ne laisserai pas la parole sur d'autres questions que celles liées aux décisions que j'ai prises, puisque nous en sommes là.

Mme BARTHOULOT : Je vais prendre la parole. Merci, Monsieur le Maire. OK, il n'y a pas beaucoup de Conseils Municipaux. Cela permet de concentrer, bien sûr, les débats, de les réduire à leur plus simple attrait, mais quelque chose me gêne aujourd'hui, Monsieur le Maire. Dehors, un certain nombre de personnes sont venues manifester...

M. le Maire : C'est hors de propos, Madame BARTHOULOT.

Mme BARTHOULOT : Je m'en fiche, parce que cela concerne ce qu'il se passe au niveau de la Ville. Cela me gêne, Monsieur le Maire, parce que vous avez reçu trois personnes de ce collectif, ce dont je vous remercie. Mais cela fait deux ans que ce collectif vous demande un rendez-vous, vous ne l'avez jamais donné. Tant mieux, vous leur donnez rendez-vous la semaine prochaine. Mais quelque chose me gêne tout de même. Normalement, Monsieur le Maire, vous avez un pouvoir de police de protection des enfants. Or 34 enfants vont se retrouver à la rue le 8 juillet, puisqu'ils refusent de quitter le territoire français. Je pense que vous devez mettre en place quelque chose pour protéger ces enfants, car ils sont sur le territoire dolois. Voilà la raison pour laquelle je tiens à m'exprimer en début de Conseil.

M. le Maire : Madame BARTHOULOT, je vous ai entendue. Je vous répondrai en fin de Conseil Municipal. Y a-t-il d'autres questions relatives à notre ordre du jour et aux décisions que j'ai prises ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Nous passons au premier rapport concernant la cession de terrain au groupe Majestic.

M. KAYI : Ce n'est pas une question, mais une proposition. Je me souviens il y a 35 ans, en Conseil Municipal, à la fin de l'ordre du jour, Monsieur BARBIER donnait la parole au public. Je suis intervenu une fois en 1983 après une personne qui était intervenue. À ce moment-là, il y avait plus de mobilisation. Le public qui assistait au Conseil Municipal était plus nombreux. Il posait des questions pendant un quart d'heure, ce qui était aussi

participatif. Nous l'avions proposé au public pour je ne sais quel projet. Je souhaite que vous donniez la parole au public pendant un quart d'heure en fin de Conseil. Merci.

M. le Maire : Monsieur KAYI s'est exprimé. Je sais, Sevin, que tu avais tenté de t'exprimer parfois dans le mandat précédent et que tu n'avais pas pu le faire. Je le rappelle tout de même. Nous passons au premier rapport concernant une cession de terrain au groupe Majestic pour le projet de multiplexe rue du Général Béthouart.

RAPPORT N° 01 : CESSIION DE TERRAIN AU GROUPE MAJESTIC – PROJET DE MULTIPLEXE – RUE DU GÉNÉRAL BÉTHOUART

M. le Maire : Il s'agit de l'avancement et de la concrétisation d'un dossier entamé il y a deux ans, qui est celle de permettre à ce que notre Ville bénéficie d'un multiplexe cinématographique à sa hauteur. Ce processus, qui permettra de voir s'ériger ce multiplexe, a connu un certain nombre de changements dus à l'univers du cinéma à l'échelle du pays, où des groupes ont opéré des ventes de structures cinématographiques à d'autres groupes. Aujourd'hui, le groupe Majestic, depuis six à sept mois, a repris le dossier au groupe CGR en achetant le cinéma des Tanneurs rue du 21 janvier. Par la suite et par voie de conséquence, il se met en place pour ériger ce complexe cinématographique sur le site que cette municipalité a choisi. Ce site, qui m'a toujours semblé par ailleurs extrêmement stratégique, donc à préserver, est idéal, à proximité du centre-ville, tout cela dans la logique de la politique de centre-ville que nous souhaitons et en concordance avec cette philosophie.

Il eût été très facile et peut-être plus aisé de céder des terrains en zone commerciale pour ériger ce multiplexe. Nous avons souhaité qu'il se situe sur cette rive gauche, dans un projet global de requalification de cette zone, donc de pouvoir céder à la société Majestic dirigée par Monsieur TUPIN cette zone de 8 892 mètres carrés à un prix fixé par les Domaines de 48,90 euros le mètre carré, soit 435 000 euros hors taxe. Le permis est à l'instruction. Une nouvelle CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) va se réunir pour le projet souhaité par Monsieur TUPIN, donc la mise en place sur ce secteur d'une dizaine de salles de cinéma, constituant le multiplexe avec un à deux restaurants, un ensemble qu'il gèrera lui-même.

Aujourd'hui, c'est donc l'avancée du dossier marquant une étape supplémentaire. Bien sûr, il s'agit de la première étape de la requalification que nous souhaitons de la rive gauche, la deuxième étape étant la mise en place dans les années à venir du projet de parc urbain que nous souhaitons et dont nous venons d'ouvrir une phase de consultation des habitants, comme chacun le sait. Resteront les questions de la délivrance du permis de construire et l'ouverture du complexe cinématographique. Je crois que pour notre ville, la mise en place de cet équipement est fortement attendu et souhaité, bien sûr plus que soutenu par la municipalité. Elle permettra, dans le complexe, d'intégrer la MJC pour les activités de cinéma d'art et d'essai. Ce pôle culturel cinéma doit recevoir aujourd'hui notre approbation pour la vente du terrain.

Je vous propose donc :

- d'approuver la vente au groupe Majestic à un prix de 435 000 euros hors taxe, d'une superficie de 8 892 mètres carrés ;
- de m'autoriser à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous les documents y afférents une fois que l'ensemble des pièces administratives sera terminé.

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

M. CARD : Je suis toujours favorable à cette construction de cinéma à cet emplacement. Je pense toujours que c'est un très bon emplacement. C'est le lieu idéal. Il y a deux ans, lorsque nous avons eu une délibération, nous étions à peu près sur le même schéma, mais nous avons tout de même soulevé un problème de manque de parking. On avait dit que l'on allait y réfléchir pour voir ce que l'on allait pouvoir faire. Je découvre ce terrain. Était-ce déjà le même ? Nous voyons bien que cet ancien Lidl devenu une salle de sport, et ce bâtiment fermé plus loin, que l'on ne voit pas à l'image, donc le nouveau Leclerc et le cinéma, forment une zone qui n'est pas terriblement belle. N'y a-t-il pas une réflexion à avoir avant de commencer, avant de donner le permis de construire, avant de commencer ces travaux pour y faire un lieu un peu plus agréable ?

Je m'attendais à ce que vous déplaciez la route qui passe devant. Pourquoi passe-t-elle devant ? Ce n'est vraiment pas beau. Nous voyons bien comment cela fonctionne à La Commanderie. Il y a cette salle qui donne sur les espaces verts, c'est magnifique. Je m'attendais à ce que vous fassiez exactement la même chose, surtout que vous voulez faire un parc romain. Pourquoi ne pas faire passer la route derrière le cinéma, arriver vers Lidl ? Vous auriez un cinéma qui aurait « de la gueule ».

M. le Maire : Je me permets de te couper, parce que c'est exactement ce que nous allons faire. Pour préciser les choses – et je te laisserai poursuivre si tu le souhaites – la route, qui est la rue du Général Béthouart, a comme orientation future de passer à l'arrière, comme tu l'as souligné, pour laisser le multiplexe s'ouvrir sur le Doubs, sur la vieille ville, parce qu'évidemment, cela fera probablement belle figure en termes d'attractivité, de rayonnement, pour les personnes voulant fréquenter ce cinéma. Je pense aussi à toutes les personnes qui ne sont pas de Dole, mais qui viennent en vacances, les touristes, ou des personnes qui sont chez des amis pendant un temps donné ou en tourisme sur le secteur, et qui veulent une soirée au cinéma. Cela leur permettra de découvrir la vieille ville, d'avoir un panorama et un paysage particulièrement sympathique.

Bien évidemment, si nous basculons la voirie à l'arrière, cela permettra une nouvelle voie douce piétons/cycles entre le pont Louis XV et le futur parc urbain pour avoir cette continuité des modalités douces le long du Doubs, en dehors de la voiture, et qui repasse à l'extérieur du cinéma. C'est bien dans cette logique que les choses se font. Le plan ici est simplement l'emprise en rouge de ce qui sera vendu. Je reprécise les choses. La Ville de Dole bénéficiera de la recette de la vente. Nous aménagerons autour du multiplexe pour la simple et bonne raison que je souhaite que nous puissions maîtriser les aménagements extérieurs pour que cela se fasse à l'image de ce que souhaite l'intérêt général et collectif de la collectivité.

La question des parkings est une vraie question. À ce titre, bien sûr que l'arrivée de l'hypermarché Leclerc sur cette zone modifie la donne dans l'aménagement futur de ce secteur. Il n'en demeure pas moins, et vous pouvez le constater aujourd'hui, que vous avez une vacance, une non-utilisation d'un nombre de parkings, donc d'enrobé et de bitume, très important sur le secteur du Géant actuel, avec Mr Bricolage, avec la salle de sport. Nous voyons bien que très régulièrement, vous avez de très nombreuses places. J'ai un souci : celui de ne pas vouloir absolument encore être trop dans la mise en place de parking, d'enrobé et de béton alors que nous avons aujourd'hui des potentiels fonciers sous-utilisés en termes d'espace de parking. Ceci étant, cela ne suffit probablement pas.

Il se trouve que demain, j'ai des échanges avec le groupe Leclerc. Nous continuerons de discuter. Je veux que nous puissions avancer sur le multiplexe, parce qu'un certain temps s'est déjà écoulé avec des changements au niveau des groupes cinématographiques en France. Il faut donc que nous puissions avancer dans ce projet. Parallèlement, nous discuterons du positionnement de Nicols et de VNF à cet endroit. Nous avons déjà échangé avec eux, pour savoir comment et à partir de quel niveau l'ouverture du parc se ferait. Où mettons-nous la limite entre les activités nautiques que sont celles de VNF et de Nicols et le début du parc ? Dans cet ensemble, nous aurons aussi besoin de toute façon d'avoir une emprise foncière dédiée à du stationnement pour le parc urbain, car il ne sera pas ouvert qu'aux dolois. Peut-être des gens viendront-ils aussi à l'avenir se promener et se détendre dans cette zone. Il nous faudra donc une poche de stationnement dans cet espace.

Mais il est important de rationaliser l'utilisation des espaces liés aux parkings et de ne pas facilement dérouler des mètres carrés d'enrobé qui, à un moment ou à un autre, seront sous-utilisés. Nous savons que les activités commerciales fonctionnent à des périodes souvent moins utilisées pour les cinémas. Nous devons donc avoir cette logique sur ce secteur.

Je te laisse la parole si tu le souhaites pour poursuivre, parce que je t'avais coupé. Est-ce que c'est bon ? Très bien.

M. KAYI : Les problèmes de parking ne concernent pas seulement le multiplexe. C'est le problème partout en général. Concernant la rive gauche, du pont Louis XV au pont de la Corniche, on aménage un grand parc. Or le parc a besoin de ces parkings. Je complète les propos de Monsieur le Maire. C'est pour cela qu'il faut mutualiser les parkings. Il y a les grandes surfaces, il y aura le parc qui sera énorme avec des expositions, des manifestations, des animations, des réunions, peut-être un marché, mais peu importe. C'est pourquoi nous avons besoin de ces parkings. Par exemple, on peut les utiliser pour le parc en journée et pour le multiplexe le soir.

Je repense à une question que je me pose depuis longtemps. Nous avons aussi besoin de parkings pour le centre nautique que nous avons créé. Je reviens donc à ce que j'ai déjà proposé. Il faut absolument une liaison à partir de la place Barberousse jusqu'à la rive gauche. Il faudrait un pont, au moins une passerelle. À ce moment-là, on pourrait utiliser les parkings à la fois du côté de la place Barberousse et de l'autre côté. Nous n'allons pas créer des parkings pour chaque installation qui le nécessite, mais pour les mutualiser. Cela ne concerne pas uniquement le multiplexe, mais toute la rive gauche. Nous devons trouver des solutions pour satisfaire tout le monde. Merci.

M. le Maire : Merci, Sevin, pour cette vision urbaine et architecturale que tu as, qui pose la question des déplacements de demain, de la façon dont fonctionnera la circulation dans la ville. Ce sont aussi des choses à prendre en compte pour les vingt ou trente prochaines années, naturellement. Avez-vous d'autres questions sur ce projet de multiplexe ? Je soumetts la vente à vos voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la cession de terrain au Groupe MAJESTIC – Projet de Multiplexe – rue du Général Béthouart.

Nous passons au rapport n° 02. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 02 : CHARTRE DES MARIAGES

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Afin de garantir le respect des règles de sécurité, de civilité et de citoyenneté lors des cérémonies de mariage, la Ville de Dole souhaite proposer aux futurs époux la signature d'une charte des mariages. Cette charte s'adresse aux futurs époux, ainsi qu'à leurs familles et leurs invités ;

elle sera susceptible d'engager la responsabilité de ceux-ci en cas de débordement. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la charte des mariages, telle que présentée en annexe.

M. le Maire : Merci, Isabelle. Je remets un certain nombre d'éléments sur les raisons de cette charte. Il y a eu des dérapages, et vous le savez, qui ne sont pas nouveaux, mais qui malheureusement se sont répétés quelquefois. Je veux absolument que nous ayons une certaine ligne de conduite dans les comportements pour certains mariages. Le mariage est un moment de fête et de joie. Je veux que nous prenions ensemble le maximum de prérogative, de prévention en amont pour éviter des débordements et des incidents qui peuvent être très préoccupants et particulièrement dangereux, notamment à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, même si nous avons connu aussi parfois quelques dérapages à l'intérieur. Je veux dire par là que je ne veux pas qu'un jour, nous ayons quelqu'un, une personne qui soit victime de ces débordements sur le bord des chaussées de notre ville.

Ce que nous proposons ici ne va pas nous assurer de ces débordements, mais il faut que chacun en prenne conscience. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas (et nous l'avons fait) à verbaliser ces dérives. Si nous l'avons fait, c'est justement pour que chacun assimile bien que les débordements seront sanctionnés. Je n' imagine pas un jour quelqu'un qui soit frappé par une voiture, car elle monterait sur les trottoirs ou sur les terre-pleins. Nous avons même eu d'autres caractéristiques de ces déviances qui m'ont conduit à déposer plainte. Il y a aussi le respect des horaires. Je ne veux pas que dans notre ville, lorsque l'on se marie, on soit victime d'un certain manque de respect conduisant à perturber les mariages des autres personnes.

Pour sécuriser l'attitude des élus qui, à un moment donné, sont dans l'Hôtel de Ville à gérer ces difficultés, nous aurons un cadre permettant d'être appliqué du mieux possible afin de permettre que ces séquences de mariage se passent le mieux possible. Je tiens bien sûr à dire que la très grande majorité des mariages qui se font ici se passent très bien. Il nous faut tout de même, pour les quelques mariages posant problème, fixer un cadre permettant aux futurs mariés de passer le message auprès de leur famille et de leurs amis pour que les choses se passent au mieux. Avez-vous des questions relatives à cette charte ?

M. CARD : Ce n'est pas une question. Nous sommes entièrement favorables à cette charte. Il fallait la faire. Nous avons déjà à notre époque, car nous avons rencontré les mêmes problèmes, fait signer pour chaque mariage un texte engageant les personnes à respecter les règles, en particulier toutes les règles du Code de la Route, par exemple. Malheureusement, cela recommence régulièrement. Je pense qu'il fallait le faire, taper encore un peu du poing sur la table.

Je vous soutiens complètement, mais j'irais même plus loin. C'est peut-être parce que le Code de la Route est un peu mon métier, mais vous demandez de respecter la vitesse limitée en ville, de respecter les règles. Or c'est obligatoire de respecter les règles du Code de la Route. Il y en a une où vous parlez de « l'usage limité des avertisseurs sonores ». Non, il faut respecter toutes les règles du Code de la Route. Nous ne pouvons pas dire : « respectez les règles du Code de la route, sauf certaines ». Ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas faire signer cela ni nous engager à cela. Je pense qu'il est nécessaire de dire qu'il faut respecter toutes les règles du Code de la Route, y compris celle-ci.

J'aime bien les gens qui se marient, c'est sympa. Un petit coup de klaxon discret sur les routes de campagne ne me dérange pas, mais quand vous habitez en centre-ville et que pendant deux heures, vous avez des klaxons intempestifs, non ! On respecte les feux rouges, toutes les règles et aussi le klaxon interdit en agglomération.

M. le Maire : J'entends tout à fait. Je vous propose de retirer cette ligne concernant « l'usage limité » pour éviter les quiproquos par rapport au Code de la Route. Cela étant, la municipalité n'engagera pas personnellement de poursuite sur ce sujet. Cela fait aussi partie des mariages, sans mise en danger physique des personnes dans la ville. Mais je comprends aussi – et je ne l'avais pas forcément à l'esprit immédiatement – ce que dit Gilles CARD. Pour les habitants du plein centre-ville, cela peut être aussi un peu compliqué. Cela étant, cela fait partie des nuisances d'un centre-ville, malheureusement. En tout état de cause, pour éviter de ne pas être en opposition avec le Code de la Route, je vous propose de retirer cette ligne concernant l'usage limité des avertisseurs sonores. Avec cet ajustement, avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la charte des mariages

Nous passons au rapport n° 03. La parole est à Annie MAIRE-AMIOT.

RAPPORT N° 03 : CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

Mme MAIRE-AMIOT : Merci, Monsieur le Maire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé sur son territoire, depuis plusieurs années, un important travail de bilans, prospectives et concertation. Ainsi, sur la base du Plan Climat du Pays Dolois s'est agrégé un travail plus récent et plus approfondi, qui a conduit à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026.

Dans la continuité, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite contractualiser un Contrat de Transition écologique (CTE) pour :

- décliner le PCAET et développer son axe économique et social ;
- rendre les politiques publiques visibles : modernisation de la gouvernance, promotion et cohésion du territoire et valorisation des acteurs locaux ;
- établir une démarche globale et définir des objectifs ;
- faciliter la mise en œuvre des actions par un accompagnement dédié ;
- mutualiser les bonnes pratiques et innovations.

La démarche « Cœur de Ville » lancée en 2014 par la Ville de Dole, ainsi que le nouveau programme de rénovation urbaine destiné à achever la « mue » du quartier des MesnilsPasteur, s'inscrivent complètement au sein de cette dynamique de transition écologique. Par ailleurs, de nouveaux projets à venir, comme le réaménagement de la rive gauche ou la réhabilitation du quartier de la gare de Dole, auront également vocation à s'inscrire au sein de cette démarche CTE.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Maire : Merci, Annie. Je souhaiterais apporter quelques points de précision sur ce Contrat de Transition Écologique. D'abord, il sera porté par l'Agglomération, mais il entraîne bien évidemment par voie de conséquence notre collectivité dans le contrat par un certain nombre d'actions menées par la Ville de Dole, avec aussi les services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ensuite, ce Contrat de Transition Écologique nous a été valorisé et proposé par Jean-Marie SERMIER, que je remercie, en tant que Vice-Président de la Commission « Développement durable » à l'Assemblée nationale. C'est un contrat qui, comme le disent ces termes, s'engage dans cette transition souhaitée par beaucoup en faveur de l'environnement. Ce sera une démarche volontaire, puisque nous devons nous porter candidats, ce que nous avons fait. Il faut approuver cette démarche volontaire de l'Agglomération et de la ville. Ce n'est pas une décision de l'État, mais une candidature de notre territoire en faveur de ce Contrat de Transition Écologique. Bien sûr, il complètera des dispositifs déjà existants par d'autres actions, et surtout, il permettra d'être ciblé par les services de l'État comme un territoire volontaire et qui lui permettra d'être accompagné dans les politiques de transition écologique, ce qui est un élément important.

J'ajoute aussi que nous avons sur notre territoire un certain nombre d'entreprises, d'industries, qui, bien évidemment, ne sont pas insensibles à la consommation énergétique et à l'émission des gaz à effet de serre. Le fait d'entrée dans le CTE du gouvernement leur permettra, lorsqu'elles entameront des objectifs de cette transition dans leur consommation énergétique, d'être éligibles aux aides de l'État, parce que notre territoire est retenu comme territoire du CTE, bien sûr si nous sommes retenus. À ce titre, l'Agglomération est très présente au sein des territoires d'industrie, dans lesquels nous sommes aussi présents et engagés sous l'action de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

De plus, ces dispositifs se complètent pleinement pour pouvoir avancer vers cette transition. Je vous propose donc d'approuver cette démarche de transition écologique qui permettra, bien évidemment, si nous sommes retenus, d'espérer un certain nombre de moyens de l'État pour nous engager notamment et de travailler sur l'évolution de notre consommation énergétique propre à nos collectivités, Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Ville de Dole. Je pense notamment déjà à l'étude qui a été lancée concernant la modernisation et la rénovation d'un certain nombre de bâtiments sur lesquels nous avons besoin de limiter la consommation énergétique. Nous commencerons par cette mairie avec 40 fenêtres datant de 1987 qui seront changées. Vous pouvez imaginer la consommation qu'elles entraînent aujourd'hui à cause de leur mauvaise adaptation.

Par ce CTE, il s'agit de nous engager vers ce que nous avons commencé, c'est-à-dire le développement d'un certain nombre de voies cyclables et particulièrement la plus emblématique, en cours dans le projet : la voie Grévy. Il s'agit également de pouvoir nous engager dans les trames vertes et bleues au sein du parc urbain que nous voulons élaborer dans les prochaines années pour une valorisation des espaces naturels. Je n'oublie pas la politique menée particulièrement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant la question de l'hydrogène qui s'inscrira pleinement dans ce contrat. C'est, par cette démarche volontaire, la volonté de la municipalité d'accompagner avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la volonté de cette mutation de notre territoire en faveur de l'environnement, donc de nous engager dans cette candidature en faveur d'un CTE.

Ceux qui seront d'abord fléchés pour bénéficier des possibilités de l'État pour accompagner les projets concrets sur les territoires seront dans le CTE. Nous devons donc avoir une démarche volontaire la plus unie possible pour qu'au niveau gouvernemental, nous puissions être retenus, et Jean-Marie SERMIER suivra particulièrement cette opportunité en liaison avec le ministère. Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner pour ce dossier qui me paraît être important. Avez-vous des questions, des précisions ou des observations de la part des élus du Conseil Municipal ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Maire. Vous allez donc contractualiser un Contrat de Transition Écologique. Tant mieux. J'espère que ce ne sont pas que des effets d'annonce et que cela se concrétisera vraiment sur le territoire. Pourquoi dis-je cela ? Dernièrement, vous avez rénové le centre-ville. C'est joli, nous ne pouvons pas dire le contraire. Mais vous l'avez minéralisé à outrance. Regardez la place du 8 mai, l'entrée de la rue de Besançon, la place aux Fleurs. Je trouve qu'il serait bien de végétaliser davantage ces espaces

urbains, car avec le réchauffement climatique, nous savons très bien que si cette minéralisation n'est pas maîtrisée, la température est d'autant plus importante sur ces espaces.

S'agissant des pistes cyclables, je suis bien contente que depuis l'intervention de l'opposition sur ce sujet, vous ayez commencé à mettre en place ces pistes cyclables sur le territoire dolois, ce qui n'était pas le cas depuis le début du mandat. Voilà les remarques que je voulais faire. Pour le reste, il n'y a pas de problème.

M. le Maire : Je sais que sur ce dernier point des espaces cyclables, à chaque fois qu'un article paraît dans la presse sur ce sujet, vous avez la chance de bénéficier du fait que la presse pense à chaque fois que c'est grâce à vous s'il y a des pistes cyclables à Dole. J'ai remarqué cela dans plusieurs articles de presse. Je rappelle tout de même que la dernière fois que vous avez évoqué ce point des pistes cyclables en Conseil Municipal, vous aviez fait une déclaration sur le sujet il y a un certain temps et vous aviez attiré l'attention de tout le monde sur le sujet à juste titre. Nous présentions à ce moment-là le budget de notre collectivité pour l'année précédente, auquel nous inscrivions des sommes et des éléments liés aux pistes cyclables. Lorsque nous avons présenté ce budget, vous êtes intervenue sur le sujet. Je voudrais donc remettre les choses dans le bon ordre.

Nous n'avons pas attendu que vous puissiez suggérer qu'il fallait des pistes cyclables dans cette ville pour pouvoir en faire. Quand vous dites cela, on a l'impression qu'il n'y en a jamais eu avant. Or quand vous étiez aux affaires, il n'y en avait pas non plus. Encore une fois, et je l'ai déjà dit depuis que je préside cette assemblée, je ne ferai pas de politique, mais à chaque fois que vous voudrez en faire, vous m'aurez sur votre chemin. Vous voulez que je reprécise les choses, il n'y a pas de problème. Il y a eu des pistes cyclables, chacun en a fait depuis l'époque de Gilbert BARBIER. Jean-Claude WAMBST en a fait, de même que Jean-Marie SERMIER et Jean-Baptiste GAGNOUX, et chacun avec leurs équipes.

Il faut bien comprendre que l'armature urbaine de cette ville n'est pas simple. Il ne suffit pas de faire de grandes déclarations idéologiques pour ériger des pistes cyclables. C'est loin d'être facile. Je vous rassure, vous avez été en responsabilité. Ce n'était pas simple de faire des pistes cyclables. D'ailleurs, Gilles CARD avait pris la parole. Si un jour vous revenez à la tête de cette collectivité (le plus tard possible selon moi, vous vous en doutez bien), vous verrez que ce n'est pas simple non plus. Il ne suffit pas de pouvoir faire de grandes déclarations. Je vous appelle vraiment à mettre de côté un sentiment très idéologique de grandes déclarations un peu faciles permettant de faire vivre son opposition, mais dans le concret, cela ne se passe pas comme cela. C'est plus compliqué.

Enfin, sur le centre-ville, vous êtes un peu amnésique, Madame BARTHOULOT. Il se trouve que Jean-Marie SERMIER m'avait confié la tâche du centre-ville en arrivant à la tête de cette collectivité. Qu'avons-nous fait en premier en juin 2014 ? Nous avons mis des pots de fleurs dans le centre-ville. Il n'y avait pas une fleur ni un végétal. Il n'y avait rien. Tout ce qui existait était là depuis 30 ans. Nous avons mis des pots partout, des arbustes, des fleurs, parce qu'il fallait justement redonner un peu d'espaces verts et de cachet à ce centre-ville qui était mortifère. Maintenant vous dites : « finalement, je me suis peut-être trompée, il y avait peut-être deux ou trois végétaux ». Oui, nous en avons mis en juin 2014. Nous avons mis des pots et chacun s'en souvient. Les Dolois ont rapidement vu le changement. Nous avons changé les pots pour avoir une harmonisation dans le centre-ville, nous avons remis de belles jardinières le long des bars et des restaurants pour que ce soit fleuri. Attention à ce que vous dites !

M. LEFÈVRE : Pour revenir sur cette histoire de végétalisation, nous sommes dans une ville historique. Vous pouvez prendre le problème comme vous voulez, nous sommes dans une ville du 16^{ème} et 17^{ème} siècle. Si tous les maires depuis pratiquement deux siècles n'ont pas décidé de planter des arbres en ville, c'est qu'il y a peut-être une raison. Ce n'est pas uniquement un problème historique, mais c'est aussi un problème géologique. Je vous défie de creuser un trou ! Croyez-vous que nous n'y avons pas pensé avant vous depuis toutes ces années ? Pensez-vous que personne ne s'est dit : « si on mettait des arbres sur la place Nationale » ? En ce moment, c'est une cocotte-minute tellement il y fait chaud. Bien sûr que tout le monde y a pensé, mais personne ne l'a fait pour une raison toute simple : si nous prenons le premier coup de burin sur la place Nationale, vous tombez sur du remblai ! Jamais un arbre ne pourra pousser à cet endroit.

Croyez-vous que lorsque nous avons refait le pavage autour de la collégiale Notre-Dame, nous n'y avons pas pensé ? Si, nous avons même regardé pour en mettre entre la banque et le porche de la collégiale. C'est impossible, et le maire l'a dit ! Ce n'est pas un hasard si les espaces verts de cette ville, depuis le 18^{ème} siècle, sont à l'extérieur de la ville. Cela a été la construction du cours Saint-Maurice et il y avait quelques autres cours à l'époque. Qui n'a pas eu envie de planter des arbres ? Il y a donc une réalité et le maire l'a dit : il y a une situation historique et géologique. Il n'y a rien dans de nombreuses villes anciennes.

Ensemble, nous avons fait un effort important. Je ne sais pas si cela peut s'appeler « végétaliser », mais cela peut s'appeler « fleurir ». C'est du fleurissement et non de la végétalisation, soit. Mais je me souviens d'une chose. Pour habiter place Nationale depuis si longtemps, cela m'avait beaucoup marqué. Aujourd'hui, vous êtes très attentive à tout cela. Savez-vous ce qu'il s'est passé lorsque nous sommes arrivés en 2014 ? Il y avait quatre pots aux services techniques. Quatre bacs, que vous aviez fait acheter ou peut-être ne vous en étiez-vous-même pas aperçu, traînaient aux services techniques depuis plusieurs années et ils n'avaient absolument pas été remplis. Dans les deux mois où nous sommes arrivés, nous les avons remplis et ce sont ceux sur le parvis de la place Nationale.

C'est la chanson de DUTRONC Ne coupez pas mes arbres. OK, mais en l'occurrence, nous ne les avons pas coupés. Nous n'avons pas forcément, comme vous l'avez dit, « végétalisé », mais en tout cas, nous avons fleuri et nous avons même fait attention à ce que vous aviez acheté. Comme vous le voyez, c'est beau, la transition !

M. le Maire : *Merci. Je revendique une chose : notre municipalité a un souci historique de la question des espaces verts dans cette ville. La meilleure caractéristique est que nous portons un projet d'un parc urbain justement dédié à la nature et aux espaces verts, et qu'il est là justement pour accompagner les habitants, notamment du centre-ville, qui sont dans un secteur urbain historique qui sera toujours ainsi. Pour tout le reste, c'est de la chicanerie politique.*

M. HAMDAOUI : *Sur ce projet, j'aurais aimé entendre les raisons pour lesquelles nous nous lançons là-dedans, outre le fait que nous puissions avoir de l'argent, des enveloppes, etc. Aujourd'hui, il y a une urgence à agir selon les rapports du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dont le premier rapport date de 1990. Si les conclusions de ces rapports, et notamment du dernier, celui de 2018, restent alarmantes, elles permettent tout de même de garder espoir, d'agir maintenant en modifiant radicalement nos modes de vie pour garder une hausse des températures inférieure à 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle (je remonte donc plus loin que Monsieur LEFÈVRE). Ces conséquences sont multiples (vagues de chaleur, extinctions d'espèces, déstabilisations des calottes polaires, montées des océans sur le long terme).*

Selon le GIEC, toute augmentation des températures au-delà de 1,5 degré aggraverait ces impacts sur l'environnement. Pour les experts, limiter la hausse à 1,5 degré passe par une réduction des émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030, et la réalisation d'une neutralité carbone en 2050. Autant dire qu'il y a un gros effort à faire. Autrement dit, il faudra cesser de mettre dans l'atmosphère plus de CO₂ que l'on ne peut en retirer. Il faut donc agir vite et fort. Aujourd'hui, les climatocseptiques sont plutôt minoritaires, mais ils peuvent toutefois avoir un pouvoir de nuisance important à l'instar de Donald TRUMP ou Jair BOLSONARO. Cependant, la prise de conscience est mondiale. Les différentes marches pour le climat à travers le monde le montrent bien. D'ailleurs, les premiers concernés, ceux qui subiront les conséquences de nos modes de vie, les jeunes, les lycéens, se sont aussi mobilisés dans plusieurs pays, de même qu'à Dole, pour réclamer des actes pour sauver le climat. Mais il semble y avoir un décalage entre les attentes des citoyens et l'action des décideurs politiques en faveur du climat.

Il est noté dans le rapport n° 03 qui nous est présenté, et qui nous est soumis au vote, que vous avez fait des bilans, des prospectives, des réunions, des concertations pendant ce mandat. Puis vous avez un Plan Climat Air Énergie Territorial qui démarre en 2020, donc pour ceux qui seront à la tête de l'Agglomération dans le prochain mandat. En définitive, vous avez beaucoup réfléchi, peu agi sur les enjeux climatiques, mais les suivants, eux, devront agir. Mais l'action n'est pas pour demain, car nous pouvons lire toujours dans la notice que le diagnostic n'est pas terminé, puisque l'on nous propose de l'affiner dans le cadre du Contrat de Transition Énergétique. Encore des études plutôt que de l'action !

Dans ce rapport, on lit aussi que la démarche « Cœur de Ville » a été lancée en 2014 par la Ville de Dole et s'inscrit complètement au sein de cette dynamique de transition énergétique. Non, pas du tout, et je vais aller dans le sens de ce que vient de dire Madame BARTHOULOT. Pour s'adapter au réchauffement climatique, la rénovation du centre-ville n'a pas pris en considération les changements climatiques de plus en plus fréquents, comme les canicules que nous subissons aujourd'hui au mois de juin (ce qui est totalement exceptionnel). Les municipalités réellement engagées pour s'adapter au changement climatique ont fait l'inverse de ce qui s'est fait à Dole. Elles ont végétalisé leur ville, pas simplement en mettant des pots de fleurs en décoration, mais en faisant une véritable végétalisation. Ceci permet d'une part de capter l'eau et de la filtrer, ce qui allège le traitement des eaux pluviales et, en période de canicule, de limiter les îlots de chaleur transformant les rues en fournaise, et ce même la nuit.

Les politiques de végétalisation urbaine répondent à plusieurs objectifs :

- permettre de préserver et entretenir la biodiversité ;
- améliorer la qualité de vie et la santé des habitants.

Voilà ce qu'il eût été judicieux de faire dans une optique de transition écologique sur le centre-ville. Si nous disons qu'il y a une réalité sur l'urgence écologique et que cela ne s'est pas fait avant, sachant qu'avant, ils n'ont pas connu ce que nous subissons en termes de climat, la végétalisation des villes ne se résume pas à mettre des fleurs par-ci par-là. Les fleurs, c'est beau, nous ne sommes pas contre. C'est une bonne idée, cela décore la ville. Mais quand on parle de végétalisation des villes, nous ne sommes pas là-dessus. J'ai un exemple de végétalisation qui s'est fait à Dole : La Commanderie.

Pour aller plus loin, je vais montrer que votre politique n'est pas faite dans le sens d'une transition écologique, mais qu'elle est restée sur les vieux schémas du monde. Pour la lutte contre le réchauffement climatique, sur la gestion des ordures ménagères, vous avez stoppé la mise en place d'une tarification incitative alors que, comme le souligne le rapport de la Chambre régionale des Comptes, tout était prêt pour sa mise en œuvre. Cette décision d'arrêter a d'ailleurs coûté 1,3 million d'euros selon la Chambre, qui ont été gaspillés. Or nous savons que le traitement et l'incinération des déchets vont être de plus en plus taxés. Dans le projet de loi de Finances, le gouvernement favorise ainsi une hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en 2021 d'abord, puis progressivement jusqu'en 2025. Le signal envoyé aux collectivités locales, aux entreprises

productrices de déchets et aux exploitants des décharges et d'incinérateurs est clair : il est temps d'investir dans des solutions permettant de réduire les déchets à la source, le tri et le recyclage.

Le but de la TGAP est de changer structurellement les pratiques et les comportements. L'objectif de la TGAP est avant tout d'éviter l'envoi des déchets en décharge et en incinération, donc de réaliser des économies sur ces modes de traitement. Dans la loi Finances, la volonté est d'accompagner la facturation incitative des déchets auprès des usagers et ainsi les frais de gestion de la taxe prélevée par l'État passeront de 8 % à 3 % pendant les cinq premières années. Dans ce domaine, vous avez pris le chemin inverse de celui que l'histoire nous trace.

Sur les transports, pour les transports collectifs, vous avez décidé de taxer les entreprises au maximum de ce que la loi autorise...

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, je vous demande de synthétiser, s'il vous plaît. Le temps s'écoule.

M. HAMDAOUI : ... tout en augmentant fortement les tarifs des usagers, puisque nous sommes passés de 30 euros à 100 euros, en réduisant les services aux habitants (moins de lignes et moins de cadencements). Vous avez supprimé la navette gratuite du centre-ville. D'autres villes, pour accompagner la transition écologique, ont instauré le transport en bus gratuit. Les pistes cyclables, pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens école travail, sur tout le mandat, ont été peu développées. La voie Grévy ne sera pas essentiellement utilisée dans des déplacements quotidiens école travail, mais plutôt pour l'essentiel dans les loisirs. Évidemment, quelques-uns la prendront peut-être dans ce cadre-là.

Sur la restauration collective, où en sommes-nous :

- de l'instauration des repas bio ?
- des développements des circuits courts ?
- des usages des pesticides sur notre commune ?

Quid de la politique énergétique ? Dans quelle mesure avez-vous développé des énergies renouvelables ? Par exemple sur les bâtiments municipaux, avec l'énergie solaire, l'éolien horizontal, la géothermie pour avoir un bouquet de mix énergétique... Oui, c'est la liste que vous avez dans votre dossier. J'ai bientôt terminé, j'arrive au bout. Ce genre de question vous a aussi été posé par des citoyens, avec, par exemple, des collectifs positionnés sur ces questions écologiques. Le collectif de lycéens vous a d'ailleurs rappelé à votre devoir d'agir.

Je rappelle que le Conseil de Développement Durable de l'Agglomération a été mis en sommeil sous ce mandat. Nous sommes dans les derniers mois du mandat, et on nous explique que l'on va enfin agir pour la transition écologique. Le sursaut me semble bien tardif, d'autant plus que les CPE ont été créés en 2017, les premiers contrats signés en 2018. Ils ont ensuite été relancés en 2019 avec une fin d'appel à projets au 27 mai 2019. Les premiers lauréats seront annoncés le 2 juillet. C'est ce que nous pouvons lire sur le site du ministère de la Transition Énergétique. La proposition de notre candidature tardive au regard du calendrier de l'appel à projets nous interroge.

M. le Maire : Merci. Il y avait plein d'idées dans ce que vous dites.

M. HAMDAOUI : J'espère que vous avez pris des notes.

M. le Maire : Il y a plein d'idées et je me dis que « gouverner, c'est prévoir ». Vous dites qu'il y a urgence. Vous aviez six ans pour le faire à votre époque. Ma foi, nous avons constaté que tout cela n'a pas été fait. En tout état de cause, je ne vais pas répondre sur tout, parce que vous avez dit beaucoup de choses. Je suis un peu inquiet tout de même. Je suis inquiet, parce que dans ce que vous dites, beaucoup d'éléments sont complètement inapplicables. Il y a d'abord une donnée importante que vous avez complètement oubliée, parce que là aussi, vous êtes beaucoup dans l'idéologie, et pas dans le pragmatisme pour faire avancer les choses.

L'immense majorité de notre consommation de CO₂ sur ce territoire ne vient pas de la Ville de Dole ni de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ni les services, mais les industries. Vous avez beau jeu de faire un catalogue à la Prévert de beaucoup de choses que vous auriez pu mettre en place lorsque vous étiez adjoint dans cette collectivité. Mais une chose est sûre. Puisque vous êtes dans un carcan idéologique sur le sujet, sans tenir compte d'un certain nombre de réalités, je voudrais bien savoir une chose : comment envisagez-vous demain la réduction drastique du CO₂ sur ce territoire ? Ferme-t-on les entreprises ? Que fait-on ? Nous engageons-nous avec l'État pour les aider justement dans leur transition ?

Or vous oubliez complètement cela. Vous en restez à 10 mètres carrés de pelouse en centre-ville. Je rappelle tout de même que cette municipalité a étendu le réseau piéton en centre-ville. Ce n'est pas vous, et pourtant, vous étiez avec de grandes pancartes « je suis écologiste ». OK, très bien. Vous avez parlé des collectifs, très bien. Mais il faut de la réalité, que les choses puissent avancer concrètement. Finalement, le verbiage sur le sujet n'apporte pas de réponse concrète.

Madame BARTHOULOT, quand vous parlez d'objectifs et de ce que vous voulez faire, je vous entends. Mais nous avons commencé, et cela fait un an que nous avons mis des crédits au budget pour cela. Au-delà de grandes intentions, je préfère que nous ayons des choses concrètes. L'Hôtel de Ville étant une passoire énergétique, on commence à changer les fenêtres. Pour les Dolois, c'est concret. Mais pour tout le reste ? On

peut revenir dans six ans. Si nous vous écoutons, nous aurons mis 10 mètres carrés de pelouse en centre-ville, très bien, mais il y aura toujours autant de CO₂.

Par contre, dans un contrat avec l'État, à un moment donné, pour accompagner ce qui est réel, c'est-à-dire la consommation et la diffusion de CO₂ sur le territoire par nos industries, nous n'allons pas leur demander de partir demain, loin de là. Ce sont Solvay, ou d'autres, des entreprises qui ont un savoir-faire et qui font vivre beaucoup de familles. Il faut simplement les accompagner à cette mutation environnementale. Elles ne sont pas fermées, parce qu'elles se rendent compte des réalités et qu'il faut aujourd'hui absolument avancer sur le domaine climatique. Toutefois, il faut avoir un certain nombre de bases concrètes.

Je vous entends. Aujourd'hui, vous dites : « vous faites votre contrat ». Cela vous embête bien que l'on traite d'environnement. Oui, l'environnement est la cause de tous, et cela doit être compris comme cela. C'est une démarche volontaire de notre part, car nous savons que si nous sommes retenus dans le CTE, non seulement nous aurons à appliquer un certain nombre de choses, mais nous devrons et nous pourrons – je l'espère et c'est le but de ce contrat – compter sur l'État pour nous soutenir dans cette opération.

Je ne vais pas revenir sur tout, mais quand j'entends parler aussi des ordures ménagères, qui a évité que des camions passent tous les 10 mètres en centre-ville en polluant ? C'est bien en faisant des points d'apport volontaire à quelques endroits pour limiter aussi les gaz à effet de serre des engins du SICTOM. Monsieur BORNECK, le président que vous soutenez, n'a jamais réfléchi à un système permettant notamment d'éviter que tous ces camions qui circulent partout soient à d'autres énergies que des énergies fossiles.

Je veux bien entendre beaucoup de choses. Vous vous défendez, ce qui est normal. Vous avez votre vision, c'est normal. Je pense que ce contrat est le pragmatisme écologique, et c'est dans cette logique que nous souhaitons pouvoir accompagner cette mutation.

M. KAYI : Merci, Monsieur le Maire. Je ne serai pas très long, mais très concret. J'ai écouté Monsieur HAMDAOUI et Monsieur CARD. Je pense qu'ils n'étaient pas responsables des municipalités antérieures. Qui a décidé des 300 ou 400 logements sur la rive gauche ? Qui a annulé et supprimé cela ?

Applaudissements.

M. le Maire : S'il vous plaît, on n'a pas à applaudir telle ou telle prise de parole. Sinon, nous ne nous en sortirons pas.

M. KAYI : Pour 400 logements, on a besoin de 500 à 800 voitures. Imaginez la pollution. Monsieur CARD demandait tout à l'heure si les parkings étaient prévus pour le multiplexe. Ces 400 logements nécessiteraient environ 800 parkings. Que cela donnerait-il en termes de pollution s'il n'y avait plus d'espaces verts, donc d'oxygène dans la ville ? Heureusement, nous avons annulé votre décision des 400 logements de la rive gauche pour en faire un grand parc. C'est mon premier point.

Ensuite, internationalement, un habitant a besoin de 10 mètres carrés d'espace vert. Or les espaces verts ne sont pas seulement les espaces publics, mais il faut aussi prendre en compte les espaces privés. Vous avez changé le PLU. Avant, une parcelle constructible avait une surface minimale de 1 000 mètres carrés. Depuis quatre ans, sur cette même parcelle, nous mettons deux maisons sur des terrains de 500 mètres carrés chacune. Il n'y a plus ni espace vert ni arbre. Vous avez décidé cela. Vous avez oublié votre passage. J'ai écouté Monsieur HAMDAOUI. Peut-être pense-t-il que l'argent tombe du ciel !

Troisièmement, aujourd'hui, il n'y a plus d'espace vert privé. Or il faut comptabiliser aujourd'hui les espaces verts et les espaces privés. Si nous prenons un minimum de 10 mètres carrés par habitant, nous avons besoin de 250 000 mètres carrés d'espaces verts à Dole, qu'ils soient publics ou privés. Si nous prenons la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons besoin de 600 000 mètres carrés d'espaces verts. Ce que vous dites n'est pas réaliste. Dans les rues des villes anciennes comme la ville de Dole, les rues sont très étroites. Il faut aussi protéger le patrimoine. Bien sûr, nous essayons de créer tout de même des espaces verts et des pistes cyclables.

Vous avez oublié que lors de vos responsabilités passées, vous avez décidé de construire 400 logements sur la rive gauche, de réduire les parcelles constructibles. Or aujourd'hui, nous voulons sortir de cette impasse. C'est la réalité. Vous êtes donc un peu responsable. Nous voulons réparer vos erreurs commises il y a six ans. Merci.

M. le Maire : Bon résumé du futur parc urbain. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire. Je reconnais bien là Monsieur KAYI, puisque c'est absolument le même argument à chaque fois qu'il intervient dans tous les Conseils Municipaux depuis le début du mandat. Nous n'allons pas continuer constamment à fonder l'action sur un projet qui n'était pas une erreur, mais un projet d'aménagement de la rive gauche. Nous avons parlé du grand parc également en Conseil Communautaire. Ce grand parc mesure 50 mètres de large. Ensuite, nous sommes sur un ensemble de constructions. Ce parc est coincé entre l'avenue Béthouart et le Doubs.

Pour l'instant, nous avons vu la problématique de la construction d'un multiplexe et d'une mutualisation d'un parking. Jusqu'au Géant Casino actuel, il n'y aura pas beaucoup de grands parcs. Nous verrons pour la suite. J'ai aussi noté qu'il y aurait un pont ou un bac. Très bien, nous prenons note. Je crois que nous sommes rentrés

dans la phase de projet contre projet dans la nouvelle campagne municipale, mais je crois que dans ce qui a été réalisé ou non, il y a suffisamment de choses à dire pour que vous ne fondiez pas systématiquement ce que vous avez fait, sur ce que nous n'aurions pas fait. C'est fatigant, inutile, improductif et cela ne correspond pas à la réalité.

M. KAYI : *Je voudrais ajouter deux mots, Monsieur le Maire.*

M. le Maire : *Une deuxième prise de parole pour Sevin KAYI.*

M. KAYI : *Vous parlez de ces projets. Pourquoi les avez-vous abandonnés ? Il y a encore un an, vous avez dit que lorsque nous aurons fait un parc rive gauche, il y aura un bon projet de logements. Vous avez abandonné à cause de la résistance. J'ai résisté contre vous en tant que citoyen. Vous avez payé 220 000 euros pour ce projet, jetés par la fenêtre. Vous avez aussi payé 90 000 euros pour le gymnase à côté du stade. Nous pouvons répéter. Monsieur HAMDAOUI a dit que vous aviez payé plusieurs centaines de milliers d'euros. Vous avez aussi payé pour rien.*

M. le Maire : *Tout le monde a pu s'exprimer sur le sujet. Je rappelle simplement à Jean-Claude WAMBST que je peux comprendre que revenir sur le passé est parfois désagréable lorsque c'est critiqué. C'est compréhensible, mais comprenez aussi – et je vous l'ai toujours dit – que l'on ne peut pas avoir des élus de l'opposition qui donnent un certain nombre de leçons, alors qu'ils avaient la possibilité de faire. Je veux bien entendre un certain nombre de choses, mais soyez dans la construction et non dans la critique de ce que nous proposons. Plutôt que de dire « cela va dans le bon sens, nous aurions pu le faire », vous êtes dans la critique. Nous répondons donc par la critique. C'est logique. Je ne veux pas qu'il soit dit non plus n'importe quoi.*

M. WAMBST : *Je reprends la parole, car je n'ai pas eu le temps de le dire. Tout ce qui va dans le sens de la transition énergétique, que ce soit des mesures qui avancent vite ou non, est à prendre. Nous voterons donc en faveur de ce contrat. Mais cela n'empêche que nous pouvons en débattre.*

M. le Maire : *Je tiens à dire une chose par rapport à ce que vous venez de dire. Je ne veux pas non plus que l'on fasse croire qu'un Contrat de Transition Énergétique, c'est la révolution dès demain. Non. C'est une candidature pour pouvoir être retenu, pour avoir une étape supplémentaire permettant d'organiser mieux un certain nombre de politiques liées à l'environnement, d'essayer de combattre le CO₂, pour accompagner les industries et les entreprises dans leur transition, car c'est aussi cela.*

Nous candidaton pour un territoire, pas uniquement pour notre consommation énergétique de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Bien évidemment, ce document permet d'avancer, d'avoir des facilités dans la mise en œuvre de certaines actions par l'État. Encore une fois, nous y arriverons progressivement. Peut-être serait-il mieux de tout faire plus rapidement, mais dites-vous bien que la consommation de CO₂ sur notre territoire n'est pas de la responsabilité directe et unique de la collectivité, car tel est le problème.

Monsieur HAMDAOUI, nous avons peut-être une divergence. Les politiques environnementales ont aujourd'hui comme principal souci la consommation du CO₂ qui entraîne le réchauffement climatique. Il ne s'agit pas d'être sur tous les champs liés à l'environnement, car nous n'y arriverons pas. Soyons efficaces et mobilisons toute notre énergie sur ce domaine le plus urgent avant de vouloir être sur toutes les politiques environnementales, parce qu'à force d'être dispersé sur tout, on ne fait rien. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : *Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je pensais naïvement que l'environnement et l'écologie nous rassembleraient ce soir. Monsieur WAMBST, j'apprécie votre dernière phrase. Qu'elles soient petites ou grandes, toutes les avancées doivent être votées. Nous vous en remercions. En tout cas, c'est beaucoup plus efficace que de lire des pages, dont nous savons bien qu'elles servent uniquement à faire un effet de manche. Je constate que nous allons revenir à l'essentiel, au-delà des petites chicanes qu'il y a eu pendant quelques minutes. L'essentiel est d'avoir la possibilité de continuer, car effectivement, il ne s'agit pas d'avoir une nouvelle politique environnementale, mais de continuer la politique qui était menée depuis un certain nombre d'années grâce au soutien de l'État.*

J'entendais dire tout à l'heure : « il y a des financements ». Pour le CTE, ce ne sont pas forcément beaucoup de financements, mais plutôt beaucoup de coordinations, beaucoup d'actions qui peuvent aller dans le même sens, que ce soit des coordinations d'actions de l'État ou même des collectivités autres que celle de la Ville et de l'Agglomération, puisqu'il peut y avoir le département et la région qui nous suivent.

Je voudrais vous dire que nous avons déjà avancé sur certains sujets, et cela a été évoqué. Par exemple, s'agissant de la mobilité, nous sommes un des premiers territoires à avoir ouvert une réflexion sur l'hydrogène. Le président de l'ADEME est venu inaugurer une station hydrogène. Il n'est pas venu pour rien, mais parce qu'il voulait marquer le fait que notre territoire est en avance sur le sujet. Nous sommes en avance sur le covoiturage, sur des parkings relais. Certes, tout n'est pas merveilleux, mais nous devons continuer. En tout cas, j'ai toujours pensé qu'il valait mieux avoir quelque chose de très souple, de très adaptatif, plutôt que d'avoir de grands bus vides.

Nous le savons, puisque dans son rapport, le député socialiste DURON, que vous ne pouvez pas me targuer de soutenir bêtement, disait qu'il fallait faire attention de ne pas avoir trop de mobilité urbaine qui consomme beaucoup de CO₂. Cela étant, il faut continuer à développer de la végétation. Je rappelle que nous avons ensemble, collectivement, voté un PLUi qui passe, pour la Ville de Dole, de 55 hectares de terre à bâtir à moins de 40 hectares, soit une baisse de 25 %, ce qui est important. Concrètement, nous devons être parmi les collectivités qui ont le plus engagé une politique pour éviter la consommation des espaces naturels.

D'ailleurs, ce PLUi a été un moment d'échanges entre beaucoup de personnes, des élus, mais aussi l'ensemble des habitants du territoire qui ont bien voulu venir, l'ensemble des corps constitués (associations, jeunes agriculteurs...). Je crois que ce sont au total 300 réunions qu'il faudrait ajouter à tous les Conseils Municipaux, car elles étaient publiques et bienvenues, sur lesquelles d'ailleurs nous n'avons pas forcément vu ceux qui nous demandent de faire plus de réunions. Mais bref, chacun son « truc ».

Je pense que nous avons bien avancé sur le sujet. Il y a eu des avancées significatives. Sur le logement, quand on dit que l'on refait le centre-ville, derrière, il y a la rénovation de 300 à 400 logements qui étaient des passoires thermiques. Certes, nous n'avancions pas très vite, puisque nous en rénovons 30 par an. Mais nous avançons. En gros, l'électricité et l'énergie représentent 40 % dus aux logements. Il faut donc trouver des solutions sur le logement, et nous essayons d'en trouver. Quand dans une SPL nous essayons de trouver des solutions pour rénover des immeubles ou des petits hôtels du centre-ville, c'est aussi pour la rénovation. Quand Grand Dole Habitat décide d'avoir une politique ambitieuse sur les Cités Kennedy, qui se termine sur le Poiset, c'est effectivement une politique permettant d'avoir une réduction des gaz à effet de serre et du CO₂.

On peut faire ce que l'on veut à Dole. On essaiera de faire bien, de faire mieux. Je peux aussi parler de l'eau, puisque j'en ai entendu parler. Grâce à Doléa, on consomme beaucoup moins d'eau, car on a mis en place un certain nombre de réseaux qui évitent d'avoir des trous et des fuites en permanence, et je crois que nous en parlerons dans un prochain rapport. En cinq ans, nous avons fait une avancée formidable. Il faut continuer. Mais malheureusement, tout cela ne servira pas si nous n'avons pas une politique mondiale. C'est peut-être un peu ambitieux de parler d'une politique mondiale au Conseil Municipal de Dole, mais concernant les émissions de gaz à effet de serre, et notamment de CO₂, c'est 0,8 % du monde pour la France. Je pense que tous les gens responsables sont soucieux du climat.

Monsieur HAMDAOUI, dans les premières phrases que vous avez données, je me suis dit : « pour une fois, on va être à peu près d'accord », parce que c'est important de pouvoir trouver des solutions pour éviter le réchauffement climatique. Personne ne doute du réchauffement climatique, personne ne doute qu'il soit anthropique ou qu'il ait pour origine les gaz à effet de serre et le CO₂, mais pour cela, il faut trouver des solutions. C'est le sens de mes interventions la semaine dernière dans le cadre de la loi Mobilités. C'est aussi le sens de mes interventions demain soir dans le cadre de la loi sur Climat Énergie pour faire en sorte que nous fassions tout réduire au maximum le gaz à effet de serre et le CO₂.

Un CTE, c'est toute cette logique avec une logique supplémentaire, et Jean-Baptiste GAGNOUX l'a très bien rappelé précédemment : les émissions de CO₂ sur notre Agglomération ne proviennent pas tellement des habitants, mais principalement de l'industrie. Je peux vous assurer que l'industrie fait des efforts formidables pour trouver des solutions, et le CTE leur permettra d'avancer sur le sujet, puisque c'était justement un des objectifs de Sébastien LECORNU qui a commencé en tant que ministre, et maintenant d'Emmanuelle WARGON.

De plus, les émissions de gaz sur notre territoire viennent aussi des transports qui passent sur l'autoroute. C'est la deuxième cause. J'imagine que nous n'allons pas supprimer les autoroutes, mais il faut rendre les voitures plus propres, sans doute aller vers de l'électricité. Mais je ne pense pas que le tout électrique soit définitif. Nous devons probablement aller vers des modes alternatifs et l'hydrogène en est un. Nous pouvons nous honorer d'avoir pratiquement la première station-service hydrogène entre l'Italie et l'Allemagne et, puisque nos voisins allemands avancent un peu plus vite sur l'hydrogène, nous pouvons nous dire que maintenant, lorsque les Allemands partiront en Italie ou en Espagne, ils pourront s'arrêter à Dole pour prendre de l'hydrogène et – pourquoi pas ? – y rester quelques heures ou quelques nuits de plus.

C'est vrai, ce ne sera pas le grand soir quand nous aurons signé le CTE si nous sommes retenus. Mais en tout cas, nous nous sommes bien battus. Sachez qu'il y a beaucoup de candidatures de collectivités. Aujourd'hui, 18 ont signé. Nous sommes parfaitement dans les temps pour déposer le dossier. Nous avons maintenant 15 jours pour voir si nous avons la chance d'être retenus. Si nous ne sommes pas retenus, nous ferons sans, toujours avec une politique environnementale ambitieuse. Si nous sommes retenus, cela nous donnera un coup de booster pour la suite des opérations.

M. le Maire : *Merci. Je précise également qu'il se trouve que la ministre sera dans le département cette semaine et qu'il y aura un débat à Poligny sur les transitions écologiques, débat auquel je participerai ce jeudi.*

M. LEFÈVRE : *Je reviens sur cette histoire de végétalisation. J'imagine que personne autour de cette table n'est pas attentif ou soucieux de ce qu'il est en train de se passer sur le plan du climat. Quand vous parlez de végétalisation des villes, j'ai souvent le sentiment que cela apparaît comme une posture ou une incantation. J'ai vérifié, j'ai voulu regarder. Savez-vous pourquoi certaines villes en France ont augmenté leur végétalisation ? C'est tout bête. Ce sont les villes où il y a des tramways, car tout simplement, en ouvrant les voies de tramway*

dans les villes, elles ont été couvertes de verdure. Ce phénomène, mécaniquement, a entraîné une augmentation des mètres carrés dits « végétalisés » dans les villes.

Vous pouvez regarder quelles villes ont connu une croissance très importante et les autres. Ce sont celles qui ont pu mettre des végétaux sur les toits, ce qui est possible lorsque l'on a des toits-terrasses. Or là encore, nous sommes dans une ville avec des toits en pente. Si vous allez devant un architecte des Bâtiments de France en lui expliquant que l'on va couvrir de végétation un toit en pente, cela ne passera pas. Si vous connaissez une ville petite ou moyenne, historique, avec un secteur sauvegardé, qui se soit engagée très largement dans ce que j'appelle la « végétalisation »... Ako, c'est bien si tu en as une ! Nous irons la voir ensemble.

M. le Maire : *Merci, Jean-Philippe. Avez-vous d'autres remarques ?*

Mme BARTHOULOT : *Je suis bienheureuse que la France ne pollue qu'à 0,8 % par rapport à l'ensemble du monde. Mais il faudra peut-être tout de même une politique internationale. Quand on refille les vieux véhicules polluants qui envahissent le marché africain, qui provoquent des millions de morts dans ces pays, j'aimerais bien que nos politiques internationales soient un peu plus correctes envers ces peuples.*

M. le Maire : *Quels sont les vieux véhicules dont vous parlez ?*

Mme BARTHOULOT : *Nous refilons toutes les vieux véhicules polluants et on envahit le marché africain avec des véhicules interdits, et ce au détriment de la santé.*

M. le Maire : *Écoutez, nous avons eu un beau débat. Chacun a pu s'exprimer. Pour le coup, en dehors de nos positions, je crois que cela a été intéressant. Monsieur HAMDAROU, comme c'est votre deuxième prise de parole, je vais vous laisser la prendre. Monsieur DRUET souhaite également intervenir. Mais je vous demanderai d'être bref, car nous avons encore beaucoup de choses à voir.*

M. DRUET : *J'ai une question par rapport à la délibération de ce soir. J'ai du mal à comprendre. Il s'agit d'une délibération sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La Ville de Dole est-elle candidate seule, ou approuvons-nous le fait d'être candidat au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? J'ai un peu de mal à comprendre le vote. Pourquoi n'est-ce pas une prise d'acte ?*

M. le Maire : *Je comprends. C'est assez simple. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole postule au CTE, parce qu'elle a la compétence « environnement ». Il n'en demeure pas moins que nos services, donc les salariés de la Ville de Dole, sont impliqués dans la mise en place de ce CTE et dans son engagement si nous sommes retenus. De plus, dans le CTE, il y a un certain nombre de politiques propres à la Ville et à ses compétences. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport, donc la candidature, est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le Contrat de Transition Écologique (CTE).

Nous passons au rapport n° 04. La parole est à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 04 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE – DÉGRADATION DU COSEC DES MESNILS PASTEUR

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Le 26 juillet 2017, quatre individus ont pénétré par effraction dans le gymnase du COSEC, situé aux Mesnils Pasteur, et ont dégradé divers objets, revêtements et portes. Des poursuites peuvent être engagées contre ces individus, interpellés immédiatement après les faits, afin d'obtenir l'indemnisation des dégâts matériels, qui sont d'un montant supérieur à 6 000 euros. Je rappelle simplement que cette délibération passe à la demande de l'avocat qui demande à prendre une délibération individuelle pour ces infractions. C'est juste en cas de recours de la partie adverse.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à intenter une action en justice pour obtenir l'indemnisation des réparations occasionnées par ces infractions.

M. le Maire : *Merci. C'est une délibération technique dans le sens où désormais, il faut que nous la passions en Conseil Municipal pour me permettre d'engager ces actions de justice et d'obtenir une indemnisation, comme cela a été précisé. Y a-t-il des questions ?*

M. HAMDAROU : *Est-ce à dire que chaque fois qu'il y aura une dégradation et que nous devons intenter une action en justice, il faudra passer cela en Conseil Municipal ?*

M. le Maire : *Tout dépend du type de procédure engagée. Attention, parfois, certaines dégradations ne sont pas liées à un équipement de la ville, mais à un équipement privé, ce qui ne nous concerne pas. Mais lorsque l'on engage la collectivité, tout dépend aussi du type de dégât, du montant.*

M. HAMDAOUI : *Ne peut-on pas prendre une délibération générale qui donne pouvoir au maire de déposer plainte à chaque fois qu'il y a une dégradation ?*

M. le Maire : *Cela existe, c'est-à-dire que le dépôt de plainte n'est pas directement fait par le maire. Cela peut être le responsable de la police municipale, un autre élu, ou le DGS. En revanche, sur ces actions, il nous faut une délibération. Ceci étant, nous allons tout de même vérifier, mais je pense qu'on l'avait fait. J'aimerais mieux, car cela nous éviterait ce genre de chose. A priori, c'est nouveau et donc impossible de pouvoir globaliser malheureusement. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est donc approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur l'autorisation donnée au Maire pour intenter une action en justice – Dégradation du COSEC des Mesnils Pasteur

Nous passons au rapport n° 05. La parole est à Jean-Pierre CUINET pour la modification des statuts de l'Agglomération pour la gestion d'une fourrière automobile intercommunale.

RAPPORT N° 05 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE – CRÉATION ET GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE INTERCOMMUNALE

M. CUINET : *Merci, Monsieur le Maire. Par délibération n° GD 49/19 du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé la mise en place d'une fourrière automobile intercommunale, destinée à répondre à la problématique des véhicules ventouses et/ou épaves, à vider les espaces où se déroulent des festivités et à déplacer les véhicules gênants. Les activités d'enlèvement et de transport des véhicules seront confiées à un ou plusieurs garages ; le reste des interventions sera géré en régie par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

Afin de pouvoir mettre en place ce nouveau service intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a ainsi décidé d'élargir son domaine d'intervention à la création et à la gestion d'une fourrière automobile. Les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doivent ainsi être modifiés afin de prendre en compte cette nouvelle compétence.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tels qu'annexés, permettant d'intégrer, parmi les compétences facultatives, la création et la gestion d'une fourrière automobile intercommunale.

M. le Maire : *Merci, Jean-Pierre. Cela me permet de préciser une chose, parce que les Dolois m'interpellent à juste titre sur le sujet. Il y a plusieurs voitures épaves sur la ville, voire parfois brûlées comme c'est le cas avenue Pompidou actuellement. Elles sont à peu près au nombre de 60 ou 70 sur la totalité du territoire de la ville et plus de 90 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La loi a changé il y a un peu plus d'un an. On ne peut plus les enlever sans avoir une fourrière à l'échelle de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Donc, nous mettons en place la fourrière avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elle devrait être opérationnelle à l'automne, et nous pourrions ainsi commencer les procédures compliquées et longues d'enlèvement des véhicules sur la ville.*

Je tiens à le préciser, car très logiquement, tout le monde ne connaît pas les nouveaux points de droit. Cela permettra ainsi d'avoir, j'espère, une communication sur le sujet. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la création et gestion d'une fourrière automobile intercommunale.

Nous passons au rapport n° 06. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 06 : CONVENTION DE PRESTATIONS POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « SALON DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE 2019 »

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du Salon de la Petite Enfance et de la Famille 2019. C'est l'événement public de notre politique Petite Enfance initié il y a deux ans, qui a de nouveau rencontré un vrai succès avec une fréquentation en augmentation de près de 50 % le 15 juin dernier avec 4 300 entrées enregistrées. Je tiens à préciser que c'est grâce au travail et à l'investissement de l'ensemble des professionnels de la petite enfance à la Ville de Dole et à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Afin de soutenir l'organisation de ce salon, il est proposé de signer une convention de prestations avec la SPL Hello Dole. Dans le cadre de cette prestation, la Ville de Dole versera au titre de sa participation aux frais liés à l'événement, la somme de 30 000 euros.*

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de prestations entre la SPL Hello Dole et la Ville de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Merci, Frédérique. Bravo à l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour faire de ce Salon de la Petite Enfance un vrai succès, puisque plus de 4 000 personnes l'ont fréquenté, permettant ainsi d'apporter services, conseils et démarches en faveur des parents sur notre territoire. Avez-vous des questions ?

Mme BARTHOULOT : Ce salon était effectivement très bien. Mais vous dites que nous demandons de verser « au titre de sa participation aux frais [...] la somme de 30 000 euros ». Le salon est passé, et vous nous demandez de voter cela aujourd'hui. Cela montre bien qu'il y a peu de Conseils Municipaux. Nous sommes donc obligés de voter pour un événement qui s'est tenu.

M. le Maire : Vous avez le choix de voter contre, Madame BARTHOULOT. Ce sera votre choix et votre opinion.

Mme BARTHOULOT : Ce n'est pas cela. Mais il n'y a pas assez de Conseils Municipaux et nous sommes obligés de voter après coup, après que l'événement soit passé pour le financer. Je trouve cela un peu particulier.

M. le Maire : Cela s'est toujours fait, Madame BARTHOULOT, y compris de votre temps, si je puis me permettre de le dire ainsi. Encore une fois, je vous rappelle que dans les trois dernières années de votre mandat, il y avait un Conseil Municipal de plus qu'actuellement.

Mme BARTHOULOT : Ce n'est pas du tout par rapport à cela.

M. le Maire : Vous avez une faculté de changer les choses !

Mme BARTHOULOT : Il y en a eu deux, un en mars et un en juin.

M. le Maire : Oui, mais l'année n'est pas finie.

Mme BARTHOULOT : Vous auriez dû en faire un autre entre mars et juin pour que nous puissions voter une délibération...

M. le Maire : Je ne vous ai pas donné la parole. Vous n'avez donc plus la parole.

Mme BARTHOULOT : Merci de me couper la parole !

M. le Maire : C'est ainsi. Sauf s'il y a d'autres questions ou observations, je vais mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la convention de prestations pour l'organisation de l'événement « Salon de la Petite Enfance et de la Famille 2019 ».

Nous passons au rapport n° 07. La parole est à Jean-Marie SERMIER.

RAPPORT N° 07 : RÉDUCTION ET NOUVELLE SOUSCRIPTION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL HELLO DOLE

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Maire. Vous vous rappelez que la société Hello Dole a été créée à hauteur de 50 % par la Ville de Dole et 50 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour faire de l'animation, de la promotion touristique et de l'événementiel sur le territoire.

Il vous est ainsi proposé :

- d'approuver la modification de l'article 7 des statuts permettant une réduction du capital de 300 000 euros et une augmentation de 100 000 euros par la suite ;
- de décider de l'ensemble de ces imputations ;
- d'autoriser le représentant de la Ville de Dole aux assemblées générales de la SPL à signer les nouveaux statuts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Avez-vous des questions ou des observations ?

M. WAMBST : J'ai relu deux fois et je n'arrive pas à comprendre la raison pour laquelle il est envisagé de ramener le capital de 300 000 euros à 0, puis de le repositionner à 100 000 euros. Est-ce à dire qu'il y aurait en gros 200 000 euros de capital inutiles ou excessifs à l'origine pour que nous en arrivions à ce nouvel équilibre ? J'étais perturbé au début par l'idée de réduire le capital, puis de l'augmenter. Finalement, on annule le capital

et on en recrée un autre. On est donc plus dans l'annulation et la recréation. J'ai besoin de connaître la raison qui nous amène à devoir délibérer de ce mécanisme.

M. SERMIER : Vous avez très bien exposé et compris la raison. Il s'agit de la prudence. La gestion en bon père de famille nous a permis de ne pas avoir un capital énorme au démarrage. Aujourd'hui, je pense que tout le monde est conscient de la qualité et de la réussite de cette opération quand on voit effectivement ce qui se passe à Dolexpo ou à La Commanderie, et ce qui se passait déjà. Je rappelle à tous ceux ici présents que les événements notamment à La Commanderie étaient sur le budget municipal. Maintenant, la société Hello Dole assure les financements. Nous ne pensions pas que tout ce que nous avons prévu au départ marcherait si bien. Nous avons évoqué précédemment le salon de la Petite Enfance.

D'ailleurs, Madame BARTHOULOT, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas assez de Conseils Municipaux, mais tout simplement parce qu'une fois que c'est terminé, nous savons exactement où nous en sommes. Il faut donc ramener les choses au bon endroit. Je vous rappelle d'ailleurs, puisque vous évoquez ce problème, que lorsque vous faisiez sept Conseils Municipaux par an, nous en faisons cinq, mais à l'époque, l'Agglomération avait à peu près 20 ou 30 % des compétences en moins qu'elle n'a aujourd'hui. Nous avons donc augmenté significativement l'ensemble des compétences de l'Agglomération et nous avons diminué les sujets que nous pourrions aborder dans le cadre du Conseil Municipal.

Aujourd'hui, si nous regardons la compétence sur le nombre de Conseils Municipaux, je peux vous assurer que nous en faisons plus que vous n'en faisiez. Il nous a semblé important d'avoir plutôt un démarrage progressif. Aujourd'hui, nous avons eu des choses importantes, par exemple le Made in Jura, la Foire du Jura, le salon dont nous venons de parler qui a apporté toutes les réussites. Je lisais encore ce matin le résultat du Salon de la Petite Enfance pour constater que 90 % des visiteurs étaient satisfaits ou très satisfaits, pour constater aussi qu'il en venait du Doubs et de Côte-d'Or. Nous avons donc retrouvé une attractivité pour la Ville de Dole. Nous ne pensions pas que nous réussirions aussi bien aussi rapidement.

Il a fallu utiliser le capital pour le lancement de cette opération. Nous ne vous disons pas l'inverse. Nous avons effectivement utilisé le capital pour la gestion de l'entreprise et nous remettons 100 000 euros au pot, car il nous semble important de pouvoir faire en sorte que cette société puisse continuer. Je suis plutôt fier de mettre 100 000 euros au bout de la troisième année, plutôt que d'avoir mis 400 000 euros dans un premier temps et d'avoir bloqué 100 000 euros du contribuable. Il faut utiliser l'argent du contribuable avec parcimonie. C'est ce que nous avons fait, ce que nous avons voulu. Nous voulons aller modestement.

J'espère que l'équipe qui sera là dans un an, dans deux ans, et je ne doute pas que ce sera celle du Maire actuel, ait besoin de continuer à mettre encore du capital sur cette société, car cela signifierait qu'elle se développe bien et qu'elle apporte à la ville une grande attractivité, et nous aurons d'autres projets. Tout ce qui est dit ici est connu par tout le monde, et c'est l'avantage d'une SPL, alors que lorsque l'on fait des opérations simplement sur le budget de la collectivité, on ne sait pas combien cela coûte. Par exemple, les SSIAP (Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes), aujourd'hui obligatoires alors qu'ils ne l'étaient pas il y a trois ou quatre ans, coûtent cher par jour. Si nous n'avions pas ce système, ils seraient en budget masqué sur l'ensemble de la collectivité. Je voudrais donc féliciter le président de la SPL et tous ceux qui travaillent sur cette SPL pour l'activité et le rayonnement qu'ils donnent à Dole.

M. le Maire : Merci pour cette longue explication. Avez-vous d'autres commentaires ?

M. CARD : Vu l'importance des délibérations, il est vrai que je n'ai pas tout lu. Mais je trouve la ficelle un peu grosse. Certes, il faut que la SPL fonctionne bien, il faut la soutenir, mais je pense qu'augmenter le capital est pour éponger le déficit. Quand je vois le rapport d'Hello Dole, le déficit s'élève pour l'année 2018 à 145 000 euros. Nous augmentons le capital de 100 000 euros. Il me semble que cela doit être pour cela, je ne sais pas. Je crois que c'est cela, mais il faut le dire. J'aimerais qu'on le dise clairement.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur HAMDAOUI et je répondrai ensuite.

M. HAMDAOUI : Monsieur CARD a dit ce que je voulais dire. On nous vend un bel enrobage tout cela pour dire que c'est tout simplement une opération de haut de bilan. On absorbe les dettes. La SPL est endettée. Le capital mis dedans paie les dettes, et maintenant, on fait un appel à capital pour renflouer les capitaux propres.

Intervention hors micro inaudible.

M. HAMDAOUI : D'accord, ce ne sont pas des dettes, mais des pertes. Oui, mais c'est tout de même la société. Cela me permet de le redire encore une fois. La société a fait des pertes, et là on les absorbe. Donc, on nous a vendu ici les SPL comme étant des sociétés formidables avec une gestion encore beaucoup plus vertueuse que le public. Lorsque l'on disait qu'il y avait une recommandation de l'équivalent de la Chambre régionale des Comptes qui disait qu'il fallait consolider les comptes des satellites, dont la Ville était propriétaire, c'était pour cela, pour que l'on voie les choses clairement et que l'on voie que dans la globalité de la Ville, cela impacte directement le budget de la Ville. Sur le fait que les SPL étaient beaucoup plus vertueuses que la gestion en régie, je demande encore à voir. Cela démontre l'inverse ce soir.

M. Le Maire : Monsieur HAMDAOUI, je suis radicalement opposé à votre vision des choses d'abord pour un premier élément. Vous avez très bien utilisé le bon verbe : on voit. Oui, on voit. On voit que la SPL Hello Dole a un déficit qui n'est pas très important, loin de là. Mais surtout, qui faisait avant ce que fait la SPL ? C'était ici, c'était le budget de la Ville. Comment toutes ces activités étaient-elles financées ? Voulez-vous que je le rappelle ? On allait boucher le trou du budget annexe en allant chercher les crédits sur le budget principal. Quel était le montant du déficit du budget annexe de La Commanderie ? Il s'élevait à 300 ou 350 000 euros par an.

S'il y a un peu plus de 100 000 euros de déficit à Hello Dole, cela a montré deux choses. Cela a montré premièrement que c'est public, tout le monde est bien au courant. Mais surtout, cela montre que le déficit est bien moins important que ce qu'il y avait avant. Je n'oublie pas tous les services, les activités, tout ce que cela a généré. Cela a permis d'avoir une redynamisation globale de l'activité dans cette ville. Par exemple, le salon de la Petite Enfance a un coût, bien évidemment. Non seulement on apporte un service aux gens, mais qui plus est, il y a toutes les personnes qui travaillent autour d'un salon. Quand il faut nourrir des centaines de personnes sur une journée, qui cela fait-il travailler ? Cela ne fait pas travailler je ne sais quelle multinationale basée je ne sais où. Non, ce sont les traiteurs dolois. C'est de l'activité indirecte, particulièrement bénéfique pour notre ville.

Donc, la SPL, c'est la transparence, contrairement à tout ce que l'on cumulait avant dans les budgets annexes de la Ville, et c'est surtout une activité très forte pour le territoire de notre ville. Je suis fier de remettre 100 000 euros pour que demain, on ait beaucoup d'activités économiques qui fonctionnent autour de la dynamisation de cette ville. Je suis fier que l'on demande aux Dolois un effort pas particulièrement nouveau sur les comptes de la Ville pour continuer cette phase dynamique pour notre ville, parce que les retombées derrière sont très favorables sur le territoire en termes de notoriété et d'activité.

Je peux vous dire que Jean-Pascal FICHÈRE mène un gros travail sur la SPL pour justement affiner au plus près les coûts directs et indirects, et justement pour permettre ainsi que contrairement à avant où l'on cumulait certains déficits, nous puissions, par la société privée de capitaux publics Ville et Communauté d'Agglomération du Grand Dole être le plus efficaces possible tout en ayant un rayonnement sur la ville. J'ajoute aussi que comme vous le savez, la fermeture du petit manège sur la place Precipiano, sa démolition, le complexe aquatique qui se met en place avec l'Agglomération, font que la salle des fêtes du Manège de Brack a été confiée aux activités sportives jusqu'à l'année prochaine, à l'ouverture du complexe.

Nous avons aussi de nombreuses salles municipales à La Commanderie, qui bénéficient de réduction de la municipalité pour que le tissu associatif puisse continuer de vivre. Je crois que franchement, avoir un déficit réduit comme celui-ci par rapport à avant, et avoir su générer autant d'activités, avoir pu créer ainsi, par l'effort de l'Agglomération en investissant sur le parc des expositions, cet ensemble, à n'en point douter, permet le rayonnement de notre ville au sein de la grande région. Il génère une activité extrêmement importante.

Je voudrais tout de même savoir une chose. Lorsque vous émettez un certain nombre de critiques sur cette société, sur le fait qu'il y a un peu de déficit (mais il y en a toujours eu), j'espère que vous ne voulez pas remettre en cause cette dynamique et ce dynamisme à l'échelle de la région. La SPL Hello Dole débute comme nos deux SPL. Elle nécessite petit à petit de l'activité, le bon calibrage et tout cela fait que les déficits existant depuis très longtemps sont vus et présentés au sein de notre Conseil Municipal. Nous n'aurons pas, comme cela pourrait être fait et comme cela a été fait pendant des années, ce soir une simple ligne dans le budget supplémentaire qui ferait un transfert entre le budget annexe et le budget principal pour couvrir un déficit.

Enfin, j'ajoute que l'activité culturelle générée, l'activité sociale générée par un certain nombre de rencontres, de travail, de possibilités pour de nombreuses associations d'utiliser ces équipements, tout cela est non seulement du lien social, mais je tiens à préciser que nous ne devons pas – et c'est souvent le discours que j'ai entendu de votre part – considérer cela comme un coût. C'était souvent ce que vous nous disiez jusqu'à maintenant. Non, c'est une richesse d'avoir de tels équipements, de pouvoir exploiter sur notre territoire ces équipements et ce dynamisme.

Oui, il faut que ce déficit soit financé, c'est normal. Mais n'oublions pas tout ce qui est généré sur notre territoire, et je ne veux pas demain que par une vision très comptable et un peu facile, par l'expression d'un déficit au sein d'un Conseil Municipal, on remette en cause une ville qui a su se remettre en mouvement. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Je voudrais que l'on soit bien clair. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit brillamment le maire. Je veux simplement le compléter. Vous dites : « si on est obligé de remettre au capital, c'est parce qu'il y a eu sûrement du déficit », un peu d'une façon dont vous semblez découvrir les choses comme si elles étaient cachées. Il suffit de prendre – et je prends tout le monde à témoin – la page 109 de notre rapport, puisque nous aurons tout à l'heure le bilan annuel de la SPL. C'est marqué « -145 000 euros ». Ne nous faites pas croire que vous n'avez même pas lu cette partie du dossier, car elle est importante. Ce n'est pas dans les annexes.

Que vous n'ayez pas eu le temps de lire les annexes, c'est vous que cela regarde. Mais que vous n'ayez pas lu vos rapports et que ceux qui ont participé dans votre groupe aux commissions n'aient pas lu les rapports, cela m'inquiète. Concrètement, aujourd'hui, tout est bien précisé.

Je voudrais dire aussi que nous n'avons pas évoqué un sujet, à savoir l'Office de Tourisme dont s'occupe la SPL. Il faudra m'expliquer comment un Office de Tourisme peut être rentable. Si nous vous écoutons, vous allez fermer les écoles, car elles ne sont pas rentables. À un moment donné, cela suffit. Il faut tout de même avoir un peu de responsabilités autour de cette table. Je veux bien que nous fassions de nombreuses réunions toutes les semaines, mais si c'est pour brasser du vent, cela ne servira pas à grand-chose. Nous vous proposons de recapitaliser. Nous ne sommes pas forcément d'accord avec vous, OK, mais assumez-le ! Votez contre ! Comme cela, nous pourrions au moins dire aux Dolois « nous mettons 100 000 euros, parce que nous pensons que cette activité rayonne sur la Ville de Dole et bien au-delà, parce que nous faisons Made in Jura, la Fête de l'Agriculture, les foires, le Salon de la Petite Enfance ».

Vous dites que vous n'êtes pas d'accord, que vous allez casser cette structure, faire en sorte que Dolexpo redevienne une friche et nous n'aurons plus de salon, car cela coûte trop cher. Je vous rappelle que sur le déficit de ces salons (30 000 euros pour le Salon de la Petite Enfance), quel Dolois serait suffisamment naïf pour penser qu'un salon qui regroupe près de 5 000 personnes sur une journée (je crois que le même à Bordeaux a fait deux fois moins), 140 exposants, des gens qui viennent de partout viendraient par le souffle de l'esprit et qu'il n'y aura pas un centime à mettre ? Effectivement, peut-être que s'il n'y avait pas eu la SPL, nous n'aurions pas vu un centime, car cela aurait été « planqué » dans l'ensemble du budget, sur l'emploi, l'électricité, les assurances. Il faut payer tout cela et aujourd'hui, la SPL le finance. Nous voulons la transparence, le dynamisme, le rayonnement. Si vous voulez l'inverse, c'est votre choix.

M. le Maire : Gilles CARD voulait prendre la parole.

M. CARD : Je ne conteste pas du tout les activités. Au contraire, je les soutiens. C'est bien, et je trouve même logique que cela coûte. Je suis d'accord, l'Office de Tourisme doit coûter. Je dis simplement que vous nous présentez cela sans nous dire pourquoi vous voulez procéder ainsi.

M. le Maire : J'entends que cela a été expliqué en Commission par Jean-Pascal à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de façon très transparente.

M. CARD : Je ne comprends pas mécaniquement pourquoi revenir sur cet article, pourquoi modifier ces statuts, pourquoi changer le capital, supprimer les anciennes actions, en remettre des nouvelles. Je ne connais rien à ce système. Je voulais simplement avoir des explications. Quand vous nous avez présenté les deux SPL il y a trois ans, nous les avons soutenues et nous les soutenons toujours. Mais vous nous avez dit : « cela va marcher comme une société privée. Il y aura moins de frais, en particulier avec la TVA, avec les salaires et nous en aurons enfin fini de ces déficits qui étaient insupportables avec La Commanderie ». Vous avez dit cela.

Je dis simplement qu'il y a toujours 145 000 euros de déficit et qu'il faut remettre au pot. Je n'aime pas revenir en arrière quand nous étions aux affaires, mais lorsque nous avons annoncé les déficits de La Commanderie pendant deux ou trois ans, parce que nous aussi nous faisons des déficits, nous en avons pris plein la tête de votre part. Vous nous disiez que nous étions incapables de gérer, qu'il était temps que vous repreniez cela pour arrêter ces déficits. Or les déficits sont toujours là, et c'est normal. Il y a des déficits, nous en faisons, c'était normal. Vous en faites, c'est normal et je pense qu'il ne faut pas le cacher. C'est tout. Nous sommes à - 145 000 euros, il faut remettre 145 000 euros au pot. Point.

M. le Maire : 100 000 euros.

M. CARD : Il y a 145 000 euros de déficit.

M. le Maire : J'apporte simplement une précision. La SPL nous permet véritablement d'entrer dans tous les coûts indirects, parce qu'ils sont rattachés à la comptabilité privée de la société. Nous arrivons à avoir des prises fortes là-dessus pour réduire un certain nombre de coûts et pour que cela coûte moins cher. Nous avons donc réduit légèrement ce que cela coûtait par rapport à avant, lorsque nous étions en rythme de croisière par le budget annexe de la collectivité. Mais le but est d'aller plus loin, soit avec plus d'activités, soit en trouvant de nouvelles possibilités.

D'un autre côté, il faut être prudent, parce qu'il y a aussi beaucoup d'utilisateurs associatifs. Je pense que pour vous, comme pour nous, le but n'est pas de les tuer par des tarifs de salle trop importants. J'ajoute d'ailleurs qu'il faut vraiment que les gens considèrent La Commanderie comme une salle de spectacle. Ce n'est pas une salle des fêtes. Bien évidemment, l'année prochaine, avec la réouverture au cours de la deuxième partie de l'année du Manège de Brack, cela donnera de l'air financier à la SPL et aussi aux associations, car souvent, on met à disposition, on fait une réduction de La Commanderie, car elles ne peuvent pas aller à Brack et que l'on ne veut pas impacter les associations avec la location de La Commanderie. Tout cela va donc s'affiner.

Je crois que le but est de dire aujourd'hui qu'il y a toujours du déficit, qu'il faut remettre 100 000 euros pour aller dans l'assimilation de ce déficit, et il faut continuer, par le travail mené par la SPL, à lutter contre tous les coûts indirects d'un ensemble d'équipements comme celui-ci, c'est-à-dire la gestion des salles, l'Office de Tourisme, Dolexpo et Commanderie. Mais attention. J'entends, Gilles, quand tu dis « on n'est pas contre les SPL », sauf qu'à chaque fois que vous prenez la parole sur les SPL, c'est pour critiquer quelque chose. Dites aussi de temps en temps un peu de bien des SPL, et nous aurons une vision un peu différente de votre point de vue. Je crois que progressivement, nous y arriverons.

Aujourd'hui, il est plaisant de se dire que nos sociétés n'ont pas de déficits abyssaux, ce qui peut arriver dans d'autres villes, parce que les charges et les dépenses sont contenues, que nous pouvons encore faire mieux et qu'à ce titre, nous n'oublions pas le passé, c'est-à-dire les déficits lourds qu'il y avait dans l'exploitation entre autres de La Commanderie dans le budget annexe.

M. LEFÈVRE : Dans cette SPL, bien sûr, il y a La Commanderie, et dans La Commanderie, il y a une partie de la délégation que le maire m'a confiée et que vous avez acceptée. Pour reprendre ce que disait Gilles CARD, c'est vrai que nous avons tous cherché, c'est compliqué. C'est compliqué de faire fonctionner un équipement comme celui-là, et d'essayer de tendre vers quelque chose de plus raisonnable. Je me souviens de nos discussions en début de mandature autour de cette table. Je sais une chose avec une SPL et que vous ne pouvez pas forcément avoir, pas tant lorsque nous étions en régie, mais lorsque nous avons décidé de confier un certain nombre de spectacles (pas tous !) au secteur privé. Dans une SPL, nous avons la main pour discuter et surtout pour fixer les prix.

Je voudrais prendre deux exemples, car vous savez que ce sujet est pour moi extrêmement prégnant. Mon premier exemple concerne le domaine du théâtre de boulevard. Comme le disait le maire, et tu le disais aussi, à un moment donné, il peut y avoir des déficits, et nous les assumons. Finalement, nous avons décidé d'assumer un certain théâtre populaire. Je ne dis pas « le » théâtre populaire, mais « un certain type de » théâtre populaire. J'ai pris cet exemple, car je le garde bien devant moi quand je travaille. En 2010, la pièce de théâtre Panique au ministère était passée ici. Elle avait connu du succès dans toute la France, mais pas ici. À l'époque, le prix des places ici, parce que c'était le secteur privé, était à 37 euros en moyenne. Aujourd'hui, pour les pièces de boulevard que la SPL reprend, il s'élève à 34 euros en moyenne. Si nous étions en euros constants, nous serions à peu près à 31 euros. Les prix que nous avons fixés il y a plus de 15 ans, avec Gilbert BARBIER, lorsque nous avons ouvert La Commanderie, tournaient autour de 30 euros.

La différence est la suivante : pour Panique au ministère, il y avait 314 places, contre 1 000 à 1 080 pour les derniers spectacles, 1 094 pour Tant qu'il y a de l'amour et 1 081 pour La Raison d'Aimer. Si je prends ce dernier, il est vrai qu'il y a un déficit de 2 005 euros pour 1 081 places. J'ai calculé, cela signifie que la collectivité publique met sur chaque fauteuil 1,85 euro. Mais je suis d'accord, nous l'assumons. Je l'assume, car je suis fier que plus de 1 000 personnes aient pu assister à ce type de spectacle dans ces conditions financières.

De la même façon, pendant Pupitres en Liberté, pour le concert de l'Orchestre Victor Hugo de Franche-Comté, aujourd'hui à 10 euros, voire moins (7,50 euros en moyenne), nous sommes à peu près à 900 spectateurs. Lorsque cela coûtait 20 euros, nous étions à 500 personnes. C'est vrai, c'est un déficit, mais nous l'assumons, et comme le disait le maire, ce sont des services rendus. En revanche, je suis vraiment d'accord sur le fait que rien n'est jamais gagné et que ce n'est jamais simple.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe. Avez-vous d'autres questions ?

M. DRUET : Toujours concernant cette enveloppe de 100 000 euros que vous proposez ce soir, le déficit étant de 147 000 euros, je ne comprends pas pourquoi nous nous sommes arrêtés à 100 000 euros.

M. le Maire : Nous réduisons le capital et nous le remontons de 100 000 euros. Cela concerne le capital qui permettra que la société ait une base. Le capital ne résout pas le déficit. Ce sont deux choses différentes. Le capital est le carburant pour que la société puisse fonctionner. Disons cela de cette façon. Le capital n'a pas vocation à être utilisé dans l'avenir pour les déficits. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ?

M. CARD : Je vote contre, parce que je n'ai pas eu l'explication du changement de capital. Je n'ai pas compris pourquoi changer les actions. Je suis donc contre ce principe.

M. le Maire : Il m'a semblé que nous avons apporté les explications nécessaires. Je vais recommencer. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 oppositions. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (moins 5 oppositions) des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la réduction et nouvelle souscription au capital social de la SPL Hello Dole.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 08 : AVENANTS AUX CONTRATS DE CONCESSIONS PASSÉS AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dole a confié à la SPL Grand Dole Développement 39, par le biais de plusieurs contrats de concessions, les opérations suivantes :

- la concession de services pour l'exploitation d'un local situé 25 Grande Rue, (« Maison du Projet ») ;
- la concession de services pour l'exploitation d'un bien immobilier situé au 9 rue Sombardier et 14 avenue Jacques Duhamel (aménagement pour la MJC et pour l'École des Beaux-Arts) ;
- la concession de travaux pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil provisoire de type démontable (Halte-garderie L'Île Enchantée) ;

- la concession de travaux pour la réhabilitation/extension de la cuisine centrale de Dole

Il convient aujourd'hui de revoir certaines clauses de ces contrats de concession, afin d'y apporter des précisions et de modifier les conditions de rémunération de la SPL sur ces opérations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider les projets d'avenants aux quatre contrats de concessions passés avec la SPL Grand Dole Développement 39 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

M. le Maire : Merci, Stéphane. Avez-vous des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Ce sont des modifications dues à la fin des travaux dans ces différents équipements une fois que les travaux seront terminés. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur les avenants aux contrats de concessions passés avec la SPL Grand Dole Développement 39.

La parole est à Isabelle MANGIN pour le rapport n° 09.

RAPPORT N° 09 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE DOLE ET LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Le dispositif, issu de la loi du 19 février 2007, implique pour les collectivités de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie. Pour les agents, il s'agit d'être pleinement acteur de leur formation et de leur évolution professionnelle. Pour le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), il s'agit de répondre aux besoins de formation résultant autant des parcours individuels des agents que des dynamiques collectives impulsées par les collectivités. Un contrat est ainsi conclu entre la Ville de Dole et le CNFPT pour définir le contenu de ce partenariat couvrant la période de 2019 à 2021.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la Ville de Dole et la délégation de Franche-Comté du CNFPT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

M. le Maire : Merci, Isabelle. Avez-vous des questions sur ce partenariat de formation pour nos personnels ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la convention entre la Ville de Dole et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale concernant le partenariat de formation professionnelle territorialisée.

Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 10 : MISES À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION LOISIRS POPULAIRES DOLOIS ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Mise à disposition d'un agent auprès de l'association Loisirs Populaires Dolois

L'association Loisirs Populaires Dolois a besoin de personnel qualifié. Un adjoint d'animation de la Ville de Dole dispose des compétences requises pour assurer une partie des missions de cette association. Par conséquent, cet agent sera mis à disposition auprès de l'association à temps complet afin d'exercer lesdites fonctions d'animation.

Mise à disposition d'un agent auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Un agent de la Ville de Dole travaillant actuellement sur le Programme de Réussite Éducative a été mis à disposition du CCAS afin d'exercer les fonctions liées à ce programme. En raison du départ de l'agent actuellement en fonction, son remplacement est assuré par un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Cet agent effectuera 35 heures hebdomadaires.

Une convention est prévue pour chacune de ces mises à disposition.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de conventions de mises à disposition d'agents auprès de l'association Loisirs Populaires Dolois et du Centre Communal d'Action Sociale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je rappelle tout de même que pour le premier agent auprès des Loisirs Populaires Dolois, ce n'est pas nouveau. C'est une reconduction. Pour le deuxième, il s'agit d'une modification d'un agent qui était de la Ville de Dole et qui passe au sein du CCAS. N'y a-t-il pas de question ou observation ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur les mises à disposition de personnel auprès de l'Association Loisirs Populaires Dolois et du Centre Communal d'Action Sociale.

La parole est à Alexandre DOUZENEL pour le rapport suivant.

RAPPORT N° 11 : CHARTE D'UTILISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

M. DOUZENEL : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dole dispose d'un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de ses missions et compétences. Dans ce cadre, elle permet à son personnel d'utiliser des moyens de communication électronique, ainsi que des ressources informatiques, informationnelles, numériques et technologiques.*

Ces différents outils offrent également à leurs utilisateurs une ouverture vers l'extérieur. Si leur utilisation est faite à bon escient, ainsi que dans le respect des usages et de la législation en vigueur, ces outils peuvent être des vecteurs de modernisation de la collectivité et du service public. Une mauvaise utilisation de ces outils peut, au contraire, engendrer des risques d'atteinte à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité de l'information, et engager ainsi la responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur et de la collectivité.

La présente charte informatique, validée par le Comité Technique du 17 juin 2019, s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation et surtout de responsabilisation des utilisateurs sur les moyens de communication électronique et le système d'information de la Ville de Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter la charte d'utilisation du système d'information telle que présentée en annexe.

M. le Maire : *Merci, Alexandre. Avez-vous des questions ? Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette charte est adoptée.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la charte d'utilisation du système d'information.

La parole est à Isabelle DELAINE pour le rapport n° 12 concernant ce projet important qui, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, permettra bien de desservir les quartiers de Dole de la rive gauche, donc de faciliter la pratique du vélo et des déplacements doux.

RAPPORT N° 12 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE GRÉVY ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMOUR, LA VILLE DE DOLE ET LES COMMUNES DE CRISSEY, VILLETTE-LES-DOLE ET PARCEY

Mme DELAINE : *Merci, Monsieur le Maire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux communes et intercommunalités concernées par le projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte, et déjà membres du groupement de commandes constitué pour le recrutement du maître d'œuvre de l'opération, de constituer un second groupement de commandes pour la mise en œuvre des travaux et toute prestation nécessaire à leur exécution.*

Il est ainsi formé un groupement de commandes entre :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- la Communauté de Communes de La Plaine Jurassienne ;
- la Communauté de Communes du Val D'amour ;
- la Ville de Dole ;
- les Communes de Crissey, Villette-Lès-Dole et Parcey.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Dole au groupement de commandes ayant pour objet les travaux d'aménagement de la Voie Grévy ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'élire le représentant de la Ville de Dole à la commission d'appel d'offres ad hoc, et son suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer les marchés issus de ce groupement de commandes.

M. le Maire : Merci, Isabelle. Il s'agit très simplement de l'avancement du projet. La Ville de Dole intégrant les partenaires très naturellement, et avec les communautés de communes pleinement impliquées dans cette ligne, dans cette transformation de la ligne Grévy, il y a ce qu'il se passe à Dole (je l'ai évoqué, je ne vais pas y revenir) sur les accès réalisés par la Ville et l'Agglomération à l'intérieur de la rive gauche, et totalement en lien avec les projets de la rive gauche.

Je n'en ai pas parlé tout à l'heure, mais dans le cadre du terrain que nous avons vendu au multiplexe et de la rive gauche, il nous faudra relier la voie Grévy au parc. Il faudra donc trouver des liaisons. C'est le travail du cabinet d'études qui réfléchit actuellement, parce qu'il faudra que cet espace de détente et cet espace vert soient reliés à la voie Grévy, donc à cette voie cyclable et piétonne. Cela a du sens, et c'est très logique.

L'autre versant important qui me semble aussi à expliquer est, qu'au-delà de la partie cyclable à l'intérieur de la ville, cette voie verte permettra le développement touristique sur le secteur en lien avec le Val d'Amour. Il nous faut donc travailler sur les liaisons cyclables entre la gare et l'embranchement de la voie Grévy, parce que bien évidemment, des gens se déplacent parfois par le train avec leur vélo et ils font des séjours dans certains départements progressivement. Ce projet est donc aussi départemental. Il y a donc bien deux objectifs dans le projet de la voie Grévy d'ordre touristique et de la mobilité douce. Avez-vous des questions ou des observations sur cette adhésion au groupement de commandes ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, vous avez voté au Département pour l'Agence Départementale de l'Ingénierie. Cet établissement public d'aménagement dit dans ce rapport, par exemple pour les véloroutes, que l'on pouvait évaluer le budget total, faire le tour des subventions (Europe, Région, État), calculer le reste à charge, que et ce serait financé à 50 % par le Conseil Départemental et 50 % par la Communauté de Communes. Aujourd'hui, vous nous demandez d'adhérer à un groupement de commandes porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je trouve qu'il y a une incohérence. Ne se privera-t-on pas de 30 % d'aides du Département si par exemple on faisait ensemble une demande de dotation de solidarité territoriale (DST) ?

Cette véloroute ne fait pas partie du schéma départemental des véloroutes. J'ai souvenir des paroles du président du Conseil Départemental qui disait : « la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a qu'à attendre pour faire cette voie Grévy, puisqu'elle ne fait pas partie de cette marguerite de véloroutes pour le département ». Je trouve qu'il y a tout de même un problème sur ce sujet. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, si nous faisons partie de l'Agence Départementale de l'Ingénierie, le Département pourrait faire le même travail que celui que fera la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans ce cadre. Toutefois, nous nous priverons peut-être de 30 % de l'aide du Département, le maximum de la DST correspondant à une aide financière de 20 % du Département. Voilà les questions que je souhaitais poser sur ce sujet.

M. le Maire : Le projet est parti avant ce qu'a créé le Département sur le réseau d'ingénierie. Il vient d'être créé. Concernant le projet, nous sommes sur le point de commencer les premiers travaux dans quelques mois.

Mme BARTHOULOT : Je n'ai pas dit que j'étais contre ces travaux. Je dis simplement qu'en agissant comme cela, nous nous priverons d'une partie des financements du Département.

M. le Maire : Si j'essaie de suivre votre raisonnement, à savoir que nous ne passons pas cette délibération, que nous arrêtons le projet...

Mme BARTHOULOT : Monsieur le Maire, vous avez voté pour l'Agence Départementale d'Ingénierie et vous nous proposez autre chose ici.

M. le Maire : Madame BARTHOULOT, vous me posez une question, je vous réponds. Si je vous écoute, il faut être dans le réseau d'ingénierie du Département créé il y a quelques mois, alors que ce projet a été lancé il y a au moins deux ans. Cela signifie que nous arrêtons ce projet, nous ne passons pas cette délibération, nous créons une délibération pour intégrer le réseau d'ingénierie et nous reprenons les études avec le Département. Si nous ne voulons pas aboutir ou ne pas avancer, vous avez la bonne méthode.

Je regrette, mais en aucun cas les dotations du Département ne sont reliées au réseau d'ingénierie qui concerne des offres de services aux collectivités leur permettant de monter des dossiers, notamment pour des communes ou des communautés de communes qui n'ont pas toute la possibilité d'avoir nos services mutualisés. C'est ainsi et nous le savons bien. Les communautés de communes de petite taille n'ont pas toutes la possibilité de monter des dossiers. Il se trouve que l'Agglomération et la Ville ont un réseau important de services (Urbanisme, Transports, etc.) tout à fait capables de monter ces dossiers et de les suivre. Cela

n'empêche pas que nous pourrions éventuellement, si le président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le souhaite, solliciter les crédits de DST ou liés aux véloroutes.

Encore une fois, nous sommes sur la forme. Je retiens que le dossier avance. Dans quelques années, des gens prendront leur vélo le long de la voie Grévy. Je suis heureux de ce dossier. Je trouve cela très bien. Cela fera respirer la ville et c'est une bonne chose. Je peux entendre et comprendre vos questions, mais quand on prend la parole sur un dossier comme celui-ci, je pense que l'essentiel concerne, me semble-t-il, l'impact pour les Dolois, ce qui sera négatif, ce qui sera positif, si cela apportera quelque chose. Cela étant, c'est du formalisme, mais ce n'est pas ce que je retiens. Visiblement, c'est ce que vous avez retenu et c'est votre droit.

Je rappelle tout de même une chose, Madame BARTHOULOT. Dans la convention d'adhésion au groupement de commandes, les signataires sont Monsieur CURLY, Monsieur ROCHET, Monsieur PETITJEAN, Monsieur CHAUCHEFOIN, Monsieur FAIVRE, notamment des maires de votre canton. Allez les disputer et leur dire : « vous ne faites pas partie du réseau d'ingénierie du Département, il faut donc revoir votre projet ». Non, toutes ces personnes signent un document, elles le connaissent. Elles savent bien que le dossier est parti, et elles ne se posent pas toutes ces questions. Il n'en demeure pas moins (et je suis d'accord avec vous) qu'il faudra solliciter le maximum de crédits possibles, comme tout projet que l'on mène aujourd'hui.

Mme BARTHOULOT : *Monsieur le Maire. N'allez pas dire ce que je n'ai pas dit. Je suis pour cette voie Grévy, mais j'ai simplement voulu souligner l'incohérence. D'un côté, on vote pour une Agence Départementale d'Ingénierie, pour laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la seule communauté d'agglomération à ne pas avoir voulu signer. D'un autre côté, nous risquons d'avoir des subventions en moins.*

M. le Maire : *Madame BARTHOULOT, sur ce point, nous faisons peur aux gens, ce sera la catastrophe... Quand je suis au Conseil Départemental, je vote dans l'intérêt des Jurassiens et pas uniquement dans celui de mon canton ou sur un dossier précis. Je pense que le service d'ingénierie apporte quelque chose aux habitants de ce territoire et aux collectivités de ce territoire qu'est le Jura. Cela n'empêche pas de voter pleinement le système d'ingénierie offert par le Département, car des territoires en ont besoin. Si l'Agglomération veut rejoindre l'ingénierie du Département, car il y a une utilité à un moment donné, elle le fera si elle le souhaite. Mais au Département, je pense que cela apporte quelque chose au territoire, j'y suis favorable, je l'ai voté.*

Les EPCI sont libres, et le Maire de Dole ne commande pas à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. D'autres départements ont fait ce choix de l'ingénierie. Je pense notamment à la Haute-Saône qui est experte sur ce sujet. C'était une bonne mesure qui répond à des attentes de certains territoires du Jura. Je vous donne mon explication par rapport au fait que vous me dites que je suis en contradiction avec le fait que je vote l'ingénierie au Département. Oui, et je l'assume même.

M. SERMIER : *Je comprends que certains veuillent des Conseils toutes les semaines, car évoquer des sujets de cette façon est incroyable ! Laisser croire que le Département ne financera pas une opération, car nous ne sommes pas dans l'Agence Départementale d'Ingénierie est à la limite de la malhonnêteté intellectuelle. Vous savez très bien que les finances ne sont pas liées à l'ingénierie et à la société d'ingénierie qui le monte, mais bien à la qualité des projets.*

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, je suis très content que cela avance. Il y a quelques années, j'étais président de la Communauté de Communes du Val d'Amour, et j'aurais voulu que cela avance. Mais je n'ai trouvé aucun écho de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entre 2008 et 2014 pour faire avancer ce dossier. En cet instant, nous avons au moins pu prendre des décisions.

Sur une politique vraiment performante au niveau de notre territoire, c'est-à-dire la bicyclette, nous avons fait une avancée notamment avec le garage et la location vers la gare SNCF. Je pense qu'il faudra continuer à développer ces projets pour que cette ligne soit utilisée d'un point de vue touristique, mais aussi d'un point de vue technique, en allant au travail ou à l'école tous les matins. Allez expliquer aux maires de Crissey et de Villette-lès-Dole que les habitants de ces communes n'utiliseront pas la voie Grévy pour venir sur Dole.

M. le Maire : *Je trouve aussi la démarche d'association des communes et des maires sur un projet commun très pertinente. Je crois que c'est aussi salutaire que notre Communauté d'Agglomération s'ouvre sur le Val d'Amour, que le Val d'Amour s'ouvre sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur un projet comme celui-ci, car il y a une dynamique de projet non seulement par les EPCI concernés, mais aussi par les communes concernées.*

Mme DELAINE : *Je voulais dire à Madame BARTHOULOT que le premier groupement de commandes avait été adopté au Conseil Municipal le 19 décembre 2017. Depuis, nous avons fait des études concernant le projet, nous avons bien avancé, et nous devons attaquer les travaux à l'automne. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de reculer, car nous n'avons pas choisi le bon cabinet. Voilà ce que je voulais dire. Les travaux devraient débiter à l'automne 2019 pour une mise en service à l'été 2020.*

M. le Maire : *Merci, Isabelle. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur l'adhésion au groupement de commandes constitué pour les travaux d'aménagement de la voie Grévy entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, la Communauté de Communes du Val d'Amour, la Ville de Dole et les communes de Crissey, Villette-lès-Dole et Parcey.

La parole est à Sylvette MARCHAND pour le rapport n° 13.

RAPPORT N° 13 : DÉNOMINATION DE LA SALLE SPÉCIALISÉE DE GYMNASTIQUE

Mme MARCHAND : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dole a besoin d'acteurs énergiques qui savent s'impliquer dans des projets qui servent la collectivité. Il est ainsi apparu important de valoriser le parcours d'une figure de la Ville de Dole : Josette TOURNIER. Des Feux Follets en passant par l'Office Municipal des Sports, Josette TOURNIER n'a eu de cesse de s'impliquer, bénévolement, et avec dévouement pour leur développement.*

L'aventure commence en 1978, où elle s'implique comme bénévole auprès du club des Feux Follets, avant de s'en voir confier la présidence en 1990. Le club comptait alors plus de 400 gymnastes. Si Josette TOURNIER cède la présidence en 1998, elle n'en reste pas moins un membre actif et apporte son aide pour les compétitions. Pendant 20 ans, de 1988 à 2008, Josette TOURNIER préside l'Office Municipal des Sports (OMS) de la Ville où elle marquera la structure par son dynamisme, son sens inné de l'autre, et toute l'énergie qu'elle déploiera pour permettre une coordination sereine des clubs. Elle créera les récompenses de l'Office Municipal des Sports et permettra notamment aux associations sportives d'être associées à la Fête des Associations.

Josette TOURNIER aura donné au service de la communauté 40 années qui lui valurent de se voir décerner en février 2017 la médaille d'or de la jeunesse et des sports, et en octobre 2017 le trophée de la Ville de Dole en remerciements pour l'ensemble de ses engagements.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la salle spécialisée de gymnastique des Mesnils Pasteur « Salle Josette TOURNIER ».

M. le Maire : *Merci, Sylvette. Cette délibération a reçu l'aval de l'Office Municipal des Sports en amont et des deux clubs de gymnastique concernés par cette salle. Je crois que c'est à juste titre une belle récompense pour ces 20 années de présidence de l'OMS pour Josette TOURNIER. Avez-vous des questions ou des observations sur ce point ?*

M. DRUET : *Ce n'est pas sur ce point, mais sur le précédent. Vous avez oublié de nous préciser le représentant de la Ville de Dole et son suppléant.*

M. le Maire : *C'est une excellente remarque. La représentante titulaire de la Ville de Dole à la Commission d'Appels d'Offres est Isabelle DELAINE. Je propose Annie MAIRE-AMIOT comme suppléante si nous sommes d'accord pour nous associer à la voie Grévy. Nous restons sur ce rapport n° 13 et je remettrai aux voix pour la forme ensuite. Y a-t-il des observations sur le rapport n° 13 ?*

Mme BARTHOULOT : *Je vous remercie de donner le nom de Josette TOURNIER à cette salle spécialisée. Il est vrai qu'elle est une figure doloise qui s'est bien investie dans le domaine du sport. Nous connaissons tous sa chaleur humaine et son engagement pour l'ensemble du monde sportif. Merci pour cette reconnaissance.*

M. le Maire : *Un grand remerciement pour le travail qu'a mené Josette jusqu'en 2008. Avez-vous des observations ou des questions particulières ? Avons-nous fait le tour ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la dénomination de la salle spécialisée de gymnastique.

Pour le rapport précédent, je mets aux voix Isabelle DELAINE (titulaire) et Annie MAIRE-AMIOT (suppléante) représentantes de la Ville de Dole à la Commission liée à la voie Grévy. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nomination d'Isabelle DELAINE (titulaire) et d'Annie MAIRE-AMIOT (suppléante) pour représenter la Ville de Dole à la Commission d'Appels d'Offres.

Sylvette MARCHAND poursuit avec le rapport n° 14.

RAPPORT N° 14 : CONVENTIONS ENTRE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, LA VILLE DE DOLE ET LES LYCÉES POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Mme MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la construction du Complexe Aquatique Sportif et Communautaire, une convention-cadre est passée entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Dole, fixant les modalités de cadrage du projet qui a été défini sur la base des besoins nécessaires aux pratiques des clubs sportifs, des scolaires, du grand public et des publics spécifiques du territoire, notamment les habitants des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale. Il apparaît que ce projet présente un enjeu pour la Région compte tenu de l'absence d'espaces extérieurs privatifs et sécurisés aux abords du lycée Prévert et un atout pour la pratique sportive des lycéens dolois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention-cadre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les projets de conventions tripartites avec chaque lycée pour l'utilisation des installations sportives municipales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces différentes conventions.

M. le Maire : Merci, Sylvette. Avez-vous des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur les conventions entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Dole et les lycées pour l'utilisation des installations sportives.

La parole est toujours à Sylvette MARCHAND pour le rapport n° 15.

RAPPORT N° 15 : CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DOLOIS POUR DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Mme MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Des contacts réguliers sont entretenus avec les responsables d'association afin :

- d'identifier les besoins pour leurs équipements ;
- de fixer les priorités ;
- de déterminer les possibilités de financement.

C'est ainsi qu'une concertation s'est instaurée dernièrement avec le Tennis Club Dolois pour envisager l'installation d'un système d'éclairage extérieur à LED sur deux courts de tennis en plein air situés au Centre Sportif de Crissey. Les travaux sont estimés à 16 800 euros hors taxe, et le Tennis Club Dolois propose de participer au financement à hauteur de 47 % de l'opération, soit 7 896 euros.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet de convention entre la Ville de Dole et le Tennis Club Dolois fixant les conditions d'attribution d'un fonds de concours par le Tennis Club Dolois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Merci, Sylvette. Il s'agit d'une opération importante pour le Tennis Club Dolois qui a été mis en place. C'est une belle satisfaction sur cet éclairage des cours en LED, avec une participation de près de 50 % de subvention. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire. C'est une question, car c'est vraiment un point de méconnaissance probablement pour nous. Il me semblait que le Tennis Club Dolois était propriétaire de l'ensemble de ses équipements. Ou y a-t-il une partie appartenant à la Ville et une autre au Tennis Club ?

M. le Maire : Les cours sont à nous. Sylvette, peux-tu préciser ?

Mme MARCHAND : Le terrain appartient à la Ville de Dole.

M. WAMBST : Et pour les couverts ?

Mme MARCHAND : Je n'ai pas l'historique de la construction des salles. Peut-être Jean-Pascal peut-il l'avoir.

M. FICHÈRE : Je crois que l'emprise foncière doit appartenir à la Ville. En revanche, la salle a été construite par le Club.

Mme MARCHAND : Oui, et le Club paie également les frais d'électricité, de chauffage, etc.

M. WAMBST : Je sais qu'ils sont très autonomes par rapport aux autres clubs.

M. le Maire : Le Tennis Club est un cas particulier par rapport aux autres. Vous avez tout à fait raison. Même si c'est un cas particulier, il est vrai que si la collectivité ne les aide pas pour la rénovation, ce sera compliqué. Mais dans ce cas, il y a un investissement important du Club pour cet éclairage à près de 50 %, ce qui est

intéressant, condition que nous ne pourrions jamais demander à un autre club aujourd'hui dans les équipements.

Mme MARCHAND : Monsieur le Maire, je souhaite ajouter que le Club de Tennis reçoit également des écoles primaires sur des stages et des lycées dolois.

M. le Maire : Merci. Avez-vous d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la convention avec le Tennis Club Dolois pour des travaux d'éclairage extérieur.

Nous passons au rapport n° 16 présenté par Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 16 : MODIFICATION STATUTAIRE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) CAFÉS CULTURE

M. LEFÈVRE : Il s'agit du GIP des Cafés Culture, domaine auquel nous sommes très attachés. C'est un GIP national. Il se trouve que pour des raisons statutaires, le GIP a souhaité étendre son assiette auprès d'autres collectivités. Il nous est demandé, comme à toutes les collectivités déjà adhérentes à ce GIP qui, je vous le rappelle, a pour vocation de financer les activités culturelles se déroulant lieu dans des cafés pour peu que l'on soit dans le respect des lois et des règlements :

- d'approuver les statuts modifiés du GIP Cafés Culture pour permettre notamment à la Région Bourgogne-Franche-Comté d'être membre du Conseil d'Administration ;
- de reconduire, si vous en êtes d'accord, mon mandat comme représentant de la collectivité au Conseil d'Administration.

M. le Maire : Très bien. Merci, Jean-Philippe. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la modification statutaire du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cafés Culture.

Nous passons à quatre subventions. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 17 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'ANNÉE 2019

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il est demandé au Conseil :

- d'approuver des demandes de subventions exceptionnelles, à savoir :
 - o 5 000 euros à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté pour sa participation au Festival des Experimentarium du 16 au 18 mai 2019 ;
 - o 1 000 euros à l'Ensemble vocal Alcina pour sa participation à la deuxième édition de « Y'a d'la voix » du 23 au 26 mai 2019 ;
 - o 600 euros au Vélo Club Dolois pour sa participation au Salon du vélo et du triathlon à Paris ;
 - o 1 000 euros à l'association Arc en Scène pour sa participation au spectacle CHAM 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

M. le Maire : Merci, Jean-Pierre. Avez-vous des questions sur ces quatre subventions ?

M. DRUET : C'est toujours la même remarque que précédemment sur le rapport sur lequel est intervenue Madame BARTHOULOT. Nous avons des décisions sur des événements passés. Ne serait-il pas plus judicieux de les proposer au Conseil avant qu'ils se tiennent en précisant : « sous réserve que l'événement se passe dans les conditions prédéfinies pour l'attribution de la subvention » ? Nous votons ici pour des choses faites avant notre intervention.

M. le Maire : J'entends. Mais cela me plaît bien et je vais vous dire pourquoi. Au moins, je connais la manifestation, je l'ai vue, je sais ce que c'est et j'estime que nous pouvons lui apporter des crédits. S'agissant de cette subvention pour l'Experimentarium, nous y sommes allés. Cela s'est très bien passé. C'était une belle manifestation en faveur du territoire, de la science. La manifestation est faite, elle n'était pas portée par la Ville de Dole, mais elle avait comme partenaire l'Université de Bourgogne-Franche-Comté. Je peux vous dire que le montant n'est pas non significatif. Il est intéressant pour eux. C'est d'autant plus que nous apportons notre aide maintenant que le festival s'est déroulé et qu'il a été pleinement apprécié. Mais j'entends aussi votre remarque.

M. DRUET : Pour précision, vous dites que vous vouliez voir les événements pour être sûr de bien donner les attributions qu'ils méritent en termes de subventions. Je l'entends, je le comprends et c'est même normal. Mais pourquoi ne pas nous le proposer au Conseil précédent, quitte à leur donner maintenant ? Ce n'est pas le problème une fois que l'événement est passé. Cela ne me dérange pas. Ce qui me dérange est le fait que nous

votions sur des choses déjà faites. C'est un peu dommage. Cela étant, je comprends ce que vous dites. Je suis d'accord avec vous, mais je trouve cela dommage.

M. le Maire : J'entends. Je vous ai apporté ma vision des choses sur le sujet. Avez-vous d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur les subventions exceptionnelles pour l'année 2019.

La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE pour le rapport suivant.

RAPPORT N° 18 : ACQUISITION DE L'ŒUVRE DE JEAN MESSAGIER ET PLAN DE FINANCEMENT

M. LEFÈVRE : La Ville de Dole, dans l'ambiance de cette très belle exposition autour de Jean MESSAGIER, souhaite procéder à l'acquisition d'une œuvre du peintre intitulée « Greta Garbo » et « Toulouse-Lautrec à Bornéo » (vous pouvez les voir actuellement dans l'exposition) pour un coût de 25 000 euros. Nous avons eu l'occasion d'en parler en Commission. Il s'agit bien sûr des fonds inscrits au budget primitif de la Ville.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Vous avez le plan de financement de l'œuvre. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur l'acquisition de l'œuvre de Jean Messagier et le plan de financement.

J'informe le public que si vous avez des besoins fort logiques d'hydratation, on vous a apporté de l'eau et quelques verres pour ceux qui le souhaitent. Nous passons au rapport n° 19. La parole est toujours à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 19 : RESTAURATIONS D'ŒUVRES ET PLAN DE FINANCEMENT

M. LEFÈVRE : Après l'acquisition, nous passons à des restaurations d'œuvres et au plan de financement afférent. Sur la proposition de la conservatrice, la Ville de Dole souhaite restaurer une œuvre de Francesco FURINI « La fille de Tancrede. Gabrielle de Vergy », ainsi qu'une œuvre de Margherita CAFFI « Corbeille de fleurs » pour un coût de 5 120 euros. Là aussi, la Commission a entendu ce dossier. Ces deux restaurations seraient financées à hauteur de 2 800 euros par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet l'aide de la DRAC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe. Avez-vous des questions sur ces restaurations d'œuvres ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur les restaurations d'œuvres et le plan de financement.

Catherine DEMORTIER rapporte le dossier n° 20.

RAPPORT N° 20 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

Mme DEMORTIER : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dole propose, afin de fixer les droits et devoirs des usagers et visiteurs du Musée des Beaux-Arts, d'adopter un règlement intérieur. Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables aux visiteurs d'un musée de France, le règlement intérieur proposé au Conseil Municipal fixe et précise en particulier :

- les conditions d'accueil du public dans l'établissement ;
- le comportement à adopter au sein de l'établissement ;
- les autorisations en matière de prises de vue et enregistrement dans l'établissement.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur du Musée des Beaux-arts, tel que présenté en annexe.

M. le Maire : *Merci, Catherine. Avez-vous des questions sur ce règlement intérieur ? Je vous écoute, Monsieur HAMDAOUI.*

M. HAMDAOUI : *Jusqu'à-là, nous n'avons pas eu de règlement intérieur. Qu'est-ce qui nous amène ce soir à en adopter un ?*

M. le Maire : *Justement, il n'y en avait pas et il y avait besoin de règles. Je vais peut-être laisser Jean-Philippe dire quelques mots sur ce point.*

M. LEFÈVRE : *C'est le grand professionnalisme de l'actuelle conservatrice, parce qu'elle a le souci de nous mettre « dans les clous ». Effectivement, il n'y en avait pas jusqu'à-là. Ce règlement intérieur est essentiellement pour la préservation des œuvres. C'est extrêmement classique, mais il n'y en avait pas, et le souci d'Amélie LAVIN est que nous soyons « dans les clous ».*

M. le Maire : *Merci, Jean-Philippe. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le règlement intérieur du Musée des Beaux-Arts de Dole.

Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Mohamed MBITEL.

RAPPORT N° 21 : RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE 2018

M. MBITEL : *Merci, Monsieur le Maire. La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale s'est élevée à 1 198 640 euros en 2018. Pour rappel, le montant de la DSU 2017 était de 1 135 646 euros. La DSU a notamment permis de travailler sur différents chantiers, tels que :*

Le programme de rénovation urbaine

Le quartier des Mesnils Pasteur a été reconnu d'Intérêt Régional lui permettant ainsi de bénéficier du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU). Cette dynamique va permettre de nouvelles interventions sur les pôles associatifs, sportifs, éducatifs. Le secteur Descartes fera l'objet d'une réorganisation des espaces qui le composent. Les premiers travaux sont envisagés en 2019 avec la mise en œuvre de 25 parcelles de jardins familiaux. Pour le PRU1, la construction de 8 logements avenue Pompidou a débuté en 2017 pour un coût total engagé dans l'année de 550 000 euros.

La charte locale d'insertion

Au 30 décembre 2018, 1 010 heures d'insertion ont été réalisées sur les chantiers du PRU. C'est ainsi que 13 personnes ont travaillé sur les chantiers, dont 9 habitent aux Mesnils Pasteur et elles ont comptabilisé 805 heures d'insertion.

La communication

La gazette Le Mesnils Info s'est poursuivie en 2018 avec la parution de trois numéros au cours de l'année.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La convention GUP concerne plus spécifiquement l'amélioration de la qualité de vie des habitants en agissant de façon concertée sur les problèmes de la vie quotidienne. Les embauches en matière de Gestion Urbaine de Proximité ont progressé : la régie de quartier emploie quasi exclusivement des habitants des Mesnils Pasteur (34 personnes en 2018, dont 82 % sont bénéficiaires des minimas sociaux).

Le contrat de Ville

Ce sont 13 porteurs de projets pour 38 actions, soit un montant engagé de 162 100 euros.

Les autres interventions 2018 de la collectivité

Différents financements ont été engagés sur le quartier que ce soit par le biais du financement d'associations sur le quartier comme la Régie de quartier, le financement de travaux notamment la réfection de l'école maternelle des Sorbiers, et plus généralement les postes liés à l'animation de la politique de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2018.

M. le Maire : *Merci, Mohamed. Avez-vous des questions ou des observations ? Je vous remercie. Le rapport n'entraîne pas de vote. Il s'agit d'une prise d'acte.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2018.

Nous passons au rapport n° 22 présenté par Pascal JOBEZ.

RAPPORT N° 22 : SUBVENTION À LA RÉGIE DE QUARTIER – ACTION « UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ »

M. JOBEZ : *Merci, Monsieur le Maire. L'action « Un fruit pour la récré » portée par la Régie de Quartier concerne les écoles du Poiset et de Rochebelle. Cette action consiste en une distribution de fruits à la récréation autour d'animations ludiques sur le bien manger et l'équilibre alimentaire. Elle a déjà montré tout son intérêt sur le quartier des Mesnils Pasteur et s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS). La participation de la Ville de Dole pour l'année 2019/2020 s'élève à 5 200 euros et fait l'objet d'une convention avec l'association, ce qui avait déjà lieu précédemment.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 200 euros à la Régie de Quartier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les actes qui en découlent.*

Mme MANGIN : *Merci, Pascal. Avez-vous des observations ?*

Mme BARTHOULOT : *C'est une question. Pourquoi passe-t-on cette délibération tous les ans ? Pourquoi ne l'étendrait-on pas à toutes les écoles, et peut-être la sortir de la Régie pour que tout le monde puisse bénéficier de cet apport en fruits pour les enfants ?*

M. JOBEZ : *Nous n'attendons que cela, que les écoles se mobilisent. Ce n'est pas simple à mettre en place. Certaines écoles n'ont pas souhaité le faire. Mais nous sommes à leur disposition pour les épauler si d'autres veulent en faire autant.*

Mme MANGIN : *Merci, Pascal. Y a-t-il d'autres observations ?*

Mme BARTHOULOT : *Pourquoi la passons-nous tous les ans ?*

M. JOBEZ : *C'est la procédure. C'est nécessaire.*

Mme MANGIN : *Merci, Pascal. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la subvention à la régie de quartier – Action « Un fruit pour la récré ».

Nous passons au rapport n° 23 présenté par Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 23 : SUIVI DE L'ACTION « RÉNOVATION LOGEMENT » AU CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

Mme DRAY : *Merci, Madame MANGIN. Depuis le 1^{er} avril 2017, le Centre Social Olympe de Gougues accompagne et soutient les habitants dans la conduite de l'action collective « Rénovation logement ». Il a pour objectif principal de permettre la rénovation de logements grâce au partage et à l'apprentissage de savoir-faire. Une convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque du Département et de la Ville dans la réalisation de l'action. De même, il est demandé au Département l'attribution d'une subvention d'un montant global de 4 000 euros pour l'année 2019/2020.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention avec le Conseil Départemental du Jura pour une durée d'un an ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les actes qui en découlent.*

Mme MANGIN : *Merci, Frédérique. Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le suivi de l'action « rénovation logement » au centre social Olympe de Gougues.

Je laisse la parole à Monsieur le Maire. Nous sommes au rapport n° 24.

M. le Maire : *Merci, Isabelle. Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Frédérique DRAY.*

RAPPORT N° 24 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2019 AUPRÈS DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LE CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville sollicite, pour l'année 2019, une aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté au titre des projets Politique de la Ville déposés par le centre social Olympe de Gougues. Cette sollicitation concerne les projets :*

- « les Estivales du quartier » ;
- « Accès à l'informatique » ;
- « Groupe Rénovation Logement ».

Le budget prévisionnel du projet « Les Estivales » est estimé à 26 500 euros. La subvention sollicitée est de 5 000 euros.

Le budget prévisionnel du projet « Accès à l'informatique » est estimé à 8 800 euros. La subvention sollicitée est de 3 500 euros.

Le budget prévisionnel du projet « Groupe Rénovation Logement » est estimé à 12 800 euros. La subvention sollicitée est de 1 500 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces actions pour l'année 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au taux le plus élevé.

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions sur cette demande de subventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la demande de subventions 2019 auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les actions portées par le centre social Olympe de Gougues.

Nous passons aux rapports du dossier d'urbanisme. La parole est à Sevin KAYI pour le rapport n° 25.

RAPPORT N° 25 : CESSIION DE TERRAIN À M. BARBOSA

M. KAYI : *Merci, Monsieur le Maire. En janvier 2014, la Ville a été autorisée à lotir un terrain d'environ 23 000 mètres carrés au lieu-dit « la Faulx » et de mettre sur le marché 18 lots à bâtir. Un tiers d'entre eux restent aujourd'hui à commercialiser. Le Conseil Municipal a arrêté le prix de vente à 71 euros par mètre carré hors taxe, la TVA sur la marge étant de 10,71 euros par mètre carré. Début mars 2019, Monsieur BARBOSA a manifesté son intérêt pour l'un des lots restants.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à Monsieur BARBOSA du lot n° 18 du lotissement communal « la Faulx », à savoir la parcelle AN n° 521 de 7 ares 42 centiares, sise 12 rue Anne Frank, moyennant le prix de 52 682 euros hors taxe, majoré de la TVA sur la marge de 7 946,82 euros, soit la somme de 60 628,82 euros.

M. le Maire : *Merci, Sevin, pour cette vente à la Faulx. Nous arrivons progressivement au bout de la vente de l'ensemble des terrains de ce lotissement. Je crois qu'il doit en rester deux ou trois à la vente. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la cession de terrain à Monsieur BARBOSA.

Nous passons au rapport n° 26.

RAPPORT N° 26 : CESSIION DE TERRAIN À M. ET MME HAMDAOUI

M. KAYI : *En février 2012, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un lotissement au lieu-dit « Rougemont » sur un tènement foncier d'environ 17 000 mètres carrés entraînant la mise sur le marché de 19 lots desservis par la rue Simone Signoret. Suite à l'annulation de la réservation par les futurs acquéreurs du lot n° 8, Monsieur et Madame HAMDAOUI ont manifesté leur intérêt pour ce lot. Le prix de vente a été fixé à 65 euros le mètre carré toute taxe comprise soit la somme de 45 630 euros, en ce compris une TVA sur la marge de 4 186,26 euros.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à Monsieur Mohamed-Chérif HAMDAOUI et Madame Sabiha HAMDAOUI du lot n° 8 du lotissement « Rougemont », à savoir la parcelle AP n° 377 de 7 ares 2 centiares, sise 3 rue Simone Signoret, moyennant le prix de 45 630 euros TTC, y compris la TVA sur la marge de 4 186,26 euros.

M. le Maire : *Merci, Sevin. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la cession de terrain à Monsieur et Madame HAMD AOUI.

Nous passons au rapport n° 27. La parole est toujours à Sevin KAYI.

RAPPORT N° 27 : CESSION DE TERRAIN À M. ET MME JAHA

M. KAYI : Suite à l'annulation de la réservation par les futurs acquéreurs du lot n° 5 du lotissement « Rougemont », Monsieur et Madame JAHA ont manifesté leur intérêt pour ce lot. Le prix de vente a été fixé à 65 euros le mètre carré toute taxe comprise soit la somme de 34 125 euros, en ce compris une TVA sur la marge de 3 130,75 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à Monsieur Besnik JAHA et Madame Albina JAHA, du lot n° 5 du lotissement « Rougemont », à savoir la parcelle AP n° 374 de 5 ares 25 centiares, sise 9 rue Simone Signoret, moyennant le prix de 34 125 euros TTC, y compris la TVA sur la marge de 3 130,75 euros.

M. le Maire : Merci, Sevin. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la cession de terrain à Monsieur et Madame JAHA.

Nous passons au rapport n° 28. La parole est de nouveau à Sevin KAYI.

RAPPORT N° 28 : CESSION DE TERRAIN À M. JOBARD – RUE DES NOUVELLES

M. KAYI : Monsieur JOBARD est nouvellement propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section AW n° 276 et 372, actuellement en nature de prairie, dont l'accès au domaine public est bloqué par une bande de terrain d'environ 3 mètres de large appartenant à la Commune de Dole et qui ne présente pas d'intérêt particulier. Début 2019, Monsieur JOBARD a donc sollicité de la Ville de Dole, la possibilité d'acquérir cette emprise de terrain située au nord du 29 rue des Nouvelles d'une contenance d'environ 115 mètres carrés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à Monsieur et Madame Rémi et Évelyne JOBARD, de la parcelle AW n° 374p d'une superficie d'environ 115 mètres carrés, moyennant le prix de 6 euros le mètre carré.

M. le Maire : Merci, Sevin. Je précise qu'il s'agit d'une petite bande le long de la rue des Nouvelles. Monsieur et Madame JOBARD avaient déjà acheté une petite bande à peine plus haut au début des années 2000, qui était à 2 euros le mètre carré. C'est pour cela que le prix suit la réévaluation au fur et à mesure des années pour cette petite bande de terrain. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la cession de terrain à Monsieur JOBARD rue des Nouvelles.

Nous passons au rapport n° 29. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 29 : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION À M. ET MME SENOT- PLACE DE STATIONNEMENT RUE DE LA DAME VERTE

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur et Madame SENOT, demeurant 5 rue de la Dame Verte, se proposent d'agrandir leur propriété par l'acquisition à la Ville d'une place de stationnement dépendant actuellement du domaine public communal attenante à leur parcelle, soit environ 16 mètres carrés, afin de créer un accès au terrain situé sur le côté est de leur maison et ainsi l'aménagement d'une aire de stationnement privative pour quatre véhicules, permettant ainsi à terme de libérer l'équivalent de trois places de stationnement sur le domaine public. L'ensemble des riverains de la rue s'est prononcé favorablement sur la suppression d'une place de parking.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de ne plus réserver l'emprise foncière d'une partie de la rue de la Dame Verte correspondant à ces 16 mètres carrés à l'usage du public et d'approuver sa désaffectation du domaine public ;
- de prononcer le déclassement du domaine public de cette partie de parcelle à compter d'aujourd'hui ;
- d'approuver la vente à Monsieur et Madame Alexandre et Carole SENOT, d'une partie de parcelle issue du domaine public, située entre les propriétés correspondant au n° 5 et 7 rue de la Dame Verte.

M. le Maire : *Merci, Philippe. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le déclassement du domaine public et la cession à Monsieur et Madame SENOT (place de stationnement rue la Dame Verte).

Je précise que dans le rapport n° 28, il y a une erreur dans la délibération que Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE m'a précisée. Il est bien précisé l'approbation de la vente à Monsieur JOBARD rue des Nouvelles, mais dans le paragraphe supérieur, il est indiqué « sise rue Louis de la Verne ». C'est bien rue des Nouvelles, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté dans la délibération. Je demande donc aux services de bien mettre en concordance les bonnes rues dans cette délibération que nous avons approuvée rue des Nouvelles. Nous passons au rapport n° 30 présenté par Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 30 : CESSIION DE TERRAIN À L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE ET CULTUELLE MAROCAINE DE DOLE

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Courant 2017, l'Association socioculturelle et culturelle marocaine de Dole a sollicité de la Ville de Dole la possibilité d'étendre sa propriété, afin de créer une extension de son parking. Après examen des lieux, il a été admis qu'en libérant quelques parcelles des jardins familiaux, il serait possible de distraire une emprise d'environ 800 mètres carrés qui pourrait être cédée à l'Association.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à cette association d'une partie de la parcelle CW n° 452 de 800 mètres carrés, moyennant le prix de 12 euros le mètre carré.

M. le Maire : *Merci, Philippe, je précise que s'agissant de l'emprise sur deux jardins, ces deux jardins seront retransférés dans les nouveaux jardins que nous avons déjà approuvés sur Carrel. Avez-vous des questions ou des observations ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la cession de terrain à l'association socioculturelle et culturelle marocaine de Dole.

Nous passons au rapport n° 31. La parole est encore à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 31 : ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS BARDOUX, MME HUDRY ET MME VARENNE – LA PAULE

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Jean-Marie BARDOUX demeurant 4 rue du Château d'eau à Brevans est propriétaire d'une parcelle de terrain à Dole cadastrée AZ n° 342 qu'il envisage de vendre comme étant une parcelle de terrain à bâtir au sein du périmètre du futur PLUi. C'est ainsi qu'en fin d'année 2018, Monsieur BARDOUX a sollicité de la Ville la possibilité d'obtenir l'accès aux différents réseaux sans passer par des terrains privés. Afin de répondre favorablement à cette demande, la Ville doit acquérir la parcelle AZ 340 d'une superficie de 72 mètres carrés, qu'elle classera ensuite dans le domaine public. En contrepartie, la collectivité se propose de céder la parcelle AZ 218, d'une superficie de 99 mètres carrés, enclavée au milieu de parcelles privées et ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la vente aux consorts BARDOUX, à Madame HUDRY et Madame VARENNE, de la parcelle AZ n° 218 d'une superficie de 99 mètres carrés, sise lieu-dit « La Paule » ;*
- *d'approuver l'acquisition aux consorts BARDOUX, à Madame HUDRY et Madame VARENNE, de la parcelle AZ n° 340 de 72 mètres carrés, sise lieu-dit « La Paule » ;*
- *de préciser que cet échange sera réalisé sans soulte.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ou des observations pour cet échange de terrain ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cet échange est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur l'échange de terrain avec les consorts BARDOUX, Madame HUDRY et Madame VARENNE à la Paule.

La parole est à Isabelle DELAINE pour le rapport n° 32.

RAPPORT N° 32 : CONVENTION DE SERVITUDES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE ENTRE LA RUE DE CHAUX ET LA PLACE CHARLOTTE DELBO

Mme DELAINE : *Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS a sollicité la Ville de Dole pour l'installation d'une canalisation électrique souterraine et propose la signature d'une convention de servitude*

précisant les droits et obligations des parties. Cette convention a pour objet d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 86 mètres ainsi que ces accessoires sur la propriété communale située entre la rue de Chaux et la place Charlotte Delbo.

La convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties. Elle sera toutefois amenée à s'étendre suite aux discussions en cours entre la collectivité et le Conseil Départemental pour la création d'un cheminement entre la rue de Chaux et la place Charlotte Delbo qui aura vocation à être classé dans le domaine public. À titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature, ENEDIS s'engage à verser, lors de l'établissement de l'acte notarié, au propriétaire, une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention à intervenir entre ENEDIS et la commune de Dole.

M. le Maire : Merci, Isabelle. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la convention de servitudes pour la mise en place d'une canalisation souterraine entre la rue de Chaux et la place Charlotte Delbo.

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE présente le rapport n° 33.

RAPPORT N° 33 : AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS SITUÉS DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que depuis l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les zones d'activités économiques relèvent désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par conventionnement entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes concernées, il est prévu que l'entretien soit assuré par les communes.

Il vous est proposé ce soir d'approuver le projet d'avenant afin de prolonger la durée de cette convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole jusqu'au 31 décembre 2020.

M. le Maire : Merci, Claire. Avez-vous des questions sur cette convention ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur l'avenant de prorogation de la convention de mandat de gestion pour l'entretien des espaces publics situés dans les Zones d'Activités Économiques.

Nous passons au rapport n° 34 présenté par Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 34 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES MARCHÉS

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dole souhaite améliorer et développer ses deux marchés (couvert et extérieur). C'est dans ce cadre que leurs gestions ont été confiées à la société LOMBARD ET GUÉRIN le 2 janvier 2019. Par ailleurs, le règlement des deux marchés datait de 1999 et ne correspondait donc plus aux exigences et aux besoins actuels. C'est pourquoi la Ville de Dole souhaite mettre en place deux règlements distincts pour le marché couvert et le marché extérieur afin de faciliter la compréhension de ces derniers.

Il est également précisé qu'une diminution des tarifs faisant l'objet d'une prochaine décision du Maire est prévue avec un tarif passant de 22 euros à 19 euros du mètre linéaire par mois pour le marché couvert, et un tarif passant de 1,50 euro à 1 euro du mètre linéaire par jour pour le marché extérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouveaux règlements.

M. le Maire : Merci, Daniel. Avez-vous des questions ou des observations ?

Mme BARTHOULOT : Dans le cadre de cette délibération, nous voyons que vous avez pris la décision de confier cela à la société LOMBARD ET GUÉRIN le 2 janvier 2019. Il s'agit de changer de mode de gestion. Or cela n'a pas été passé au Conseil Municipal. Comment les commerçants ont-ils perçu ces deux règlements du marché des Halles et du marché extérieur ? C'est ma question de ce soir. Il suffit de parler de cela pour que nous en parlions en Conseil Municipal. Je regrette que vous n'ayez pas passé en Conseil Municipal le changement de gestion des marchés de la Ville de Dole.

M. le Maire : Très rapidement, Madame BARTHOULOT, je vais vous répondre assez simplement. Il s'agit d'une décision passée en Commission d'Appels d'Offres dans laquelle siège Monsieur WAMBST. Je vous invite donc à vous rapprocher de votre groupe pour échanger sur les commissions auxquelles vous participez pour pouvoir être tenue au courant. Cette décision a été publiée dans les décisions du maire au Conseil Municipal précédent, décisions que j'ai prises. Elle était donc dans le tableau. D'ailleurs, vous étiez intervenue à ce moment-là. C'est la procédure classique d'un Conseil Municipal auquel vous participez depuis 11 années, comme moi.

Mme BARTHOULOT : Ce n'est tout de même pas la commission qui choisit le mode de gestion, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Bien sûr que si ! Mais si ! Je vous explique, Madame BARTHOULOT. Nous lançons une consultation, ce sont les marchés publics. C'est donc assez simple. Nous rédigeons un cahier des charges avec ce que nous souhaitons, ce que nous voulons.

Mme BARTHOULOT : Le choix n'a rien à voir avec la Commission d'Appels d'Offres.

M. le Maire : Cela n'a pas rien à voir. C'est le choix du délégataire. Ce n'est pas au Conseil Municipal de décider de passer d'un système internalisé à un système privé. C'est une décision que nous prenons, qui est prise par le maire qui consulte la Commission d'Appels d'Offres avec un cahier des charges précis. Ensuite, le délégataire est choisi. Avez-vous d'autres questions ?

M. CARD : Ce n'est pas une question, mais une remarque. Quand on est conseiller municipal, je trouve vraiment très désagréable d'apprendre les décisions de la Ville par les commerçants du marché couvert que je fréquente très régulièrement. Ils m'ont appris que ce n'était plus la police municipale qui gérait le marché, mais que c'était une société privée. Ils m'ont dit : « vous devez au courant, vous qui êtes conseiller municipal ». Non, nous ne sommes pas au courant, ce qui est particulièrement désagréable et démotivant.

M. le Maire : J'entends, mais vous savez, j'ai vécu la même chose. Nous ne sommes pas toujours au courant des décisions de l'exécutif. Je comprends cette difficulté, mais c'est ainsi. L'exécutif prend des décisions et consulte les commissions nécessaires et l'opération des dossiers. Cette démarche a été accompagnée avec l'association du marché couvert en concertation avec eux dans cette transition. Pour arriver à la décision, on a des projets, des discussions. Il y a des échanges. C'est le travail de la majorité municipale. Ensuite, la décision est prise par l'exécutif et communiquée au Conseil Municipal dans les décisions. Ces décisions sont au début du Conseil Municipal, il y en a toujours eu. Nous sommes sur une prestation de service, c'est-à-dire que nous demandons à une société de travailler sur ce sujet. Cela passe donc en Commission d'Appels d'Offres comme classiquement. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire. C'est plus en termes de méthode et de circulation de l'information. Il est vrai qu'il s'agit d'une décision prise par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données. C'est donc logique qu'il prenne cette délibération. Mais dans la pratique par le passé et la façon dont cela a évolué ces dernières années, je me souviens avoir lu les décisions les unes après les autres. Parfois, c'était long, parce qu'il y en avait 40 ou 45. Mais en même temps, c'était cité.

Or l'effort demandé à chacun est de lire l'intégralité des deux ou trois pages des décisions prises et d'intervenir s'il le souhaite. Du coup, dans la façon de fonctionner de notre assemblée, certaines choses sont entérinées par défaut, d'une certaine façon. Je pense qu'il faut y réfléchir, car par moment, cela va trop vite. Tout le monde ne lit pas tout et particulièrement lorsque l'on reçoit les documents dans les quatre ou cinq derniers jours. Là, c'est typiquement un aspect ou un dossier traité et réglé, mais qui n'a pas été évoqué, alors qu'il pourrait l'être en utilisant peut-être d'autres méthodes.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Trois questions, vous êtes trois. J'ai donc une petite réponse pour chacun d'entre vous. Le 17 septembre dernier, il y a eu une CAO où l'opposition n'était pas représentée. C'est peut-être pour cela que vous n'avez pas eu tous les éléments. La semaine dernière, il y avait une commission pour préparer le Conseil Municipal. La question a été évoquée globalement. Il n'y a eu aucune question de l'opposition. Madame BARTHOULOT, vous avez reçu un courrier le 19 mars dernier sur les questions que vous avez posées précédemment. Les explications vous ont été données, de même que toutes les précisions. Vous avez le courrier, j'ai le double si vous le souhaitez, si vous l'avez perdu.

M. le Maire : Merci, Daniel, pour ces éléments intéressants. Tous les éléments de forme sont intéressants. J'entends, mais d'un autre côté, cela me rassure que ce soir, vous ayez beaucoup d'éléments de forme, comme très souvent. Cela signifie que sur le fond, finalement, ce que nous faisons n'est pas si mal. Je retiens surtout cela. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

Mme BARTHOULOT : Vous n'avez pas répondu à ma deuxième question.

M. le Maire : Je vous ai dit que nous avons vu les associations en amont, que nous continuons de travailler avec elles et que les choses se mettent en place progressivement. Nous allons très souvent sur le marché pour

échanger avec Madame Catherine LARRÈRE. Il n'y a pas de problème particulier. Y a-t-il d'autres éléments ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la modification du règlement des marchés.

Nous passons au rapport n° 35. La parole est à Mohamed MBITEL.

RAPPORT N° 35 : PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE – ADOPTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OPÉRATIONS

M. MBITEL : Merci, Monsieur le Maire. La politique de rénovation urbaine menée sur le quartier des Mesnils Pasteur depuis des années a permis d'amorcer un changement d'image et sa réouverture, notamment au travers du premier Programme de Rénovation Urbaine. Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, qui rentre maintenant dans sa phase opérationnelle, doit permettre de traiter les espaces non traités dans le précédent programme via une convention pluriannuelle d'opérations. Elle est constituée de l'ensemble des opérations approuvées par le comité de pilotage du 4 avril 2019 en présence de l'ensemble des partenaires, dont l'ANRU.

Cette convention, pilotée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en qualité de porteur de projet, décline un certain nombre d'opérations sur les secteurs « Descartes » et « Grands Champs », dont la réalisation s'appuiera sur une maîtrise d'ouvrage de la Ville de Dole et de Grand Dole Habitat. Elle décline les différents travaux qui seront réalisés, le calendrier et les montants financiers prévisionnels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention d'opérations, tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents y afférent.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des observations sur ce document ? Il n'y en a pas particulièrement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le Programme de Rénovation Urbaine et l'adoption de la convention pluriannuelle d'opérations.

Nous passons au rapport n° 36. La parole est à Isabelle GIROD.

RAPPORT N° 36 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION AMIABLE DU DROIT DE CHASSE DANS LES FORÊTS COMMUNALES DE DOLE

Mme GIROD : Merci, Monsieur le Maire. Le bail de chasse conclu en 2015 avec l'Association Intercommunale de Chasse Agréée par Fusion (AICAF) du Pays Dolois prend fin le 30 juin 2019. Il est proposé de renouveler ce bail de location amiable pour les forêts communales de Dole-Goux, Dole-Azans, la Serre et le Mont-Roland, pour une nouvelle durée de quatre ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet de bail de location amiable du droit de chasse de l'AICAF du Pays Dolois dans les forêts communales de Dole, ci-annexé ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de Dole ou son délégué pour la signature du bail.

M. le Maire : Merci, Isabelle. Avez-vous des questions ou des observations ? Il n'y en a pas particulièrement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le renouvellement du bail de location amiable du droit de chasse dans les forêts communales de Dole.

Nous passons au rapport n° 37. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 37 : PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). La Ville de Dole s'est engagée dans la révision de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour la période 2018-2023 pour ses voiries communales supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules, à savoir :*

- l'avenue du Maréchal Juin ;
- l'avenue Duhamel ;
- la rue des Arènes ;
- la rue du Vieux Château ;
- l'avenue De Lattre de Tassigny ;
- la rue de la Paix ;
- l'avenue Léon Jouhaux ;
- la rue Bougault ;
- le boulevard Wilson ;
- l'avenue de Lahr ;
- le cours Jean Jaurès ;
- l'avenue Eisenhower.

Le PPBE a pour objectif de prévenir les effets du bruit, réduire les niveaux de bruit, et préserver les zones calmes. Ce plan a été soumis à consultation du public du 13 avril au 13 juin 2019 ; aucune remarque n'a été émise.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, tel que présenté en annexe de ces documents.

M. le Maire : *Merci, Jacques. Ce document doit être diffusé au Conseil Municipal. Jacques a résumé les actions menées. Il y en a d'autres en plus de la question des voiries. Je crois que l'élément le plus important que nous avons fait ces dernières années concerne les artères pénétrantes en direction du centre-ville, qui sont des boulevards et qui sont très fréquentées. Nous avons adopté dans le renouvellement de nos voiries un revêtement phonique, dont chacun voit la différence, notamment sur l'avenue Duhamel ou encore l'avenue de Landon.*

Nous continuerons, puisque nous devons réaliser dans les prochaines années une nouvelle voirie rénovée. Je pense notamment à l'avenue de Northwich ou l'avenue Pompidou qui sont des voiries à refaire, la voirie Pompidou étant au Département, mais avec qui nous devons avoir des échanges et des discussions sur le sujet. Je parle des grandes artères qui entrent en direction du centre-ville ou qui ressortent de la ville. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. KAYI : *Merci, Monsieur le Maire. Le bruit est un problème important. Les matériaux utilisés pour les voiries sont un élément positif. Mais le bruit concerne l'ensemble de l'urbanisation de la Ville de Dole. Je donne une toute petite explication concernant le pont que je propose entre la place Barberousse et la rive gauche, entre l'ancienne MJC et la salle des fêtes. Au lieu d'utiliser la route place Barberousse, place Pointelin, rue du vieux château, le pont Louis XV jusqu'à l'ex-Géant Casino, cette voie représentant 1 300 mètres (j'ai vérifié), je propose de construire un pont, qui est nécessaire, la rive gauche devenant beaucoup plus importante avec notamment le multiplexe. Pour faire la liaison entre la rive droite et la rive gauche, aujourd'hui, on utilise toujours la rue du vieux château. Avec le pont, on réduirait les distances de 350 mètres.*

Nous avons fait un comptage il y a 25 ans, à l'époque où Monsieur BARBIER était au pouvoir. À l'époque, 20 000 voitures passaient. Si on utilise le pont au lieu d'utiliser la voie actuelle, on gagne 40 000 minutes par jour, soit 330 heures par jour. Je vous donnerai peut-être plus tard une explication beaucoup plus détaillée concernant l'économie de centaines de tonnes de CO₂ que cela entraînerait, de même que le carburant économisé et le bruit réduit, etc. C'est pour cela que dans notre projet, il y a la construction d'un pont. Pour la voie Grévy, on peut faire une étude de l'ensemble de l'urbanisation et de la circulation. On pourrait réduire le bruit, le CO₂... C'est pour cela que le bruit est très important dans l'ensemble de l'urbanisation de la ville de Dole.

M. le Maire : *Merci, Sevin. Ce sont des visions à long terme qu'il nous faut aussi pour la ville. Avez-vous d'autres réflexions ou questions ?*

M. CARD : *Merci. Monsieur le Maire, nous entendons parler régulièrement de cette histoire de pont. Est-ce votre projet de faire un pont entre Barberousse et le parc urbain de 50 mètres de large, qui sera un merveilleux parc immense ? Monsieur KAYI, savez-vous combien coûte la construction d'un tel pont ?*

M. KAYI : *Je vais vous donner une réponse, une explication. Très rapidement, en termes d'économie de carburant et de temps perdu par an, cela représente plusieurs centaines de milliers d'heures par an. Avec l'argent économisé, dans cinq ans, on peut financer ce pont.*

M. le Maire : *Je réponds à Gilles CARD qui a posé une bonne question. Ce n'est pas dans nos projets. Mais Sevin a raison lorsqu'il dit que nous devons absolument travailler sur les réseaux de circulation, et c'est normal*

pour tous les projets d'urbanisme. Ce qu'il dit est vrai, il y a beaucoup de trafic. Toute la question sera aussi de savoir quel est l'avenir de la voiture dans nos villes, et cela concerne aussi le type de voiture. C'est un vrai sujet. Un des éléments importants sur lequel travaille Sevin KAYI concerne la circulation, et notamment le bruit et la pollution. Ces questions méritent donc d'être posées.

Mais en tout état de cause, il est certain que nous n'avons pas les moyens de construire un pont. Il n'empêche que nous avons tout à fait la possibilité, même l'exigence, de pouvoir réfléchir au développement de la ville de demain.

Nous voyons bien aussi aujourd'hui la nécessité de franchissement des deux rives qui était extrêmement importante et nécessaire dans ce qui avait été fait par Gilbert BARBIER sur le pont de la Corniche, parce que nous aurions bien des difficultés aujourd'hui. Demain, d'ici 15 ou 20 ans, faudra-t-il d'autres franchissements ? En fonction des possibilités techniques, surtout du type de véhicule que sera celui dans 20 ans, des circulations, des flux de circulation, tout est permis pour pouvoir réfléchir à ce qui sera nécessaire dans les prochaines années. Certaines villes travaillent aussi sur d'autres types de mobilité pour les circulations.

C'est un sujet que connaît bien Jean-Marie SERMIER, puisqu'il travaille à la Commission « Développement Durable ». Je crois que nous devons prendre en compte, et si nous nous référons à notre Plan de Prévention tel qu'il est présenté, que bien évidemment, les circulations sont au cœur de cette logique. Mais il n'y a pas de projet de pont aujourd'hui, qui serait forcément extrêmement coûteux dans l'immédiat. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

M. WAMBST : *Merci, Monsieur le Maire. Je suis très intéressé par cette carte stratégique du bruit. Certes, c'est prévu par la loi, mais c'est un concept relativement neuf. Ce que vous en dites montre bien que l'essentiel du bruit à Dole est un bruit de véhicule. Du coup, je serais intéressé par connaître les autres éléments de bruit que l'on qualifie de « nuisance » qui gêne au confort de vie. Je n'ai pas d'autres exemples, mais il y en a probablement compte tenu des conflits dans certaines campagnes concernant la nuisance des cloches, des trains, de la vitesse, car nous sommes sur une idée de flux. Cela fait du bruit, car les véhicules roulent. Il serait intéressant peut-être de disposer de plus d'informations pour savoir ce que l'on qualifie comme étant du bruit. Au départ, nous le voyons bien.*

M. le Maire : *Ce qui est qualifié de bruit est tout ce que l'on entend et qui est fort désagréable, car cela fait justement un volume sonore important. Nous avons parlé de la circulation. J'ai un autre dossier en tête sur lequel nous travaillons : le problème du crématorium installé en plein milieu d'une zone habitable. Je ne vais pas rouvrir le débat ici, mais j'ai toujours des plaintes de riverains sur le sujet concernant le bruit. Des études sont justement en cours concernant le bruit qu'il génère dans une zone habitable. C'est un autre exemple, et nous travaillons sur le sujet pour pouvoir réduire ces problématiques de bruit, dont celui-ci.*

Cela étant, je pense que lorsque vous êtes dans les quartiers de Dole, la principale nuisance sonore est la circulation, mais il peut aussi y en avoir quelques autres. Quand on habite au centre-ville, il y a aussi de l'activité importante qui peut générer du bruit.

M. LEFÈVRE : *Le GIP des Cafés Culture sert aussi à cela. Un des vrais soucis est celui des bruits générés par les bars, à tel point que le ministère de la Culture a signé ce document, mais ils ne sont pas bien rendu compte de ce qu'ils faisaient. Si on s'en tenait, en gros, au document signé, on fermerait tous les bars. Je crois que l'autorisation est pour 2 à 3 dB dehors, soit une feuille qui tombe. Mais le GIP sert aussi à travailler avec les bars pour voir comment améliorer ce genre de « nuisance ». Toutefois, il y en a beaucoup d'autres.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres remarques ?*

M. KAYI : *Merci, Monsieur le Maire. Excusez-moi, Monsieur WAMBST, mais je ressors toujours les anciennes histoires. Attention, vous avez parlé de bruit, mais vous avez accepté et autorisé le crématorium sans en connaître les conséquences en termes de bruit de quartier. Quand nous avons repris le dossier, malheureusement, le chantier était avancé. Nous ne pouvions pas arrêter les travaux du crématorium. Cela étant, vous nous mettez sur le dos de trouver une solution de parking et toutes les conséquences que cela entraîne.*

M. le Maire : *Merci. Ne rouvrons pas le débat du crématorium. Nous en avons déjà parlé. Avez-vous d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix ce Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Je ne voudrais pas en rajouter, mais il est intéressant de voir qu'il nous est désormais demandé de travailler sur ces questions du bruit. Ce n'est pas une question politique, mais une question de bon sens, et aussi parfois de difficulté pour nos habitants. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Philippe JABOVISTE nous présente le rapport n° 38.

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Suite au vote du budget d'investissement 2019 pour le service d'éclairage public, le programme suivant de renouvellement des luminaires a été validé pour :*

- *la rue Bougauld ;*
- *le parking Gouvenelle et le cours de la Mairie de Goux ;*
- *le quartier Val Fleuri (rues Vallès, Pablo Néruda et Mélèzes) ;*
- *le chemin de Rougemont ;*
- *le jardin des Chevannes ;*
- *la rue Casimir de Persan.*

À ce titre, une subvention peut être allouée à hauteur de 20 % du montant TTC par le SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité, dont il a la charge. Cette participation du SIDEC est plafonnée au prorata de la population de la commune sur la population urbaine totale du département. Le montant maximum de la subvention pour ce projet est donc fixé à 19 310 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le programme d'éclairage public présenté et son montant ;*
- *d'approuver le principe d'une demande au SIDEC en vue de l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 % du montant TTC des factures acquittées en 2019 pour la réalisation de l'opération pour un montant 19 310 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le programme d'éclairage public 2019 et la demande de subvention au SIDEC.

Nous passons au rapport n° 39 présenté par Nathalie JEANNET, concernant la mise en place justement de mesures très concrètes en faveur de l'environnement.

RAPPORT N° 39 : RÉNOVATION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'HÔTEL DE VILLE – PLAN DE FINANCEMENT

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Dole et du Contrat de Transition Écologique, dont nous avons évoqué tout à l'heure les grandes lignes, la Ville de Dole souhaite remplacer les menuiseries extérieures du bâtiment de l'Hôtel de Ville. Cette première phase de travaux estimée à 112 433 euros hors taxe débutera par la façade sud du bâtiment, façade la plus exposée au soleil et au vent. Des financements de l'État vont être sollicités pour ce projet, correspondant à 30 % maximum du coût des travaux.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le projet de rénovation de ces menuiseries pour un montant de 112 433 euros hors taxe, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels du projet ;*
- *de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ? Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville et le plan de financement.

La présentation suivante concerne le rapport annuel d'activités de la CCSPL.

RAPPORT N° 40 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2018

M. le Maire : *Je rappelle qu'au sein de la collectivité, nous avons un certain nombre de Délégations de Service Public. Ces DSP concernent essentiellement des services que nous transférons à une société privée qui travaille sur ces domaines au nom de la collectivité. Chaque année, la CCSPL présente les rapports d'activités de chacune des sociétés, dont les services ont été transmis par la collectivité à ces entreprises. La Commission s'est réunie le 6 juin dernier pour observer les rapports d'un certain nombre de ces services transférés. Je pense d'abord au rapport de l'Eau et de l'Assainissement qui vous sera présenté juste après.*

Ce sont aussi le rapport annuel :

- *de la DSP du Chauffage urbain exploité par la SOCCRAM ;*

- de la DSP du crématorium (dont nous avons parlé rapidement précédemment) ;
- de la SPL Hello Dole qui travaille aussi sur la gestion des salles pour la Ville de Dole ou encore La Commanderie.

Il vous est donc demandé d'adopter le rapport d'activités qui vous a été transmis, sur l'ensemble des activités précitées. Ensuite, nous ferons un détail, une prise d'acte sur l'ensemble des rapports des différentes délégations que j'ai évoquées. Avez-vous des questions sur ce rapport général ? Je n'en vois pas. Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le rapport annuel d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2018.

Nous passons au rapport n° 41. Il s'agit du premier rapport un peu plus détaillé de délégation concernant l'Eau et l'Assainissement dans nos deux Sociétés d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP) Doléa Eau et Doléa Assainissement. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 41 : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AINSI QUE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Le maire ou le président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport présente les renseignements techniques, statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations. Les points essentiels du rapport annuel 2018 sont fondés sur les éléments donnés par Doléa Eau et Doléa Assainissement, les deux SEMOP délégataires à compter du 1^{er} janvier 2016 pour 13 ans, jusqu'au 31 décembre 2028, et par la SOGEDO (Société de Gérance de Distribution d'Eau) qui a un contrat d'affermage pour l'eau potable à Goux avec le SIERD (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole).

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 juin 2019, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels d'activités 2018 des délégataires sur le prix et la qualité de l'eau potable, ainsi que sur le service public de l'assainissement.

M. le Maire : Merci, Jacques. Beaucoup de gens l'ignorant encore, je précise que pour la commune associée de Goux, ce n'est pas Doléa qui agit, mais le SIERD qui a un périmètre entre La Loye et Villette-lès-Dole. La SOGEDO est donc délégataire de cette zone, donc également pour Goux. Tout le reste de la ville est soumis aux SEMOP Doléa. Je voudrais très rapidement vous dire que le rapport 2018 de l'Eau et de l'Assainissement est particulièrement intéressant. Je rappelle que pour Doléa, depuis 2016, ce sont 5,5 millions d'euros d'investissement engagés sur les équipements, que ce soit les réseaux d'eau, le poste de relevage, la station d'épuration, mais bien sûr d'abord les réseaux.

Cela a été la mise en place de la télérelève sur 12 000 compteurs, ce qui est aussi un élément extrêmement intéressant pour la conservation de l'eau et la gestion la plus efficace possible. Pourquoi ? Parce que chaque compteur mis en place dans le cadre de la télérelève par Doléa vous permet d'être alerté par SMS très rapidement en cas de consommation particulièrement excessive par rapport à votre consommation habituelle. Cela permet non seulement une sécurité pour le riverain, pour le Dolois en cas de non-perception de la fuite. Cela lui permet une sécurité s'il est parti depuis plusieurs jours. Cela lui permet aussi d'éviter de payer des mètres cubes d'eau très importants en cas de fuite. Bien sûr, pour l'environnement, il s'agit de préserver la ressource en eau.

Nous avons permis ainsi, par cette surveillance du réseau d'eau potable en deux ans, de réduire les pertes de 80 000 mètres cubes, soit 20 jours de consommation de la population doloise par le travail mené soit par la télérelève, soit par les changements de canalisation. Bien sûr, des travaux ont été effectués sur certaines voiries (rue des Commards), mais un élément très vertueux a aussi été mis en place : la suppression des 117 derniers branchements en plomb de la ville de Dole, qui ont tous été changés au cours de ces années.

Je crois que nous avons là un bilan qui n'est pas que celui de l'année dernière, mais je voulais que nous soyons un peu plus larges, depuis l'instauration de Doléa, qui est particulièrement intéressant, le tout avec une gestion très importante de nos deux sociétés et avec, depuis la mise en place de Doléa en 2016, une baisse du prix de 4 % pour les Doloises et les Dolois. Comme vous le voyez, les sociétés d'économie mixte sont en capacité aussi de réussir dans les activités que nous leur cédon par délégation.

Je voudrais donc remercier Jean-Pierre CUINET, le président de Doléa, l'investissement de Catherine NONNOTTE-BOUOTON, de Philippe JABOVISTE, de Jean-Marie SERMIER, administrateurs de la société. Voilà les grandes lignes de ce que nous pouvions vous indiquer ce soir sur le rapport 2018 de Doléa. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. HAMDAOUI : Vous avez évoqué la préservation de la ressource. Il est vrai qu'avec ce que nous annoncent les experts du GIEC, les sécheresses seront plus fréquentes. Il faut donc être vigilant sur la préservation de cette ressource. Vous avez aussi évoqué la télérelève et les forts investissements réalisés. Comment explique-t-

on la baisse du rendement ? Certes, c'est faible, mais nous ne sommes pas dans le bon sens. Le rendement du réseau diminue. Je ne suis pas sûr d'avoir entendu, mais vous avez dit que le prix baissait.

M. le Maire : Oui, depuis 2016, le prix a baissé de 4 %.

M. HAMDAOUI : Dans le rapport que nous votons ce soir, le prix augmente bien.

M. le Maire : L'impact est sur 2019.

M. HAMDAOUI : Oui, mais ce soir, nous votons une hausse.

M. le Maire : Non. Ce soir, nous ne votons pas une hausse. Nous présentons un rapport annuel 2018.

M. HAMDAOUI : Pour le dernier point, le prix augmente. Ou est-ce que je me trompe ?

M. le Maire : Oui, il y a une légère augmentation. Une petite augmentation a été votée par Doléa pour 2019 sur l'Eau et l'Assainissement.

M. HAMDAOUI : Il s'agit bien ici du rapport 2018 et non 2019.

M. le Maire : Oui, tout à fait, mais ces décisions prises en 2018 verront leur impact essentiellement sur 2019 en année pleine. Sur ce que vous avez évoqué concernant le rendement, c'est justement parce que la consommation d'eau qui sort de nos nappes phréatiques est plus faible, parce que justement, nous avons la coordination de deux choses, à savoir du comportement des usagers qui font attention à leur consommation et des équipements rénovés par les changements de conduite notamment, par la télérelève. Tous ces investissements permettent d'éviter une consommation trop importante, et cela joue sur le rendement.

M. HAMDAOUI : Je ne comprends pas, je ne vous suis pas. Vous me dites que la télérelève et les investissements permettent de lutter contre cela, alors que le rendement en eau diminue.

M. le Maire : Dans ce rendement, vous prenez plusieurs données. Il y a non seulement moins d'eau perdue, mais il y a aussi certaines consommations qui demandent un besoin d'eau supplémentaire. Il s'agit donc de la coordination des deux. Cela étant, il faudra regarder précisément.

M. HAMDAOUI : Non, le rendement, c'est lorsque l'on puise de l'eau et la quantité qui arrive au bout du tuyau. Tout ce qui n'arrive pas est ce qui manque pour atteindre les 100 %. Donc, là, le rendement diminue. Cela veut dire que l'on a prélevé et on a proportionnellement moins distribué qu'en 2017. Certes, cela baisse doucement, mais il ne faut pas que cela prenne cette direction. Si vous n'avez pas l'explication, je peux l'entendre.

M. le Maire : Je ne vous dis pas l'inverse, mais je regarderai précisément cette question de rendement sur le sujet. Effectivement, il faudra trouver des explications claires. Avez-vous d'autres questions ou observations ? Il n'y a pas de vote. Il s'agit d'une prise d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable ainsi que sur le service public de l'assainissement.

Je passe au rapport suivant. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 42 : RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN « RIVE DROITE DU DOUBS »

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Les équipements de production et de distribution de réseau de chauffage urbain de la Ville de Dole sont exploités par la société SOCCRAM. Cette exploitation est réalisée au travers d'une DSP, dont l'échéance est fixée au 30 juin 2034. Le rapport annuel du délégataire portant sur l'année 2018 a été présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 juin 2019, et a reçu un avis favorable de ses membres.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2018 que j'ai sous les yeux, qui mesure quasiment 5 centimètres d'épaisseur. Pour répondre un peu aux interrogations de Monsieur WAMBST depuis notre arrivée, la consommation d'eau est supérieure à 50 %. Nous bénéficions donc toujours du taux de TVA à 5 %. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Je précise que liées à la SOCCRAM, bien évidemment, il y aura des nécessités d'extension de réseau pour continuer à être dans l'amélioration de la performance de cette chaufferie. Il y aura donc quelques travaux d'extension en 2019, comme cela a été précisé dans le rapport n° 42, notamment en direction des Paters. Des échanges et des discussions sont également en cours avec Grand Dole Habitat pour des résidences notamment situées du côté de la rue Charles Laumier pour étendre ce réseau. Il y aura donc potentiellement des travaux à l'automne.

M. HAMDAOUI : Peut-être n'aurez-vous pas non plus la réponse, et tant pis si vous ne l'avez pas. Vous me la donnerez à un autre moment. Mais je voulais savoir si la collectivité suivait l'utilisation des quotas d'émission de CO₂ de la SOCCRAM. Je crois que j'avais déjà posé la question l'année dernière. Monsieur JABOVISTE, suivez-vous le dossier ?

M. JABOVISTE : C'est surtout Catherine NONNOTTE-BOUTON qui est absente aujourd'hui. Mais Monsieur HAMDAOUI, je vous invite à vous rapprocher de ce rapport et de l'annexe 12. Tout y est indiqué.

M. HAMDAOUI : Alors, vous pouvez me donner la réponse. C'est simple, je ne demande pas les chiffres. La collectivité suit-elle cela ?

M. JABOVISTE : Oui.

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. HAMDAOUI : Je sais que c'est une question technique. Je ne cherche pas à piéger. Si on n'a pas la réponse maintenant, ce n'est pas grave. Ce n'est pas la peine que Monsieur JABOVISTE me donne cette réponse.

M. le Maire : Philippe ne sait peut-être que cela, que c'est suivi et que c'est précisément dans le rapport. Nous n'avons pas les chiffres précis, mais en tout état de cause, si vous n'avez pas ce rapport, nous vous le transmettrons pour que vous puissiez regarder précisément cette question des émissions de CO₂ de la chaufferie, question fort légitime.

M. HAMDAOUI : Nous avons eu un débat en début de Conseil Municipal. Quand on a une volonté d'apporter sa part à la réduction des émissions de CO₂ (il est vrai que Monsieur SERMIER a dit que c'était au niveau mondial et nous sommes totalement d'accord), chacun doit prendre sa part et la collectivité doit prendre la sienne dans l'action. Si j'interroge là-dessus, c'est simplement pour être en cohérence avec les propos que j'ai tenus au début. On dit qu'il faut réduire les émissions de CO₂. C'est donc bien de suivre cela. Après...

M. le Maire : Après, justement, je vais finir un peu la phrase. Après, il ne faut pas se faire d'illusion. Tout ce qui n'est pas utilisé en termes de chaufferie lié à SOCCRAM et à la Chaufferie urbaine correspond à du chauffage au gaz. C'est aussi une énergie fossile. J'entends bien qu'il y aura toujours des émissions de CO₂ dans la chaufferie. Mais il ne faut pas que ce soit trop important et que cela aille à l'encontre sur le sujet. La question est pertinente, nous devons regarder.

M. HAMDAOUI : J'ai juste une dernière intervention très courte. Suivre cela permet de voir aussi quelle direction prend notre délégataire, s'il investit pour réduire ses émissions de CO₂ ou s'il va sur le marché des quotas pour racheter des quotas, auquel cas il ne fait pas d'effort. Dans ce deuxième cas, on pourrait lui faire des remarques.

M. le Maire : Philippe souhaite ajouter quelque chose.

M. JABOVISTE : Oui. Ako, j'ai le tableau sous les yeux. En 2013, les émissions de CO₂ étaient à 13 941 (il ne faut pas me demander l'unité), et en 2018, à 9 496. Il y a donc vraiment un suivi et une baisse. C'est dans l'annexe 12 du rapport que vous pouvez consulter quand vous voulez auprès des services concernés.

M. le Maire : Merci, Philippe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain « rive droite du Doubs ».

Je passe au rapport suivant.

RAPPORT N° 43 : RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM

M. le Maire : J'ai donné précédemment des éléments sur la question du bruit, des nuisances liées au crématorium. Je n'en rajoute pas sur le sujet. Je vous précise aussi que comme nous nous y étions engagés au moment du budget, nous avons créé un parking sur le site cette année. La parole est à Nathalie JEANNET.

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire. Le crématorium de Dole est géré par voie de DSP, dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans qui s'achèvera en 2042. Le rapport annuel du délégataire, le groupe FUNECAP, présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 juin 2019, fait état des activités liées à la gestion du crématorium et de la salle de recueillement sur l'année 2018.

Pour le coup, le rapport n'est pas épais. Je vais vous parler simplement de l'évolution de l'activité. Nous sommes sur une activité qui augmente, malheureusement. Nous augmentons de 8 % sur l'année 2018, ce qui porte à 524 le nombre de crémations pour l'année 2018, contre 486 sur l'année 2017.

Sur les 524 crémations de l'année 2018, il y en avait :

- 141 sur la commune de Dole ;
- 141 sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- 160 sur le Jura ;
- 77 sur les départements Bourgogne-Franche-Comté ;
- 5 sur les autres départements.

C'était juste pour vous donner un aperçu. Concernant l'utilisation de la salle de cérémonie, puisqu'elle est évoquée dans le rapport, il faut savoir qu'en 2018, pour les recueils des familles, elle a été occupée 366 fois. Il y a eu 139 cérémonies personnalisées et 19 crémations pour lesquelles il n'y a pas eu de cérémonie du tout. Voilà un peu ce qu'il se passe au niveau du crématorium.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2018 relatif à la gestion du crématorium par l'entreprise TANIÉ (devenue FUNECAP par la suite) dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

M. le Maire : Merci, Nathalie. Avez-vous des questions ?

M. WAMBST : S'agissant de cette progression du recours à la crémation, lorsque les premières études étaient faites sur cette hypothèse d'installer un crématorium, il y avait des questions sur l'évolution des comportements des habitants, et sur le fait de recourir à une crémation plutôt qu'à un enterrement. Le chiffre indiqué ici concernant la progression d'une année sur l'autre correspond-il à une tendance de fond, ou est-ce ponctuel ? Sans parler du problème humain que représente tout décès, la viabilité d'une DSP pertinente dans le choix de créer un crématorium représente-elle réellement une évolution dans le comportement général de la population ? C'est intéressant de voir si sur les quatre ans (maintenant cinq ans) cette progression est constante ou ponctuelle.

M. le Maire : Il est certain que cela s'inscrit dans les mœurs de la société. Cette progression est assez importante un peu partout. Je pense que ce sera durable. Finalement, quand ce sera le temps de la renégociation de la DSP, ce sera un élément intéressant pour la collectivité, car justement, nous pourrions nous engager sur un certain nombre d'années. Ces changements de rites funéraires n'évoluent pas au bout de deux ans. Ces tendances lourdes durent généralement des décennies. Je pense que ce changement sera durable. Les choses restent encore partagées entre l'enterrement et la crémation.

D'ailleurs, je me suis rendu il y a deux ans à l'assemblée générale de l'association qui militait pour le crématorium et la crémation en tant que telle. Finalement, ils étaient assez déçus, car s'agissant de la cause qui était la leur, ils ont moins de besoins, la société ayant évolué dans une cause sur laquelle ils militaient depuis des années. Comme ils ont donc moins ce besoin, l'association est en perte de vitesse, le sujet ne nécessitant plus un combat militant.

Nathalie, souhaites-tu ajouter quelque chose ?

Mme JEANNET : Je voudrais ajouter deux ou trois chiffres. En effet, c'est une évolution de la crémation en France. Sur 2017, sur 593 600 décès, nous étions à 222 746 crémations, soit 38 %. Depuis quelques années, la crémation augmente de 1 %. Nous sentons bien qu'aujourd'hui, il y a une véritable évolution au niveau national.

M. le Maire : Merci. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de la Délégation de Service Public du crématorium.

Jean-Philippe LEFÈVRE présente la gestion de La Commanderie.

RAPPORT N° 44 : RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA COMMANDERIE

M. LEFÈVRE : Nous revenons sur un sujet que nous avons déjà traité précédemment, ou en tout cas sur lequel nous avons déjà échangé. La Commanderie est gérée par voie de Délégation de Service Public, dans le cadre d'un contrat d'affermage de cinq ans qui s'achèvera fin 2021. Le rapport du délégataire présente notamment les comptes retraçant les opérations afférentes. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 juin 2019.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2018 relatif à la gestion et l'exploitation de La Commanderie par la SPLHello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public.

M. le Maire : Merci. Il s'agit d'un débat que nous avons en début de Conseil Municipal sur La Commanderie. Avez-vous des questions particulières ou des observations ? Je n'en vois pas. Nous prenons donc acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de la Délégation de Service public pour la gestion de la Commanderie.

M. JABOVISTE : Je reviens sur le rapport précédent concernant la délégation de la SOCCRAM pour répondre à Ako. Les chiffres que j'ai indiqués sont en tonnes.

M. le Maire : Merci de la précision. Nous passons au rapport n° 45.

RAPPORT N° 45 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL HELLO DOLE – ANNÉE 2018

M. le Maire : Nous en avons largement parlé tout à l'heure. La parole est à Daniel GERMOND.

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une SPL doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration de ces sociétés. La Ville de Dole étant actionnaire de la SPL Hello Dole, le rapport d'activité 2018 de cette SPL doit être soumis au Conseil Municipal. Il porte sur la deuxième année d'exercice comptable de la SPL Hello Dole et il est issu des documents présentés au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole du 27 mai 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2018 de la SPL Hello Dole, soumis par les élus représentant la Ville de Dole au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL en 2018, correspondant au deuxième exercice comptable de la société.

M. le Maire : Merci, Daniel. Je précise que le détail a été fait en CCSPL et en commission fonctionnement de l'institution. Nous avons évoqué précédemment le résultat de -145 000 euros. Pour être un peu plus dans le détail, je précise que s'agissant des parties déficitaires, vous retrouvez La Commanderie et Dolexpo, et la question de la gestion des différentes salles sur le territoire dolois concernant la partie la plus excédentaire. Je note bien évidemment toute l'activité générée en 2018 par la structure sur notre territoire. Avez-vous des observations ou des questions ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur la situation de la SPL Hello Dole (année 2018).

Je passe au rapport n° 46 sur la dernière délégation concernant la SPL Grand Dole Développement 39. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 46 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 – ANNÉE 2018

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une SPL doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration de ces sociétés. La Ville de Dole étant actionnaire de la SPL Grand Dole Développement 39, le rapport d'activité 2018 de cette SPL doit être soumis au Conseil Municipal. Ce rapport porte sur la deuxième année d'exercice comptable de la SPL Grand Dole Développement 39 et est issu des documents présentés au Conseil d'Administration de la SPL Grand Dole Développement 39 du 20 mai 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2018 de la SPL Grand Dole Développement 39, soumis par les élus représentant la Ville de Dole au Conseil d'Administration de la SPL Grand Dole Développement 39, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL sur la période 2018, correspondant au deuxième exercice comptable de la société.

M. le Maire : Merci, Alexandre. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Nous prenons donc acte du rapport 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur la situation de la SPL Grand Dole Développement 39 (année 2018).

Nous passons au rapport n° 47. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 47 : COMPTES DE GESTION 2018

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Compte tenu du budget primitif de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

Compte tenu du compte administratif de l'exercice 2018,

Vu que Madame le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire,

Vu l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Vu la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Parcs de stationnement et des Lotissements pour l'exercice 2018 tels qu'établis par Madame le Comptable Public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

M. le Maire : *Merci, Daniel, pour ce compte de gestion qu'il nous est demandé d'approuver. Avez-vous des questions ou des observations sur ce point avant de passer au compte administratif ?*

M. WAMBST : *Il s'agit simplement d'un élément d'écriture. C'est certifié par « l'ordonnateur ».*

M. le Maire : *Non, je lis « certifié par l'ordonnateur ». Peut-être Daniel a-t-il parlé d'ordonnateur. C'est un expert des ordinateurs qui vous parle de cela. Cela doit s'expliquer comme cela. Mais nous avons besoin d'ordinateurs pour avoir de bons comptes validés par les ordonnateurs. Merci de la précision, Monsieur WAMBST, pour le travail du comptable public lié et certifié conforme par l'ordonnateur. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le compte de gestion est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Parcs de stationnement et des Lotissements.

Je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour la présentation du compte administratif.

RAPPORT N° 48 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. FICHÈRE : *Je vais vous présenter rapidement le compte administratif. Bien évidemment, il a été examiné en séance de la commission. Je vais essayer d'être rapide ce soir, parce que vous connaissez un peu. Ce sont les mêmes présentations que les années précédentes. Le compte administratif respecte les votes budgétaires que nous avons faits. Vous voyez les grandes caractéristiques, avec des dépenses à 24 185 millions d'euros en 2018, contre 26 millions en 2017, et des recettes qui passent de 28,4 millions d'euros en 2017 à presque 28 millions d'euros en 2018. Les dépenses ont donc baissé plus rapidement que les recettes. Nous avons un résultat de fonctionnement qui a sensiblement augmenté, à hauteur de 3 780 millions d'euros.*

Le budget d'investissement est assez constant. Nous avons dépensé 11 440 000 euros en 2017, dont 3,8 millions d'euros de remboursement de dettes, et 12 462 000 euros en 2018, dont 5,4 millions d'euros de remboursement de dettes. Mais nous reviendrons aux remboursements par anticipation, ce qui fait que le montant a artificiellement augmenté. Les recettes sont à hauteur de 8,7 millions d'euros en 2017 et elles sont passées à 13 332 000 euros en 2018. Nous avons ainsi un résultat d'investissement de +871 000 euros. Comme nous reportons 7 millions d'euros de pertes, nous avons ramené le résultat de clôture à -6 millions d'euros. Voilà pour les grands équilibres.

S'agissant du budget de fonctionnement, vous connaissez les chapitres. Nous voyons un total des dépenses à 22 622 000 euros. Je vous fais grâce des dépenses d'ordre. Le budget total de fonctionnement s'élève à 24 185 000 euros, avec des recettes à 27,9 millions d'euros, plus les dépenses d'ordre. Nous arrivons ainsi à 27 966 000 euros de recettes. Nous dégageons donc un excédent de 3 780 000 euros en 2018, contre 2,4 millions d'euros en 2017. Ce sont donc des choses plutôt importantes.

Je vais passer rapidement. Je ne vais pas vous commenter tous les chiffres, car cela n'a pas grand intérêt. Vous les avez dans le dossier. Je voudrais simplement attirer votre attention sur les différences par rapport à l'an dernier. Les produits nets sont passés à 21 716 000 euros, contre 21 596 000 euros en 2017. Nous avons deux caractéristiques dans ces produits. Premièrement, la fiscalité a baissé, puisque nous avons baissé la taxe foncière. Deuxièmement, les attributions de compensation ont baissé aussi du fait des transferts notamment du Conservatoire et des Scènes du Jura, ce qui fait que nous avons une partie reprise dans les attributions de compensation selon les règles en vigueur que vous connaissez bien. Ce sont les deux grosses modifications à signaler. J'attire votre attention sur le fait que les frais financiers ont diminué de 1 221 000 euros à 1 088 000 euros sous l'effet conjugué de la baisse des taux et de la baisse de l'enveloppe globale d'endettement. Voilà les chiffres principaux pour ce point.

S'agissant de l'administration générale, c'est très stable. Nous sommes passés de 2 320 000 euros à 2 314 000 euros. Vous voyez que nous sommes sur les mêmes masses. Je ne vais donc pas les passer en revue. Certains chiffres ont baissé, par exemple la communication, car il y avait le Tour de France en 2017. Par contre, en 2018, il y avait les commémorations de la guerre 1914-1918. Voilà ce qui explique les variations. Pour le reste, nous sommes sur des poursuites de l'exécution normale du budget.

S'agissant du pôle Moyens et Ressources, cela concerne l'ensemble des coûts de fonctionnement. Vous voyez que ce sont notamment les moyens généraux (assurances, dépenses générales), avec les recettes (loyers perçus). Nous voyons qu'au global, nous avons un coût net de 1 535 000 euros qui passe à 1 552 000 euros. Là encore, il n'y a pas de modification significative. Mais bien évidemment, à travers vos questions, nous pourrions y revenir plus en détail.

Le pôle Actions Sociales est en baisse (913 000 euros à 852 000 euros). Il ne s'agit pas d'une modification, mais plutôt d'une adaptation des masses salariales. Sinon, l'ensemble des postes ne connaît pas de modification significative.

Les Actions Éducatives ont légèrement bougé dans la mesure où elles sont passées de 2 762 000 euros à 2 553 000 euros. L'essentiel vient de la restauration scolaire transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En 2017, nous n'avions que huit mois (nous étions au 1^{er} septembre), et à partir de 2018, nous n'avons plus de dépense de restauration scolaire, si ce n'est que la Ville de Dole compense les baisses tarifaires faites aux familles des Dolois en fonction de leurs revenus. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assume un prix fixe pour tout le monde et c'est une politique propre à la Ville de Dole, que la Ville de Dole assume par biais.

En revanche, nous avons une recette provenant des mises à disposition des salles, notamment pour la restauration scolaire, et des flux payés très logiquement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisqu'elle assume tous ces frais. Voilà la seule chose à signaler. Pour le reste, nous avons une reconduction de l'ensemble des postes. Mais il n'y a pas le Salon de la Petite Enfance, ce qui explique la légère baisse ici, mais cela remontera en 2019, ce salon étant organisé tous les deux ans.

S'agissant du pôle Sport, il est devenu plus marginal. Les stades ont été transférés, mais cela ne fait pas un gros impact en termes de fonctionnement, puisque ce sont essentiellement des frais de fonctionnement de l'ordre de 20 à 30 000 euros. Sinon, l'essentiel des dépenses concerne les subventions aux associations qui ont été légèrement augmentées en 2018 par rapport à 2017. Mais nous voyons que globalement, nous sommes sur des montants en légère baisse due au transfert des stades. Toutefois, il n'y a pas de différence structurelle autre que celles que je viens de mentionner.

Les Actions Culturelles connaissent la plus grosse baisse significative, puisque nous passons de 3,9 millions d'euros à 2 634 000 euros par le phénomène d'une part que nous n'avons plus les Scènes du Jura (355 000 euros) maintenant assumées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et d'autre part, que le Conservatoire a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme vous le savez. L'impact n'est pas tellement dans les frais de fonctionnement qui ne sont pas très significatifs sur le Conservatoire. Vous voyez qu'il y a des baisses légères, le Conservatoire ayant gardé le coût des actions spécifiques de la Ville de Dole. En revanche, la masse salariale a été transférée fortement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. D'où cette baisse significative et le passage des 3 918 000 euros à 2 634 000 euros.

Pour le pôle Environnement/Mobilité Durable, c'est pour mémoire, l'essentiel étant transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il n'y a donc pas grand-chose à commenter.

S'agissant du pôle Attractivité/Aménagement du territoire, vous avez surtout la mise en place du plan « Action Cœur de Ville ». Sinon, ce sont des masses salariales pour animer l'ensemble de notre territoire. Ces actions font que le budget a augmenté de 249 000 euros à 392 000 euros.

Pour finir, vous avez le pôle des Services Techniques. Ils sont en augmentation, mais cela correspond surtout à un ajustement des dépenses d'énergie. Cela vient simplement des régularisations. Nous avons plus que 12 mois en 2018 dans la procédure de certification des comptes mise en place à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais dont les procédures sont également mises en place pour Dole. Nous sommes de plus en plus rigoureux sur l'affectation des factures au bon exercice. Historiquement, il y avait toujours des glissements sur les factures de décembre payées sur janvier. Tout a été rétabli. Nous avons ainsi une augmentation, car en 2018, nous avons moins consommé d'énergie qu'en 2017. Mais il s'agit plutôt d'une régularisation technique que d'une augmentation de la consommation, ce qui est fort heureux. Finalement, l'augmentation n'est « que » de 50 000 euros, puisque nous passons de 5 467 000 euros à 5 518 000 euros, avec l'explication que je viens de vous donner.

Cela explique toutes les dépenses que je viens de vous exposer. Les dépenses passent ainsi de 24 725 000 euros à 22 122 000 euros, et les recettes de 28 421 000 à 27 935 000 euros.

Vous avez ensuite un focus sur la masse salariale. Elle est en baisse essentiellement du fait du transfert du personnel du Conservatoire. Vous voyez que nous passons de 14 256 000 euros à 12 717 000 euros en intégrant les mutualisations, donc les charges remboursées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

(personnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui travaille pour la Ville de Dole, pour 458 000 euros). Il y a donc un phénomène de mutualisation que vous connaissez bien. Vous voyez que nous sommes presque sur des montants similaires. Nous arrivons donc à une charge nette, ce qui compte, de 12 717 000 euros, contre 14 256 000 euros. Nous avons ainsi une baisse de 2,5 millions d'euros, soit 10,8 %. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais hors transfert du personnel, nous étions à une stabilité ou un léger tassement de la masse salariale indépendamment de cela.

Concernant les investissements, nous avons réalisé pour 5 949 000 euros de dépenses d'investissement, pour 3 262 000 euros de recettes. Je ne vais pas tout vous lister. Vous vous souvenez que les écoles représentent un gros montant de notre politique d'investissement sur Dole (1 980 000 euros). Vous avez ensuite la petite enfance pour 241 000 euros, tout ce qui est voirie et éclairage public pour 600 000 euros. Bon an mal an, c'est à peu près tout ce qu'il faut faire chaque année. Vous avez ensuite la tranquillité publique (vidéo protection et armement pour 224 000 euros). Le théâtre continue son développement. Comme vous le savez, il y a des recettes. Pour le reste, c'est assez diffus. Nous avons 518 000 euros pour l'aménagement urbain. Ce sont toujours des politiques foncières non négligeables, mais qui sont nécessaires (achats). Vous voyez que nous arrivons à un total de 5 949 000 euros de dépenses, contre 3 262 000 euros de recettes.

Vous avez ensuite une petite présentation de la détermination de l'autofinancement qui, je pense, est assez pertinente. Je vais vous donner les chiffres intéressants. Pour la fiscalité brute et nette, c'est la même trame que pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais nous allons parler ici de la fiscalité nette. Elle passe de 15 388 000 euros en 2016 à 15 573 000 euros en 2017 et elle redescend à 15 249 000 euros en 2018, avec la baisse que nous avons pratiquée sur la taxe foncière. La DGF est assez stable (5 490 000 euros). Nous voyons son évolution, avec la baisse que nous avons subie par rapport à 2016.

Nous avons 5 185 000 euros pour les autres recettes, également en baisse, mais cela vient aussi du transfert notamment de la restauration scolaire, ce qui fait que certaines recettes sont passées au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le total des recettes nettes s'élève à 25 923 000 euros, contre 26 450 000 euros en 2017. Les dépenses nettes sont en diminution, à 20 813 000 euros, contre 22 500 000 euros en 2017, ce qui permet de dégager un autofinancement brut de 5 110 000 euros. Vous voyez que cet autofinancement brut permet, bien sûr, d'assurer notre échéance de dettes. S'agissant des 4 924 000 euros, par rapport aux premiers documents qui ont circulé, nous avons retraité tout ce qui concerne les remboursements par anticipation. En gros, nous avons remboursé pour 1,5 million d'euros d'emprunts par anticipation, que nous avons refinancés sur de nouveaux emprunts. Cela ne change donc pas la masse globale de dettes.

En revanche, il faut bien les retraiter si nous voulons avoir une lecture réelle de nos opérations de 2018. Nous dégageons ainsi un autofinancement brut de 187 000 euros. Il est donc passé en positif, ce qui est une bonne performance. Nous avons des recettes non récurrentes de fonctionnement (lotissements, produits de cession d'immobilisation, annuités d'assurance pour le Sorbier) et différentes recettes exceptionnelles. Cela nous fait 1 274 000 euros qui viennent contribuer à notre autofinancement. Nous avons ensuite ce que l'on appelle « les recettes récurrentes d'investissement », ce que nous retrouvons tous les ans, à savoir :

- le FCTVA pour 781 000 euros ;*
- la taxe d'aménagement pour 290 000 euros ;*
- les amendes de police pour 182 000 euros.*

Nous dégageons ainsi un autofinancement net de 2,7 millions d'euros, qui a été sensiblement redressé, auquel s'ajoutent les 2 millions d'euros de subventions ou de cessions que nous avons réalisées. Les emprunts nouveaux s'élèvent à 3 502 000 euros (même montant que l'an dernier). D'où un investissement réalisé de 5 949 000 euros, ce que je viens de vous présenter.

Voilà pour les chiffres significatifs intéressants qui montrent tout de même la bonne situation financière de notre compte administratif.

Je vais passer rapidement sur les budgets annexes. Pour le Lotissement, vous voyez qu'il n'y a plus rien. Il y a eu simplement les produits des ventes qui ont rapporté 207 000 euros, et qui ont été reversés au budget principal, comme vous l'avez remarqué. Pour l'Eau et l'Assainissement, il y a de nombreux chiffres, mais nous avons simplement régularisé des opérations d'ordre, qui sont des opérations d'amortissement, une mauvaise pratique ayant été mise en place. Dans le cadre de la certification, nous avons été amenés à corriger le tir. C'est pour cela que nous avons de grosses opérations d'ordre (861 000 euros, contre 78 000 euros pour l'Assainissement, et 163 000 euros pour l'Eau), mais il s'agit d'une réévaluation.

Par ailleurs, les opérations réelles sont très faibles, voire inexistantes, l'essentiel concernant des dépenses refacturées à notre délégataire, notamment du personnel resté à la Ville de Dole et que nous refacturons à Doléa. Pour le Stationnement, nous avons 117 000 euros de recettes, recettes courantes que nous obtenons chaque année. Quelques investissements ont été réalisés, mais ils restent modestes. Nous avons eu 15 000 euros d'immobilisation, ce qui est assez négligeable. Je passe donc très rapidement sur les budgets annexes qui n'ont pas de caractéristique absolument importante.

J'en ai terminé avec la présentation. J'ai été un peu rapide, je m'en excuse. Mais je pense que vous connaissez les chiffres. Vous avez tout cela dans vos dossiers. Bien entendu, nous pouvons répondre bien volontiers à vos questions.

M. Le Maire : Merci, Monsieur le Rapporteur du budget Jean-Pascal pour le rapport du compte administratif. Avant de céder la parole aux éventuelles questions, je voudrais rappeler que le compte administratif concerne l'examen des comptes de l'année précédente, c'est-à-dire de l'année 2018, donc de la gestion financière de la collectivité. À ce titre, ce que nous avons présenté ce soir nous permet de montrer que nous avons gardé un rythme d'investissement important, tout en précisant que très naturellement, vous avez vu des recettes d'investissement inférieures au volume des investissements, la différence étant financée par l'emprunt, comme chaque année depuis longtemps, le tout étant de ne pas emprunter plus une année que ce que nous remboursions si nous ne voulons pas que l'encours de la dette augmente, ce qui n'est pas le cas, mais je vais y revenir.

Les investissements sont donc importants (le théâtre, les crèches pour lesquelles des travaux étaient nécessaires). Pour les écoles, nous continuons la poursuite des investissements dans des groupes scolaires, dans des restructurations lourdes, mais nécessaires. Je pense bien évidemment à l'école Wilson. Le cadre de vie reste aussi un élément important par l'investissement sur nos voiries. Il y a également les équipements sportifs, puisque nous avons bien précisé depuis un peu plus d'un an que nous entamions une phase progressive de rénovation de nos équipements sportifs. C'est donc un volume d'investissement important injecté aussi dans l'économie de notre territoire.

Bien sûr, ce compte administratif est plutôt bon, avec un autofinancement à nouveau positif, et qui s'explique notamment par les transferts opérés – on ne va pas le cacher – pour être tout à fait transparents, notamment du Conservatoire et des Scènes du Jura. Il n'en demeure pas moins que si nous isolons les coûts du Conservatoire, ou même plus globalement de la politique culturelle de notre compte administratif, nous nous apercevons que nous avons maîtrisé tout de même les dépenses au-delà de la réduction par simples transferts. Je pense notamment à la masse salariale de la collectivité qui baisse de 10,8 %, mais si nous enlevons le transfert du Conservatoire et des personnes qui vont avec, la baisse est de 1,8 %.

Cela montre ainsi notre volonté collective de pouvoir rationaliser au maximum les dépenses de fonctionnement, notamment les charges liées aux ressources humaines. Mais bien sûr, ces réductions ne pourront durer éternellement, et nous devons aujourd'hui, si nous voulons réduire notre fonctionnement, voir quelles sont les autres possibilités d'économie. En effet, nous sommes arrivés à un stade où, je crois, beaucoup d'efforts ont été réalisés non seulement courageusement par la municipalité, mais surtout des efforts par le personnel dans un certain nombre de réorganisations.

Au-delà de la question de l'autofinancement et des économies qui ont pu être réalisées, vous constatez que ce compte administratif, comme l'a dit Jean-Pascal FICHÈRE, voit la baisse de la fiscalité votée en 2018, avec une recette moindre de fiscalité, tout cela étant évidemment logique. Pour terminer, nous avons un autre élément. Les dotations de l'État se stabilisent enfin, après des années de baisse, ce qui est encourageant, même si le temps de l'augmentation des dotations est terminé depuis un bon moment maintenant. Enfin, je voudrais préciser un élément qui me semble être important : nous terminons par une note sur la question de l'endettement de la collectivité.

Je précise que depuis 2014, cet endettement a baissé de 4 %, soit un volume de 1 740 000 euros d'encours de dettes en moins, par une baisse progressive et annuelle de notre endettement, pour se tenir en 2018 à 38 420 000 euros, contre 39 610 000 euros en 2014, soit un endettement qui continue, bon an mal an, malgré les difficultés, et nous essayons de nous astreindre à ce que la dette n'augmente pas de nouveau (premier objectif minimum) et de continuer à baisser progressivement du mieux possible.

Voilà un certain nombre d'éléments importants sur ce compte administratif. Y a-t-il des questions ?

M. HAMDAOUI : Nous n'avons pas le même montant d'autofinancement dans les documents transmis que celui projeté.

M. FICHÈRE : J'ai expliqué dans le commentaire que nous avons remboursé le total de la dette en annuité d'environ 6,4 millions d'euros. Mais nous avons réemprunté 1,5 million d'euros. En gros, nous avons remboursé 1,5 million d'euros de dettes par anticipation en négociant nos contrats pour des conditions plus favorables pour trois emprunts. Cette opération étant hors événements normaux de notre activité, j'ai retiré les 1,5 million d'euros ici et je les ai retirés là, puisque nous n'avons pas de nouveau endetté la Ville. La réalité est que nous avons remboursé 4 924 000 euros en annuité courante. Avez-vous d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Je n'ai pas compris.

M. FICHÈRE : Nous avons 38 millions d'euros de dettes. Nous décidons de rembourser 2 millions d'euros par anticipation et nous empruntons de nouveau 2 millions d'euros par anticipation. Nous ne touchons rien. Nous ne touchons pas à l'équilibre global de la Ville.

M. Le Maire : Simplement, le taux était meilleur. D'où le remboursement par anticipation à un taux plus important.

M. HAMDAOUI : Je comprends le mécanisme, mais je ne comprends pas pourquoi il y a cette différence de chiffres entre les deux documents. L'explication ne me convient pas.

M. FICHÈRE : Pourtant, cela nous paraît fort simple.

M. HAMDAOUI : Non, cela ne l'est pas du tout.

M. FICHÈRE : Je peux reprendre, si tu veux. Nous avons une dette de 38 millions d'euros. Si nous décidons de rembourser 1,5 million d'euros de dette par anticipation, nous baissons notre dette à 36,5 millions d'euros. Toutefois, nous ne le finançons pas par de l'autofinancement, mais par de nouveaux emprunts du même montant. Ce nouvel emprunt étant moins cher, cela nous permet d'alléger notre coût de la dette pour l'avenir. C'est donc une opération sur l'avenir. Mais à l'instant T, nous ne touchons rien à l'équilibre budgétaire. Il faut bien faire transiter dans les comptes, et c'est pour cela que le premier projet avait été réalisé un peu rapidement (et je n'avais pas été suffisamment vigilant).

Tu te doutes bien que notre annuité normale de la dette n'est pas passée de 5 024 000 euros à 6,3 millions d'euros. Il n'y a pas de raison que notre annuité augmente. C'est l'augmentation normale de la dette courante hors retraitement des remboursements par anticipation.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire. J'ai une remarque et une question. En lisant les tableaux, je comprends que l'endettement 2014 était à 39,5 millions d'euros et nous sommes à 38,5 millions d'euros pour 2018. Je vous ai entendu dire que vous aviez la préoccupation de ne pas augmenter l'endettement, ce qui est logique. Nos rapports étaient tendus toutes ces années, et nous étions toujours autour de cet endettement en disant : « on va le diminuer d'une façon conséquente ». Je comprends bien que la difficulté des diminutions des dotations et les autres éléments rendent le pari extrêmement compliqué à tenir, mais nous sommes dans une espèce de constante dans l'endettement. Un jour, il y avait eu un tableau montrant que cela pouvait s'éteindre si nous ne réempruntons pas.

M. le Maire : Je sais ce que c'est. C'est le profil d'extinction de la dette. C'est un document très utilisé dans les collectivités. Il peut avoir son utilité, mais il est à prendre avec précaution. Cela voudrait dire que nous n'empruntons plus du tout. Rassurez-vous, ce n'est pas l'ambition que nous avons. Sinon nous ne pourrions plus faire grand-chose.

M. WAMBST : Mon deuxième élément d'intervention est plus une question. Nous avons vu que le transfert d'un certain nombre de services amenait un peu de confort. Pourriez-vous simplement rappeler la règle ? D'après ce que j'ai compris, si l'on transfère de la Ville de Dole vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole un service coûtant 1 million d'euros (je pense notamment au Conservatoire), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne retient qu'un tiers à la Ville de Dole. Il est vrai que l'opération de transfert de compétences est plutôt une opération permettant de mieux asseoir les finances de la Ville, chaque transfert faisant que la dépense que nous ne faisons plus est plus importante que la recette que nous n'avons plus.

M. FICHÈRE : Cela mérite un complément. Je suis d'autant plus à l'aise que cette règle a été mise en place de votre temps. Il ne faut pas oublier que lorsque la Ville ne garde que 33 % des charges, elle représente la moitié du reste. Donc, sur les 700 000 euros restants, la Ville de Dole va encore en payer 350 000. Les Dolois dans leur globalité continuent à payer 350 000 euros, plus 330 000 euros. Cela fait donc partie d'une règle du jeu mise en place, que tout le monde a trouvé assez pertinente, qui était le fait d'alléger des dépenses de centralité.

M. WAMBST : Mais nous restons avec la même règle.

M. FICHÈRE : Oui, mais avec plusieurs subtilités. Vous avez vu que nous avons passé le pacte fiscal qui disait que lorsque l'on transférait des charges, on ne retenait plus rien dans la CLECT. Mais nous n'avons pas retenu cela pour le Conservatoire. Sinon, ce serait trop inéquitable par rapport à nos collègues.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je cède la présidence de séance à Isabelle MANGIN, et comme le veut le droit (et non pas la tradition), je dois sortir. Je laisse donc la parole à Isabelle MANGIN pour le vote et l'approbation de ce compte administratif.

Mme MANGIN : Merci, Jean-Baptiste.

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX quitte la séance quelques minutes, le temps du vote du rapport, et transmet la présidence à Isabelle MANGIN.

M. FICHÈRE : Vous avez tous les chiffres dans le dossier. Nous n'allons pas les relire. Cela n'a pas grand intérêt.

Mme MANGIN : Nous n'allons donc pas reprendre tous les chiffres.

M. HAMDAOUI : Intervention hors micro inaudible (04 :29 :10).

M. FICHÈRE : Je veux bien que nous revenions toujours sur le sujet, mais il y a deux solutions. Le prochain coup, je ne présenterai que les chiffres, je vous balancerai cela avec tous les centimes que vous voulez. Je fais l'effort de faire des comptes lisibles et explicatifs. Cela peut te changer, j'en conviens. Mais excuse-moi tout de même, car nous essayons de faire des choses claires et compréhensibles. Je t'explique qu'il y a eu une modification entre le premier document sorti et celui que je vous présente. Je te donne l'explication. Je préfère être plus pertinent et donner de vrais chiffres, des chiffres correspondant à la réalité économique de notre commune, plutôt que de laisser un truc faux.

M. HAMDAOUI : C'est très bien. C'est ce qu'il faut faire. Mais il faut nous envoyer le document que vous nous avez présenté, et pas celui que vous nous avez effectivement transmis.

M. FICHÈRE : Tu l'auras dans le compte rendu.

Mme MANGIN : Je vous propose de passer au vote, s'il vous plaît. Concernant le compte administratif 2018, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je compte 5 abstentions. Je vous remercie. Nous pouvons faire rentrer Monsieur le Maire.

M. FICHÈRE : Il faut expliquer que ce vote vaut pour tous les budgets, le principal et les budgets annexes. Est-ce le même vote ?

Mme MANGIN : Si c'est bon, nous pouvons faire rentrer Monsieur le Maire. Nous revotons les budgets annexes si vous le voulez.

M. FICHÈRE : Alors, reprends le vote.

Mme MANGIN : Nous reprenons le vote. Pour le vote du budget principal ?

M. FICHÈRE : Ce sont des abstentions pour tout le monde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (moins 5 abstentions) des membres présents et représentés, approuve le budget principal 2018.

Mme MANGIN : Pour le budget annexe de l'Eau, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le budget annexe de l'Assainissement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le budget annexe Lotissement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour le budget annexe Stationnement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les budgets annexes Eau, Assainissement, Lotissement, Stationnement.

Cette fois-ci, nous pouvons faire rentrer Monsieur le Maire.

Jean-Baptiste GAGNOUX rejoint la séance et reprend la présidence.

M. le Maire : Merci. Nous passons au rapport suivant. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE sur l'affectation de résultat.

RAPPORT N° 49 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2018

M. FICHÈRE : Il est proposé d'affecter l'intégralité des 3 780 495,75 euros du budget principal au compte de réserves. Pour le budget annexe Eau, nous avons 148 780 euros. Nous vous proposons d'en affecter 100 000 euros en réserves et 48 780 euros en excédent reporté. Nous allons peut-être procéder vote par vote. De cette façon, nous gagnerons du temps. Je me permets donc de mettre au vote.

Sur l'affectation du résultat du budget principal, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Pour l'Eau, les 100 000 euros que nous affectons en réserves pour la section d'investissement et 48 780 euros en excédent reporté pour la section de fonctionnement, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Pour l'Assainissement, nous avons un résultat de 223 812,31 euros que nous vous proposons d'affecter intégralement en réserves. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Pour le Lotissement, là aussi nous avons un résultat d'exploitation de 30 943 euros que nous vous proposons d'affecter en excédent reporté, ce qui est quasiment obligatoire en matière de budget annexe Lotissement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Pour le Stationnement, il y a un excédent de 99 319 euros. Nous vous proposons d'affecter 60 000 euros en réserves pour la future section d'investissement, et 39 000 euros en excédent reporté pour la section de fonctionnement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2018.

M. le Maire : *Merci pour l'ensemble de l'affectation de ces résultats. Nous passons au rapport n° 50 concernant le budget supplémentaire qui tient compte de notre budget administratif.*

RAPPORT N° 50 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

M. FICHÈRE : *Nous reprenons les écritures. La première partie concerne la reprise des résultats que nous venons d'affecter. Dans la délibération précédente, vous avez vu que nous avons un déficit d'investissement de 6 434 000 euros. Nous avons en investissement 3,6 millions d'euros de dépenses reportées et 3,7 millions d'euros de recettes reportées. Les excédents de fonctionnement s'élèvent à 3 780 000 euros, ce que nous venons d'affecter en résultat. Cela nous permet de disposer d'un budget de 10 033 000 euros contre 743 000 euros de recettes. Ensuite, nous avons beaucoup d'opérations d'ordre, avec des affectations d'immobilisation (crédits qui ne créent ni de dépenses ni de recettes) et les amortissements (ajustements liés notamment à notre processus de certification où nous sommes tenus de faire des calculs d'amortissement plus précis). Vous avez la dépense de l'autre côté en fonctionnement, mais ce sont aussi des opérations qui ne génèrent pas de vraies dépenses.*

Par ailleurs, quelques dépenses génèrent des dépenses nouvelles. Nous avons prévu :

- 40 000 euros de diagnostic « eaux pluviales » ;
- 20 000 euros pour la réhabilitation du pont de la Raie des Moutelles ;
- 270 000 euros pour le pont Nodier ;
- 12 000 euros pour l'éclairage public.

Pour les travaux « Cœur de Ville », nous avons inscrit 142 000 euros supplémentaires, mais c'est aussi parce que nous bénéficions des subventions pour 180 000 euros qui n'avaient pas été prévues au niveau du budget primitif. Donc, nous l'inscrivons et nous poursuivons les dépenses à ce sujet. Ce sont également :

- 47 000 euros pour les travaux sur les bâtiments culturels ;
- 18 000 euros pour les bâtiments sportifs ;
- des restaurations d'œuvre pour 72 000 euros avec des subventions à hauteur de 32 500 euros.

Vous avez ensuite les opérations de réduction de capital que nous avons vues précédemment, qui sont des opérations sans sortie d'argent, la sortie d'argent ayant été réalisée au moment de la souscription du capital. C'est donc une recette au niveau comptable. Par ailleurs, nous souscrivons de nouveau 50 000 euros d'augmentation de capital, comme délibéré tout à l'heure. Nous proposons d'inscrire un emprunt de 2 550 000 euros pour équilibrer notre section d'investissement. Compte tenu du processus que nous avons, on débloque les emprunts en fonction des besoins et nous n'avons pas vocation à les mettre en place. Nous équilibrons avec une dépense de 691 000 euros.

Voilà le budget d'investissement que nous avons inscrit à hauteur de 11 170 000 euros.

Au niveau du fonctionnement, là encore, il y a des opérations d'ordre et des amortissements. Nous ajustons :

- notre fiscalité directe avec 140 000 euros de plus que ce qui avait été budgété : je vous rappelle que nous avons passé le budget en décembre dernier (nous n'avons donc pas les bases, mais nous avons des compléments que nous avons pu constater) ;
- les compensations d'exonération ;
- 50 000 euros de plus qu'attendu pour la DGF.

Pour les dépenses, nous dépensons 106 000 euros (dépense technique) notamment pour Dolexpo. Mais nous sommes remboursés immédiatement. Les contrats de la Ville de Dole étant plus intéressants, Dole a engagé des dépenses et se fait rembourser. Nous avons prévu de remettre 50 000 euros sur le fonctionnement de La Commanderie à la SPL Hello Dole pour réajuster. Aujourd'hui, nous étions à 200 000 euros par an et nous avons remonté à 250 000 euros. C'est l'objectif de cette dotation-là, sachant que nous étions sur un déficit de l'ordre de plus de 380 000 euros il n'y a pas si longtemps au niveau de La Commanderie. L'objectif est donc de stabiliser dorénavant à 250 000 euros. Nous ajoutons donc 50 000 euros.

Par ailleurs, pour les dépenses imprévues, il s'agit d'un ajustement. Dans la mesure où nous avons plus au départ, nous réduisons de 40 000 euros. D'où un budget de fonctionnement de 336 000 euros.

Concernant les Lotissements, ce sont exclusivement des écritures de reprise, dont je vous fais grâce. Pour le budget Assainissement, c'est pareil. Ce ne sont que les écritures de budget que nous venons de passer en termes d'affectation de résultat. Pour l'Eau, nous avons inscrit des dépenses que nous ne réaliserons pas, mais c'est pour des raisons d'équilibre budgétaire. Néanmoins, nous n'avons pas de dépenses nouvelles inscrites. Ce ne sont quasiment que des opérations d'ordre. Pour le Stationnement, c'est pareil. Nous n'avons pas de dépenses nouvelles inscrites dans notre budget. Nous avons inscrit une enveloppe de 100 000 euros, mais c'est plus pour des besoins d'équilibrer les budgets. Nous ne dépensons pas tout, comme vous pouvez le voir au niveau du compte administratif.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire ?

M. HAMDAOUI : Oui. Concernant les lignes sur les réductions du capital social, est-ce bien la traduction financière de ce que nous avons voté précédemment ?

M. FICHÈRE : Tout à fait.

M. le Maire : Je voudrais ajouter une petite précision pour bien comprendre, car je comprends la question. Nous augmentons de 100 000 euros le capital, et il est à parité à 50 000 euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et à 50 000 euros pour la Ville.

M. HAMDAOUI : Ma question n'est pas celle-là. C'est pour être en cohérence avec le vote précédent sur lequel nous nous étions abstenus.

M. le Maire : Très bien. Avez-vous d'autres questions ou interventions sur le budget supplémentaire ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. Le rapport sur le budget supplémentaire est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (moins 5 abstentions) des membres présents et représentés, approuve le rapport sur le budget supplémentaire 2019.

Nous passons au rapport n° 51. Mathieu BERTHAUD devait rapporter la notice. En son absence, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE va donc le remplacer pour le faire.

RAPPORT N° 51 : GARANTIE DE LA VILLE DE DOLE POUR UN EMPRUNT À CONTRACTER PAR LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR LE FINANCEMENT DE 3 OPÉRATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez précisé, ce rapport porte sur une garantie de la Ville sur un emprunt, dossier que nous traitons très souvent.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Dole accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour un montant d'emprunt de 556 000 euros contracté par la SPL Grand Dole Développement 39 pour assurer le financement de trois opérations d'acquisitions d'immeubles situés aux 9, 15 et 44 Grand Rue à Dole, dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ». Bien évidemment, si la caution venait à être mise en jeu, la Ville de Dole est engagée sur toute la durée du prêt. Il vous est également proposé d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la garantie de la Ville de Dole pour un emprunt à contracter par la SPL Grand Dole Développement 39 pour le financement de trois opérations dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ».

Nous passons au rapport n° 52. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 52 : ACCORD LOCAL POUR LA CONSTITUTION D'UN SERVICE FACTURIER

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de leurs relations partenariales avec la Trésorerie du Grand Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole, le CCAS de Dole, le Syndicat mixte de la Grande Tablée et le Syndicat mixte Innovia ont souhaité réorganiser la chaîne de la dépense, avec l'appui de la Direction Départementale des Finances Publiques. Placé sous l'autorité hiérarchique du comptable public et composé d'agents issus des services de l'ordonnateur et de la Trésorerie, le service facturier (SFACT) est un centre de traitement et de paiement unique des factures. Il permet notamment de mutualiser les contrôles de la dépense et d'éviter ainsi la redondance de certaines tâches tout en contribuant à fiabiliser la chaîne comptable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord local à intervenir pour la constitution d'un service facturier à Dole ainsi que tous les documents y afférents.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions particulières sur ce dossier concernant le service facturier pour améliorer la rapidité de nos paiements ? Nous les accueillons au dernier étage de l'Hôtel d'Agglomération.

M. WAMBST : C'est juste sur la phase facturation. Ils ne sont pas sur le recouvrement.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Jean-Pascal qui suit ce dossier.

M. FICHÈRE : Nous allons plus loin que le service facturier pur et dur. Certaines collectivités ont déjà expérimenté cela. Nous ne serons pas en expérimentation, mais directement en réalisation. Il se trouve que non seulement nous aurons les factures, ce qui représente le gros volume, mais nous aurons aussi les recettes qui seront aussi passées là-dedans. Pratiquement tout le budget va y passer. Il n'y aura pas les recouvrements ni les relances. C'est au moment de l'enregistrement de la facture. Il ne s'agit pas du suivi. Pour les impayés, la Trésorerie va continuer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur l'accord local pour la constitution d'un service facturier.

Nous arrivons au dernier rapport. La parole est à Isabelle GIROD.

RAPPORT N° 53 : MODIFICATION ET EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Mme GIROD : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 22 juin 2010, la Commune de Dole a institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Les tarifs de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac de la pénultième année. Les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent pour 2020 à 16 euros par mètre carré et par an. Ces tarifs de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de modifier les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure comme indiqué dans le tableau joint en annexe de la présente délibération ;
- de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs ;
- d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux en application de l'article L.2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire : Merci, Isabelle. La seule modification concerne tout simplement l'application des barèmes et des décisions de l'État, qui nous fait passer la superficie des enseignes inférieures ou égales à 12 mètres carrés de 15,7 euros à 16 euros. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. WAMBST : Est-ce à dire que l'évolution de la recette que nous constaterons sera à la marge ? J'imagine que nous serons à peu près sur la même valeur.

M. le Maire : De 15,7 à 16 euros, cela fait 0,30 euro de plus. Cela ne changera pas bien grand-chose. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport sur la modification et l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

* * *

Mme BARTHOULOT : Monsieur le Maire, vous aviez dit que vous répondriez au collectif de soutien aux migrants.

M. le Maire : Tout à fait. C'est donc assez simple. Ils sont inquiets d'un certain nombre de sorties de dispositif d'hébergement de personnes déboutées du droit d'asile, notamment des adultes et des enfants. Il s'agit d'une procédure que chacun connaît, qui n'est pas nouvelle. Autant je peux comprendre l'inquiétude de certaines personnes dans ce collectif sur le devenir de ces enfants, autant personnellement, je tiens à rappeler plusieurs choses. Premièrement, la collectivité de la Ville de Dole n'a rien à voir dans ces décisions. Deuxièmement, la collectivité de la Ville de Dole a fait déjà beaucoup dans ce domaine sans tambour ni trompette quand il faut accueillir des réfugiés sur son territoire.

Mme BARTHOULOT : Ce n'est pas pareil pour des réfugiés.

M. le Maire : Tout à fait. Là, nous sommes sur des personnes déboutées du droit d'asile. Ma position est très simple et très claire. Les déboutés du droit d'asile ont vocation à retourner dans leur pays d'origine comme le droit l'exige, comme les gouvernements successifs l'ont mis en place et cela n'a pas évolué. En revanche, je pense qu'il faut que les choses s'améliorent sur le fait qu'il faut vraiment que le retour des personnes déboutées du droit d'asile soit beaucoup plus efficace dans la mise en place par l'État. Aujourd'hui, on laisse des personnes trop souvent sur le territoire national en attente du retour. C'est là que se posent les problèmes.

Nous avons des personnes qui aujourd'hui, doivent accepter l'aide au retour qui leur est proposée, mais malheureusement, entre la décision de l'État mise en place et la mise en place effective du retour, on a ces situations difficiles. Voilà mon opinion. Je les recevrai. J'ai déjà reçu beaucoup d'associations et de collectifs sur ce sujet. Vous savez que lorsque les réfugiés sont arrivés, on les a accompagnés pleinement. Je suis même allé les voir. Mais je crois qu'il y a une vraie différence entre réfugié et débouté du droit d'asile. Voilà les choses telles qu'elles sont.

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Maire. Mais vous savez tout de même que le 8 juillet prochain, 17 familles seront déboutées du droit d'asile, elles ont une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Ce ne sont pas des réfugiés. Elles ne sont pas prises sous la même protection. Ces 17 familles représentent plus de 50 personnes, dont 34 enfants. Dans le pouvoir de police du maire, vous avez le devoir de protéger les enfants. On ne peut pas laisser des enfants sortir de ces logements et ne pas les prendre en charge. Humainement parlant, ce n'est pas possible.

M. le Maire : Nous n'allons pas faire un débat sur une compétence qui n'est pas la nôtre.

Mme BARTHOULOT : Non, mais vous avez un devoir de protection des enfants qui habitent sur le territoire dolois !

M. le Maire : En tout état de cause, ce n'est pas une compétence de la collectivité. Je n'irai donc pas plus loin sur le sujet. Je dis simplement que j'entends que vous soyez favorables à ce que ces personnes puissent rester sur le territoire. C'est une différence. J'entends la question des enfants. C'est à l'État de prendre ses responsabilités sur le sujet.

M. HAMDAOUI : Évidemment, il y a des questions de droit que nous ne discuterons pas ici. Mais c'est une question d'humanité. Les gens sont à la rue. De plus, c'est la canicule en ce moment.

M. le Maire : Attendez ! Aujourd'hui, ils sont en hébergement. Nous verrons bien. J'ai eu Monsieur le sous-préfet au téléphone sur le sujet. Il n'a pas encore d'éléments clairs sur ce point. Je ne veux pas débattre du sujet. Je ne répondrai donc pas à ces questions.

M. HAMDAOUI : Nous avons des éléments. Nous avons des courriers reçus par les hébergeurs. Ces courriers demandent à ce qu'ils soient mis à la rue. Ce n'est pas une question de droit. Je suis sûr que tout le monde ici autour de la table est sensible à cela. Nous ne sommes pas en train de dire que nous avons le monopole du cœur. Je pense que tout le monde y est sensible. Personne n'est indifférent à ce qui arrive à ces personnes. Simplement, nous ne sommes pas sur une question de droit, mais sur notre territoire, des personnes sont à la rue. Que fait-on ?

M. le Maire : J'entends. Ce sont des questions que nous évoquerons avec les services de l'État en charge de ces questions. Surtout, il ne faut pas faire croire, que ce soit vous en tant qu'élu, comme nous (en tout cas, c'est ma position) qu'il y a un avenir pour ces personnes dès qu'elles arrivent sur le territoire, mais que la priorité doit être celle des réfugiés. Merci. Bonne soirée à vous.

La séance est levée à 23 heures 50.